

Tirage: 12 000 exemplaires distribués chaque vendredi dans tous les ménages de l'ancien district de Courtelary.

Imprimerie Bechtel SA
 Bellevue 4
 2608 Courtelary
 032 944 18 18
 FAC: 032 944 17 56

Délais de remise des publications
 Sport, utile et paroisses: lundi soir
 Rédac. et annonces: mercredi 9h
 Officiel: mardi 12h
 fac@bechtel-imprimerie.ch

Tarif des annonces
 sur demande
 ou sur www.bechteli-imprimerie.ch

Abonnement annuel: 98 fr.

Réclame

Feuille d'Avis du District de Courtelary

Contient la Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary

Journal d'annonces et d'informations

Officiel pour les communes de Romont, Sauge, Orvin, Péry-La Heutte, Sonceboz-Sombeval, Corgémont, Cortébert, Courtelary, Cormoret, Villeret, Saint-Imier, Sonvilier, Renan, La Ferrière, Tramelan et Mont-Tramelan

Eprouvés, traumatisés, en danger, ils méritent de pouvoir rester ici

La commune de Péry-La Heutte se mobilise pour une famille de réfugiés

Une pétition circule actuellement dans la commune, qui s'oppose vivement au renvoi d'une famille réfugiée à Péry, en provenance du Kurdistan irakien. Rebaz Ahmed et Nukhsha Qadir Ahmed, leurs enfants Divin, Hevar et Reban, ont fui leur pays pour des raisons politiques graves. Engagé dans le parti d'opposition Gorran (Mouvement pour le changement), le jeune père de famille a été menacé et violemment agressé, dans une région du monde où la démocratie peine à s'installer et où l'opposition politique est régulièrement étouffée par les armes.



Un comité de soutien appelle la population locale à se mobiliser pour que la famille Ahmed puisse demeurer à Péry

Avec trois enfants en bas âge (une fille née en 2011 et deux garçons nés respectivement en 2012 et 2013), le couple a pris la route de l'exil pour littéralement sauver l'intégrité physique du père et donc des siens. Par bateau, la famille a vécu un périple éprouvant jusque sur le continent européen, où elle a choisi de rallier la Suisse, une terre dite d'asile.

Une intégration en route

D'abord cantonnées dans un centre, ces cinq personnes sont arrivées à Péry à fin 2016. Les trois enfants y sont scolarisés, la fillette apprenant la langue française avec une rapidité épatante; c'est elle qui traduit pour ses parents. Ces derniers suivent des cours de langue depuis peu, soit depuis que l'autorisation leur en a été donnée. Soudeur de formation, le père de famille rêve de dénicher un emploi, dans un secteur où ses chances sont d'ailleurs réelles.

Tous les habitants de la commune qui ont eu l'occasion de côtoyer les Ahmed Qadir ont pu apprécier aussi bien l'ouverture d'esprit que la volonté d'intégration manifestées par eux. Les parents cherchent et provoquent les contacts avec la population, ils fréquentent

toutes les manifestations organisées par l'école et suivent de près l'éducation de leurs enfants, lesquels n'ont pas tardé à se créer des cercles de camarades proches.

Incompréhension

Dès son arrivée en Suisse, au début 2016, la famille Ahmed Qadir a adressé une demande d'asile auprès du secrétariat aux migrations (SEM). Sa demande a été rejetée en novembre dernier, ce qui l'a conduite à déposer un recours. Ce dernier vient d'être rejeté à son tour, par le Tribunal fédéral.

Après s'être penché non seulement sur le parcours de cette famille et avoir écouté les témoignages de ses membres, tout en réunissant des informations sérieuses sur la situation actuelle au Kurdistan irakien, un groupe de citoyens a été profondément choqué par cette décision. Leurs recherches ont en effet révélé que l'opposition politique est réellement maltraitée, à tous points de vue, dans la région où vivait cette famille. Un retour à Raniya met réellement en danger la liberté et même la vie de Rebaz Ahmed, donc la subsistance de ses enfants.

La pétition circule

Ce groupe de citoyens a conséquemment créé un comité de soutien et lancé une pétition, qui a déjà recueilli plus de 300 signatures et circule encore dans le village, avant d'être envoyée au SEM.

Parallèlement, les autorités ont décidé d'adresser un courrier au SEM, signé par le maire Claude Nussbaumer, le vice-maire Stephan Eicher, la conseillère responsable des écoles Pascale Evalet Worni, la conseillère responsable des sociétés Soazig Bessire et le secrétaire municipal Thierry

Egglar; ce courrier apporte le sincère soutien des signataires à cette famille et souhaite qu'elle puisse s'établir définitivement dans la commune.

Un stand demain

Le comité ad hoc annonce par ailleurs qu'il tiendra demain samedi 9 mars à Péry, de 9h à 12h, le long de la Grand-rue à l'Est de La Poste, un stand d'informations et de soutien en faveur de la famille Ahmed. On pourra notamment y signer la pétition destinée aux autorités fédérales. | *cm*

Les Suisses plus précieux ?

Le comité de soutien est tout particulièrement révolté par la différence de traitement entre une famille de réfugiés et les citoyens helvétiques. En effet, dans ses recommandations officielles et actuelles à la population suisse, la Confédération déconseille de se rendre en Irak, y compris dans la région du Kurdistan. Elle y prévient que la sécurité n'y est pas assurée, que le risque d'enlèvement y est très élevé, pour les Irakiens aussi bien que pour les étrangers. On imagine donc aisément le traitement qui pourrait bien être réservé à Rebaz Ahmed et l'on s'insurge de constater que l'on veut renvoyer définitivement trois jeunes enfants dans une région où l'on déconseille aux voyageurs d'y mettre un pied. | *cm*

SOMMAIRE

Aidons les hirondelles	3
Nettoyage de nichoirs demain à Orvin	
La sécurité n'a pas de prix	3
Une conférence mercredi prochain à Péry	
Du PET, et seulement du PET!	3
La récolte pose problèmes à Péry-La Heutte	
A table!	5
Un rendez-vous du Café vert jeudi prochain	
Un défibrillateur aussi	6
Tout bientôt au centre de Courtelary	
Belles chansons en Erguël	11
Le retour d'Entre 2 Caisses au CCL	
Fusion: du nouveau tantôt	11
Le RO d'Erguël en consultation dans 8 jours	
Le funi a besoin de ses Amis	13
Pour le développement de Mont-Soleil	
Un club centenaire	15
Souvenirs et festivités avec le FC Saint-Imier	
La tête haute	16
Le HCSI termine une excellente saison	
Un fort bon niveau de glisse	16
Deux patineuses imériennes à Malley	
Curgismondains en finale	16
Grâce à une belle victoire sur Tramelan	
Et pan dans le mille!	17
Avec les tireurs régionaux à air comprimé	

Réclame

Assurer votre avenir, payer moins d'impôts?
C'est possible!

Compte prévoyance 3^{ème} pilier PRIVOR
Taux 0.375%

Contactez-nous! Cela en vaut la peine!
 Tel. 032 945 10 50
cec.clientis.ch

 **Clientis**
 Caisse d'Epargne Courtelary

Emplois



Pour renforcer notre équipe, nous recherchons un/e
**FERBLANTIER – COUVREUR
– CHARPENTIER à 100 %**

- Titulaire d'un CFC dans le domaine de la toiture, soit ferblantier, couvreur ou charpentier
- En possession du permis de conduire, catégorie B
- Autonome, consciencieux, organisé, polyvalent
- Aptitude à s'intégrer rapidement à une équipe

Entrée en fonction: de suite ou à convenir
Type de contrat: contrat à durée déterminée pouvant déboucher sur un contrat fixe
Délai de postulation: le 5 avril 2019

Si vous vous reconnaissez dans ce profil et êtes motivé à rejoindre une équipe jeune et dynamique, n'hésitez pas à nous faire parvenir votre dossier de candidature complet à l'adresse suivante: Nikles Toiture SA, rue de la Gare 24, 2610 Saint-Imier ou par email à: info@nikles-toiture.ch.



SYNDICAT SCOLAIRE COVICOU
Commission scolaire



Offre d'emploi

Le Syndicat scolaire Courtelary-Cormoret-Villeret met au concours le poste suivant:

Directeur(trice) pour l'école à journée continue

Pour notre structure d'accueil «Au Carrousel» regroupant une septantaine d'enfants en âge de scolarité.

Tâches principales:

- Encadrement des enfants
- Direction pédagogique
- Conduite du personnel
- Administration et gestion (élaboration des contrats, facturation et suivi des encaissements)

Compétences requises:

- Sens de l'organisation et de la communication
- Faculté de veiller au développement et à l'évaluation de la qualité
- Aisance dans la gestion administrative
- Maîtrise des outils informatiques usuels
- Faire preuve de créativité et de flexibilité

Exigences:

Etre au bénéfice d'une formation d'éducateur/éducatrice ou titre équivalent, avoir de l'expérience dans un poste similaire serait un avantage.

Conditions de travail:

Poste de 28 à 40 heures par semaine (à convenir) pendant les 39 semaines de l'année scolaire et 60 heures supplémentaires à répartir annuellement en dehors du temps de travail ordinaire, soit un poste de 60 % à 85 %.

Rémunération et prestations sociales conformes aux directives cantonales.

Entrée en fonction: au plus vite ou à convenir

Lieu de travail: Cormoret

Délai de postulation: 17 mars 2019

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez aller visiter notre site internet: www.aucarrousel.ch.

Offres de service avec photo et documents usuels à envoyer par mail à: Mélanie Tuscher – commission.ecole@covicou.ch

L'imprimerie **Bechtel SA** à Courtelary est une entreprise en pleine expansion.

Nous recherchons pour une date à convenir un

technologue en impression CFC (imprimeur) à 100 %

Autonome et consciencieux, expérience sur machine à feuilles (Speedmaster 4 couleurs et machine offset une couleur).

Si travailler dans un cadre familial, avec indépendance et avec un esprit d'initiative vous intéresse, nous attendons avec plaisir votre candidature accompagnée des documents usuels jusqu'au 29 mars 2019.

imprimerie
bechtel sa

Bellevue 8
2608 Courtelary
info@bechtel-imprimerie.ch
www.bechteli-imprimerie.ch

L'entreprise **Todeschini SA** à Sonvilier & Renan spécialisée dans le domaine de la construction et de la rénovation offre une place pour août 2019

**d'apprenti/e
maçon CFC**

Si tu es intéressé par cette profession polyvalente et pleine d'avenir, nous te prions de nous envoyer rapidement ton dossier complet par la poste.

Todeschini SA
Rue Plein Soleil 18
2616 Renan
Téléphone 032 941 56 78



Tél. 032 941 56 78 Nat. 079 449 01 90

Favorisez nos annonceurs

VENTE SERVICE ET ENTRETIEN



www.garage-kocher-cie.ch

Nous recherchons

Mécanicien/ne sur machines agricoles

Entrée en fonction de suite ou à convenir.

Vos tâches:

- Réparations, entretien, service et diagnostics sur machines agricoles / forestières / communales

Votre profil:

- Vous avez une formation CFC ou équivalente
- Autonome et soigné/e dans l'exécution des tâches
- Vous êtes dynamique, rigoureux/se, prêt/e à relever des défis
- En possession du permis de conduire B

Nous vous offrons une place stable dans une entreprise dynamique et un poste varié.

Vous êtes intéressé/e? Contact:

Jean-Pierre Kocher
Garage Kocher & Cie – Grand'Rue 65 – 2606 Corgémont
079 631 85 11 – garage.kocher@bluewin.ch

Carnaval des enfants à Saint-Imier

samedi 16 mars 2019

Intégralement sur le site de la salle de spectacle



Dès 22 h: soirée «Vintage» animée par DJ Rumo

Programme détaillé dans la prochaine édition!



TOURNÉE SPÉCIALE BRANCHES 2019



Celtor SA,
CP 27, 2710 Tavannes,
Tél. 032 481 42 62,
info@celtor.ch, www.celtor.ch

Calendrier des ramassages selon les communes:

Semaine du 18 au 22 mars 2019

- ▶ Moutier ▶ Perrefitte ▶ Souboz
- ▶ Roches ▶ Belprahon ▶ Eschert
- ▶ Grandval ▶ Crémines ▶ Corcelles

Délai d'inscription jusqu'au 14 mars 2019

Semaine du 25 au 29 mars 2019

- ▶ Valbirse (Pontenet, Malleray, Bévillard)
- ▶ Champoz ▶ Sorvilier ▶ Court

Délai d'inscription jusqu'au 21 mars 2019

Semaine du 01 au 05 avril 2019

- ▶ Tavannes ▶ Reconviiler ▶ Loveresse
- ▶ Les Genevez ▶ Lajoux ▶ Saules
- ▶ Saicourt (Le Fuet, Bellelay)
- ▶ Petit Val (sans Souboz) ▶ Mt Tramelan

Délai d'inscription jusqu'au 28 mars 2019

Semaine du 08 au 12 avril 2019

- ▶ Tramelan ▶ Orvin ▶ Péry - La Heutte
- ▶ Romont ▶ Saugé (Frinvillier, Plagne, Vauffelin)

Délai d'inscription jusqu'au 04 avril 2019

Règles à respecter:

△ Les branches, dont la longueur ne doit pas dépasser 4 m, peuvent être déposées en vrac mais doivent être impérativement accessibles à portée de camion.

△ Les dépôts doivent être faits dès le lundi matin de la semaine correspondante à la tournée. Il est impossible d'établir un horaire par commune en raison des très grandes variations de quantités à récolter.

△ Cette tournée ne concerne pas les récoltes de branches situées en dehors des zones bâties (reste du territoire).

△ Les fagots de branches et de bûches inférieurs à 50 cm ne seront plus ramassés. Ils seront collectés lors de la tournée verte.

△ Dans la mesure du possible, nous vous remercions de vous regrouper entre voisins afin de rassembler les petits tas de bois sur un même lieu, de manière à en obtenir un seul grand.

Attention: maximum accepté par inscription 1 benne de 20m³, le surplus sera facturé au prix coûtant.

• Veuillez svp vous inscrire uniquement par courrier postal au moyen du coupon ci-dessous ou par internet sous www.celtor.ch.

• Aucune demande par téléphone ne sera prise en compte!

• Les demandes reçues après les délais d'inscriptions ne seront pas prises en considération. Les déchets ne seront donc plus pris en charge sur le compte de cette tournée.

Coupon d'inscription: tournée spéciale branches 2019

Veillez svp écrire en MAJUSCULE

Nom/Prénom.....

Adresse/Localité.....

Tél.....

Lieu où se situe le ou les tas de branches.....

.....

Quantité (m³ du tas).....

A retourner à:
Celtor SA
Case postale 27
2710 Tavannes

Nous vous remercions de votre collaboration et restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Offre d'emploi

Le garage de la Courtine à Corgémont recherche pour compléter son équipe, de suite ou à convenir

**1 mécatronicien(ne)
en automobiles avec CFC**

**1 mécanicien(ne) en maintenance
d'automobiles avec CFC**

- Entretien et réparation des véhicules toutes marques
- Sachant maîtriser les appareils de diagnostic et de recherche de panne.
- Vous appréciez le travail en équipe et savez être autonome, flexible et polyvalent.
- Vous êtes dynamique, rapide et efficace.
- Vous êtes intéressé(e), motivé(e), alors envoyez votre dossier de candidature à l'adresse suivante:



En sécurité chez soi : une conférence à Péry



Sus aux cambriolages et autres vols!

Le prochain rendez-vous de la Commission 3^e âge du Bas-vallon s'intitule *La sécurité à la maison: une affaire de tous*. Il s'agira, mercredi prochain à Péry, d'une conférence donnée par le conseiller en sécurité Christian Ruch, de la Police cantonale bernoise. Il s'y attachera en particulier à la prévention des cambriolages, du vol à l'astuce ou par téléphone, ainsi qu'à la sécurité des aînés en général. L'orateur délivrera des conseils pratiques, démontrant que parfois, quelques précautions simples permettent d'évi-

ter bien des désagréments. Il rappellera à tous que la plus grande prudence est de mise, aussi bien chez soi qu'à l'extérieur, et que la vigilance suffit souvent pour contrecarrer les velléités délictueuses. Au moyen d'exemples concrets, il aidera l'auditoire à augmenter sensiblement la sécurité de ses biens.

Les personnes qui rencontreraient des difficultés de mobilité pourront faire appel à un service de transport, à condition de s'annoncer le 11 mars entre 14h et 16h auprès de Mar-

tina Allenberg, à Romont, au 032 377 30 53.

Cette conférence est très largement ouverte à tous les intéressés, l'entrée en est libre et une petite collation sera même offerte, après les discussions, par la commission organisatrice. | de

Mercredi 13 mars, 14h
Centre communal de Péry
Entrée libre

Pour un déplacement:
lundi 11 mars, 14h-16h
au 032 377 30 53

ROMONT
AVIS OFFICIELS



COMMISSION 3^E ÂGE DU BAS-VALLON

Marche printanière et repas en métairie



Le lundi 25 mars aura lieu la marche printanière de la Commission du 3^e âge suivie par un repas en métairie. Le départ de la marche sera donné dans le haut du village de Plagne, à la place des Ecovôts à 11 h.

Les marcheurs suivront le chemin de la montagne jusqu'à la Métairie de Romont où le repas de midi sera servi (jambon-rösti). Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au vendredi 22 mars, chez Josée Medici 032 358 15 69.

Le temps de marche par trajet est d'environ 1h30. De bonnes chaussures et des bâtons de marche sont recommandés. La randonnée est ouverte à toutes les personnes intéressées!

Pour un service de transport jusqu'au lieu de rendez-vous ou des renseignements supplémentaires, veuillez contacter: Gilbert Grosjean, 032 485 14 03 ou Josée Medici, 032 358 15 69. Au plaisir de vous rencontrer nombreux.

Transports publics

Tous les quatre ans, la CRT1 (Conférence régionale des transports Bienne-Seeland-Jura bernois) réalise, en collaboration avec les communes et les entreprises de transport, le schéma d'offre pour les transports publics dans la région. Concernant le schéma pour la période de 2022-2025, l'exécutif communal a répondu qu'il ne souhaitait pas de changement par rapport à l'offre actuelle. | cm

Concession

Afin de répondre aux exigences légales en matière d'élimination des vêtements usagés, la commune a signé avec l'institution Tell-Text qui s'occupe de la collecte des habits usagés dans la commune, une concession formelle. Un montant de 100 francs sera versé annuellement à la commune. | cm

Fermeture du secrétariat

Le bureau sera fermé durant la semaine du 18 au 24 mars. La réouverture du guichet est prévue au mardi 26 mars selon l'horaire habituel.

Dossier mis en dépôt public: Durant la fermeture du secrétariat, le dossier concernant la révision de l'aménagement local, mis en dépôt public, pourra être consulté sur rendez-vous au numéro 078 899 02 02. | cm

Dons

Un montant de 100 francs a été octroyé au comité des dons de la fête de lutte du Jura bernois qui aura lieu à Péry au mois de mai prochain.

Afin d'aider le groupe de gym «âge d'Or» de Plagne à poursuivre ses activités, un soutien de 100 francs a également été accordé à cette société locale. | cm

NÉCROLOGIE

+ Frédy

Tu es parti, mais tu resteras toujours parmi nous... Frédy, toi qui aimais tant la vie, la maladie a été plus forte et la mort t'a emporté. Quelle énorme tristesse de devoir te laisser partir. Nous avons partagé tellement de choses: des rires, des malheurs aussi, réalisé de beaux projets, refait le monde mille fois. Pour tous ces bons et précieux moments, nous te disons simplement merci.

Membre fondateur et vice-président du Moto-Club depuis sa fondation jusqu'à ce jour, tu en as toujours été un pilier plein d'enthousiasme pour toutes sortes de projets. Tu répondais présent chaque fois qu'il fallait retrousser les manches, mais aussi pour les rencontres, les activités comme



les sorties à moto, à ski et les voyages. Nos yeux te cherchent désormais dans le ciel et pour toujours tu seras dans nos cœurs. Comme nous te l'avons promis, nous penserons à toi avec le sourire.

Nous saluons encore ton optimisme, ton courage et ta volonté de vivre jusqu'au bout, jusqu'à ce jour de février où tu as dit: «Ne m'en voulez pas, j'abandonne, je n'en peux plus. Soyez heureux et profitez de la vie.» Quelle leçon de vie tu nous a donnée! Nous la garderons jusqu'à la fin de nos jours.

Nous ne te disons pas adieu, car nous savons que tu nous guideras et nous accompagneras depuis là-haut.

| tes ami(e)s du Moto-Club
La Zone Orvin

COMMUNE DE PÉRY-LA HEUTTE AVIS OFFICIELS



Du PET, et seulement du PET!

Alors même que ce service est offert gracieusement à la population, ce ramassage n'étant nullement obligatoire, la collecte du PET pose des problèmes récurrents et pénibles. Jours après jours, les services techniques découvrent, dans les conteneurs ad hoc, une quantité de matériaux qui n'ont absolument rien à y faire. Les deux photographies ci-contre illustrent clairement la proportion considérable de déchets malvenus...

On rappellera donc à toute la population que les conteneurs à PET sont destinés exclusivement aux bouteilles à boisson faites de PET. Il ne faut en aucun cas déposer là ni gobelet de yogourts, ni récipient à lait, crème ou autre shampoing, ni emballage de légumes, fruits ou autres repas, ni bouteille à vinaigre, sauce à salade ou huile.



Le conteneur à PET
un matin comme un autre...



... et tout ce que les cantonniers
ont dû en sortir!

On ne déversera donc que des bouteilles ayant contenu de l'eau, des limonades, des jus de fruits ou des sirops, toutes bien marquées du symbole «PET». Les services techniques

et les autorités remercient par avance les habitants de veiller à trier consciencieusement leurs déchets. Il en va de l'utilité et de la rentabilité de cette collecte. | cm

Nouveau système pour la facturation de l'eau

Tout en planifiant la probable installation ultérieure de compteurs permettant le relevé à distance, le Conseil municipal a décidé d'agir pour éviter les problèmes rencontrés l'an dernier dans ce domaine. On se souvient que les relevés avaient pris un sérieux retard, logiquement reporté sur la facturation.

Or pour cette année, après renseignements pris auprès de communes qui utilisent ce système à satisfaction, une nouvelle manière de faire sera instaurée: en mai prochain, l'ad-

ministration enverra une carte à remplir, à chaque ménage ou autre lieu de consommation d'eau. Le client sera prié de remplir cette carte avec les chiffres figurant sur son compteur. Les consommateurs qui n'auront pas renvoyé leur carte remplie, dans des délais à fixer, seront contactés par les services techniques qui se chargeront du relevé.

Les collectivités qui procèdent de cette manière affirment qu'une très grande partie des clients répondent de

manière très précise et dans les délais. Ce qui diminue d'autant le travail à charge des employés municipaux de terrain.

Etude justifiée

Pour la suite, le Conseil municipal poursuit son étude quant aux compteurs modernes, qui permettent le relevé à distance et donc en tout temps, mais qui induiront un investissement estimé à quelque 200 000 francs. Il vaut donc amplement la peine d'approfondir la question. | cm

Un passage en sursis

Le Conseil municipal a mandaté Yanik Chavaillaz pour mener les démarches nécessaires, en consultant notamment l'office régional des ponts et chaussées et les spécialistes du trafic et de la prévention des accidents, en vue de supprimer le passage pour piétons dit de la cure. Dessiné tout près de l'école, sur une route communale et dans une zone limitée à 30 km/h, ce passage crée davantage de danger que de sécurité pour les piétons, estime le Conseil municipal. Il est en effet peu visible, et les plus jeunes piétons y sont cachés par les immeubles et barrières alentour. Avant que ne se produise un accident, le



responsable technique communal cherchera une solution, avec les organes compétents,

et tiendra les autorités au courant de l'évolution du dossier. | cm

Chauffages à distance avec les bourgeoisies

Lundi soir, le Conseil municipal a décidé à l'unanimité qu'une étude sera lancée tout prochainement, en vue de créer un nouveau chauffage à distance à La Heutte et d'élargir celui de Péry. Les deux bourgeoisies seront associées à ce projet, pour lequel il est prévu de créer une société anonyme.

On précisera qu'à La Heutte, la création du chauffage à copeaux de bois pourrait profiter des travaux prévus le long des chemins de la Gare et du Pont, dont

il a été fait mention dans une précédente édition de ces informations. A Péry, il est envisagé d'englober à l'installation existante une partie des immeubles du quartier.

Le Conseil municipal fournira dans ces colonnes, la semaine prochaine, tous les détails actuellement confirmés quant à ce double projet, lequel confirme la volonté communale de développer l'utilisation des énergies renouvelables par la collectivité. | cm

ORVIN

Nettoyage des nichoirs à hirondelles

Sous l'impulsion d'un habitant du village, le Parc Chasseral coordonne une journée de nettoyage des nichoirs à hirondelles de fenêtre samedi. Un petit groupe va parcourir le village pour nettoyer et contrôler les nichoirs (entre-

tien habituel). Les personnes qui souhaitent participer au contrôle des nichoirs ou qui sont intéressées à installer des nouveaux nichoirs pourront le faire à l'occasion de cette journée et profiter de l'aide à disposition et des conseils.

Inscriptions

Pour plus d'informations et pour les inscriptions, merci de prendre contact avec le Parc Chasseral au numéro de téléphone 032 942 39 49 ou par email à l'adresse: romain.fuerst@parcchasseral.ch

Immobilier

À LOUER À ORVIN
Appartement 3,5 pièces
 90 m², mansardé, 2 mezzanines,
 petit jardin, terrasse, chauffage compris.
 Loyer, 1000 fr. + charges 280 fr.
Tél 032 358 16 77

À LOUER À SAINT-IMIER
Beau-Site 26, 2^e étage
Pour le 1^{er} avril ou à convenir
Appartement 3 pces
 Situation calme et ensoleillée,
 avec balcon, séjour 35 m²,
 complètement repeint, cave, galetas.
 Loyer 870 fr., charges 180 fr.,
 garage 90 fr./mois
Pour visiter & tous renseignements
Tél. 041 980 23 25



St-Imier - Place du Marché 1
 A louer au centre-ville, dans un
 immeuble représentatif, pour date
 à convenir une

Surface commerciale
de 112 m²

1^{er} étage av. ascenseur, 4 bureaux,
 hall d'entrée et WC.
 Loyer: CHF 1'440.- +CHF 320.- ch.

032 341 08 85 | info@engelmannimmo.ch



Samedi 16 mars
FOIRE DE PRINTEMPS
de 9 h à 17 h
 40 exposants
 Super animation **gratuite** pour enfants
Carrousel – petit train
 Restauration
 Artisanat / produits régionaux / dégustations
 Animation musicale
Merci de votre soutien

Halle polyvalente – La Ferrière
 Freitag 8. März um 20.15 Uhr
 Samstag 9. März um 20.15 Uhr

KONZERT
UND THEATER
Jodlerklub, La Ferrière
 Leitung: Françoise Christen
Theater Alibi-Burehof
 Lustspiel in 3 Akten von Ralf Kaspari
Kasse und warme Küche ab 19.00 Uhr
Freitag Kinder Gratis - Kein Tanz
Samstag
 TANZ mit Röschtplousch
Bar
 Offen nach dem Theater ca. 24 Uhr

ACCUEIL DE JOUR
FOYER DE JOUR
Vous avez besoin d'aide, votre mobilité est réduite
 Au choix de 1 à 5 jours par semaine
 Nous proposons de 9h à 17h:
 Des jeux de société
 De la gymnastique douce
 Des activités à l'extérieur
 Concert et spectacle
 Du repos
 Des repas de qualité
 Un service de transport de Courtelary à Renan

LA ROSERAIE, FOYER DE JOUR
 LES FONTENAYES 19, 2610 SAINT-IMIER
 032 942 45 45, WWW.LAROSERAIE.CH

SAMD-24h-APPEL D'URGENCE
 En cas d'urgence nous sommes à votre disposition 24h/24.
Sécurité à partir de CHF 55.- par mois chez vous
 et également en déplacement.

Plus d'informations: Service d'aide et de maintien
 à domicile de Tramelan et Mont-Tramelan (SAMD),
 téléphone: 032 487 68 78 ou www.samd.tramelan.ch

PAROISSE DE VILLERET

Soupe
de Carême
Mercredi 20 mars 2019
Dès 12h à la cure

Venez partager un simple
repas de Carême
et déguster
une soupe aux légumes,
fromages et desserts
 Prix de base pour le repas: 12 fr.
 Soutien à des projets humanitaires

Eglise évangélique mennonite
 du vallon de Saint-Imier

Vendredi 15 mars
de 8 h à 11 h
route Principale 13
à Cormoret

La Petite Pause

Commission 3e âge
 du Bas-Vallon

Conférence
 de Christian Ruch
 Conseiller en sécurité
 Police cantonale bernoise

La sécurité à la maison:
une affaire de tous

Information sur la prévention des cambriolages,
 le vol à la tire, le vol à l'astuce ou par téléphone,
 la sécurité des aînés

Mercredi 13 mars
 14 h à la salle du
 Centre Communal à Péry
 ouvert à tous

Offerts par la Commission
 après la conférence

Pour des renseignements supplémentaires ou un service de
 transport, veuillez contacter notre présidente Martina
 Allenberg à Romont au tél. 032 377 30 53 (lundi 11.3.19 de
 14h à 16h). Au plaisir de vous rencontrer nombreux.

Valbirse et environs
 Route de Moron 5 / 2735 Malleray
 Tél. 032 492 19 19 – 079 819 54 78
 gerberpompesfunebres@bluewin.ch
 www.gerberpompesfunebres.ch

VIDE-GRENIERS

Grand-rue 52 A, 2608 Courtelary
 (derrière le dentiste)

LES SAMEDIS
9 MARS DE 10 H À 14 H
16 MARS DE 9 H 30 À 15 H

Le produit de la vente
 sera en faveur
 de la Fondation

SAMAIDD
Service d'aide
et de maintien à domicile
 remboursé par les caisses maladies

079 439 28 95
 samaidd@bluewin.ch

Soins infirmiers, prestations ménagères,
 conseils en diabétologie

Préresse
 • Corporate design, création de logo, mise en page de vos documents
 (papeterie, flyer, affiche, rapport annuel, livret de fête, etc.)

Nous imprimons pour vous en noir et en couleurs
 • cartes de visite • carte • faire-parts de deuil et cartes de remerciements • en-têtes
 de lettre, factures, formulaires • papillons, affiches • enveloppes • brochures, livrets,
 blocs • calendriers

Impression numérique
 • Reproduction de tous documents noir/blanc et couleurs,
 de la carte de visite au format A3+

Feuille
d'Avis
du District
de Courtelary

032 944 17 56
 fac@bechtel-imprimerie.ch

imprimerie
bechtel sa

Bellevue 4, 2608 Courtelary
 032 944 18 18
 info@bechtel-imprimerie.ch
 www.bechtels-imprimerie.ch

FÊTE DU 16 MARS
 Samedi 16 mars 2019
 Societ'Halle de Moutier

dès 19h Apéritif
 dès 19h30 Salutations et discours
 dès 19h45 Jambon chaud, gratin, légumes
 16 francs
 Boissons diverses
 puis... Animation musicale

Force démocratique section de Tramelan

Ferme Combe d'Humbert
 Fam. Kilchsperger-Rotzler - 2615 Sonvilier

Vente directe
 Fromages fabrication maison
 au lait cru
 Viande de bœuf, porc et veau
 Farine d'épeautre
 Légumes d'hiver

Tél. 032 941 12 47
 mail@mt-soleil.ch - www.mt-soleil.ch

SALLE COMMUNALE **SAMEDI 16 MARS 2019**
SONVILIER **20 heures**

MATCH AU LOTO

EN FAVEUR DE LA COURSE DES PERSONNES ÂGÉES

Fromagerie La Chaux-d'Abel

Kurt Zimmermann - 2333 La Ferrière
 Tél. 032 961 11 53 - Fax 032 961 11 14
 k-a.zimmermann@bluewin.ch
 www.chauxdabel.ch

Nos spécialités:
 - Fromages de La Chaux-d'Abel
 - Tête de Moine
 - Mélange pour fondue
 - Nos yoghourts maison

Heures d'ouvertures:
 Lu-Sa: 06.00-12.00 et 13.30-19.00
 Di: 06.30-08.00 et 18.00-19.00

MD électricité s.à r.l.
 2615 sonvilier

tél. 032 941 21 75
mobile 079 310 45 15
 fax 032 941 21 78
 md-electricite@bluewin.ch

Installations électriques et téléphoniques
 Dépannages, vente,
 réparations d'appareils ménagers

Garage - Carrosserie MERIJA

www.merija.ch Tél. 032 941 16 13/14
 2610 Saint-Imier Fax 032 941 38 79

J.-B. Dubois 079 683 06 79

TODESCHINI SA

CONSTRUCTION
 Sonvilier - Renan

Tél. 032 941 56 78 Natel 079 449 01 90
 www.todeschinisa.ch info@todeschinisa.ch

CHAUFFAGE

ROSSINI • GODEL
 ST-IMIER • SONVILIER
 032 940 72 50

SANITAIRE

GL Import SA

Etienne Geiser Rue Baptiste-Savoye 16
 2610 Saint-Imier
 Tél. 032 843 00 00
 Fax 032 843 00 18
 etiennegeiser@glimport.ch
 www.glimport.stopgo.ch

PÉRY

L'Union, un trait d'union



De gauche à droite devant, M^{mes} Leschaud (Vivre à la limite), Challet (Cartons du Cœur JB) et Tellenbach (Coup de cœur/Coup de pouce Les Lovières) et derrière M. Meyer (Cartons du Cœur)



Ronald Ermatinger et Patrik Devaux (Union) entourent Alexandra Tellenbach (Coup de Cœur/Coup de pouce Les Lovières)



Anselme Viatte et Patrik Devaux (Union) remettent le don à Katharina Leschaud (association « Vivre à la limite »)



M^{me} Challet et Alain Meyer (Cartons du Cœur JB) reçoivent le chèque des mains de Patrik Devaux (Union)

Dans un pays bien nanti, où le chômage n'existe quasiment pas et où la nourriture se trouve en surabondance, la pauvreté doit aller se chercher dans les petits coins. Mais que l'on ne s'y trompe pas, dans nos villes et nos villages, bien à l'abri derrière de beaux petits jardins, au fond de cours propres et derrière des fenêtres aux rideaux tirés, la misère, financière ou psychique, se terre, muette et discrète. Fort heureusement, des milliers de bénévoles y sont attentifs qui, jours après jours, amènent le nécessaire quand ce n'est pas la joie là où l'espoir s'estompait. Ce sont ces associations et activités bénévoles que la Société Philanthropique Union, par son Cercle de Sonceboz-Péry, voulait remercier et soutenir par des dons, le 27 février dernier, en la Salle de l'Union à Péry.

Rencontre sympathique et instructive au cours de laquelle les réceptionnaires des dons ont pu présenter leurs associations et partager sur leurs actions respectives. Représentant l'Union, Ronald Ermatinger a insisté pour présenter la société philanthropique comme un véritable trait d'union: « Nous récoltons de l'argent pour ensuite le redistribuer aux bénévoles qui œuvrent sur le terrain. » L'association « Coup de cœur/ Coup de pouce Les Lovières », de Tramelan, représentée par Alexandra Tellenbach, a reçu un soutien de 500 francs; cette association est composée de bénévoles qui œuvrent pour offrir un petit plus aux pensionnaires de ce home, petites attentions, petites sorties, etc., améliorer l'ordinaire des résidents. Les Cartons du Cœur du Jura bernois, qui ont fêté leurs

25 ans en 2017, ont pour but d'apporter une aide alimentaire aux personnes momentanément dans le besoin. Cette association est composée de 40 membres tous bénévoles et distribue environ 600 cartons de subsistances par année dans le Jura bernois. Au nom de son association, Alain Meyer précise que tout se passe dans la discrétion, apporter à ceux qui en ont besoin, aider sans juger. Président des Cartons du Cœur du Jura bernois, Claude Nussbaumer a souligné que l'Union de Sonceboz-Péry les soutenait depuis 15 ans, c'est une aide considérable et très appréciée car la demande est malheureusement toujours en augmentation. Au nom de l'Union, Patrik Devaux a remis un chèque de 5000 francs. Katharina Leschaud, de Bévillard, a reçu un chèque de 3000 francs pour soutenir et

faire connaître son association « Vivre à la limite ». Fondée en 2017, celle-ci a pour but d'offrir de l'entraide et du soutien pour les personnes souffrant du trouble borderline et bipolaire, ainsi que leur famille. Cette aide peut être morale, informative ou même administrative, servir à créer des liens entre les différents protagonistes, mais l'association ne veut en aucun cas s'ingérer dans les décisions administratives ou médicales en place. Pour les représentants de l'Union présents à la soirée, plusieurs valeurs fondamentales soutenues par la Société philanthropique suisse Union se retrouvent dans les actions menées par les trois associations à l'honneur: « Aime ton prochain comme toi-même. Soutiens les faibles. Contribue au rapprochement entre les humains ». | sphu

COMMUNE DE CORGÉMONT AVIS OFFICIELS

Pas de tournoi

Le Conseil municipal a pris acte que le traditionnel tournoi estival juniors de football ne se déroulera pas cette année et que les abris PC ne seront donc pas occupés par les équipes participantes. Il en a été informé par le FC La Suze 07, club qui espère bien pouvoir mettre sur pied cette compétition en 2020 à nouveau. | cm

Bureau de vote

Pour le scrutin populaire du 19 mai prochain, auquel sont inscrits deux objets cantonaux et un objet fédéral, le bureau de vote suivant a été formé: président, Roland Stauffer; membres, Andrea Klopfenstein, Veronika Kernen, Marlene Kocher, Terry Sauvain, Dylan Schafer, Alain Rebetez; remplaçants, Marilyne Käslin, Alma Karat, Nathan Scheidegger, Luzius Schilling. | cm

SONCEBOZ-SOMBEVAL AVIS OFFICIELS

Ouverture de la déchetterie

La déchetterie communale sera ouverte samedi 16 mars de 9h à 11h pour la récolte des déchets usuels selon détails figurant dans le Memodéchets 2019.

La déchetterie est en outre ouverte chaque mercredi ouvrable:

- du 23 janvier au 31 mars et du 1^{er} octobre au 11 décembre de 17h30 à 18h30

- du 1^{er} avril au 30 septembre de 17h30 à 19h

Il est utile de préciser que ces prestations ne sont offertes qu'aux personnes domiciliées dans la commune.

| Administration communale

Statistique des déchets 2018



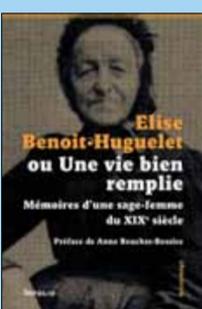
Déchets urbains incinérables: 283 tonnes, déchets encombrants combustibles: 18 tonnes, verre: 86 tonnes, papier: 72 tonnes, déchets compostables: 246 tonnes, ferraille: 15 tonnes, bois: 37 tonnes, déchets inertes: 37 tonnes, cartons: 7 tonnes, appareils électriques et électroniques: 1 tonne, balayage de routes: 19 tonnes, peinture, dispersion produits chimiques: 1 tonne, pet: 2,6 tonnes, Texaid: 10,6 tonnes.

NOTRE HISTOIRE en images avec MEMOIRES D'ICI



Dans le prolongement de la publication des Mémoires d'une sage-femme au XIX^e siècle, nous avons souhaité suivre les pas d'Elise Benoit-Huguelet et retrouver quelques images des interminables chemins qu'elle a arpentés au cours de ses 63 années de pratique dans le « Vallon aux oiseaux ». Celui-ci traverse Plagne.

Mémoires d'Ici, Fonds Jean Chausse



Elise Benoit-Huguelet ou Une vie bien remplie. Mémoires d'une sage-femme du XIX^e siècle, Préface d'Anne Beuchat-Bessire, Gollion, Infolio Editions, 2019, 72 pages, ISBN 9782884749749

L'alimentation sous la loupe jeudi prochain à Plagne

Le prochain rendez-vous du Café Vert, jeudi prochain à Plagne, ne manquera pas d'intéresser un vaste public. On s'y penchera en effet sur l'alimentation et ses effets sur la Planète. Lucien Willemin, de La Chaux-de-Fonds, donnera une conférence intitulée *Pourquoi manger local...* c'est loin d'être l'idéal. Il détaillera le choix qui se pose au consommateur, entre croquer dans une pomme bio importée ou dans une pomme non-bio provenant de la région. Soulignant que la collectivité invite actuellement à choisir la proximité, le conférencier affirme qu'il est plus écologique d'opter pour



la pomme importée. Malgré même le CO₂ que produit le transport de ce produit, et donc sa participation au réchauffement climatique. Car Lucien Willemin place dans la

balance des éléments souvent oubliés, telles que les pollutions dues à la fabrication des engrais, à leur transport, à leur épandage...

Le débat sera largement ouvert, dans deux semaines à Plagne, après que l'orateur aura présenté ses réflexions, ses visions, ses études et ses convictions. L'échange d'idées est une des composantes centrales du Café Vert, et cette soirée ne fera pas exception.

Rappelons que le Café Vert est un atelier créatif né de la paroisse de Rondchâtel, laquelle regroupe les localités de La Heutte, Péry, Frinvillier, Plagne, Vauffelin, Romont et Orvin. Son premier rendez-vous public date de 2010. | de

Jeudi 14 mars, 20h
Salle communale de Plagne
Entrée libre, chapeau
Bénéfice destiné intégralement à des œuvres d'entraide

Réclame

Etablissement d'une déclaration d'impôts ?
Achat/vente d'un bien immobilier ?
Création d'une nouvelle société ?



Contactez-nous !

info@g16.ch
079 761 91 34

Comptabilité - Fiscalité - Immobilier - Conseil

COMMUNE DE COURTELARY AVIS OFFICIELS



Patenschaft

Le Conseil municipal a décidé d'accorder un don de 300 francs au Patenschaft (Parainage suisse des communes de montagnes), qui apporte régulièrement son soutien à des collectivités de la région. | cm

Délégations

Bertrand Barras représentera la Commune à l'assemblée générale du Fonds de bourse jurassien et biennois, une institution intercantonale, le 14 mars prochain au Noirmont.

Benjamin Rindlisbacher, maire, participera pour sa part à l'assemblée générale de l'association Espace découvertes Energie, qui se tiendra le 18 mars à Saint-Imier. | cm

Partenariat pour les déchets

La Municipalité est sur le point de concrétiser un partenariat avec sa voisine de Cormoret, pour la collecte des déchets à Mont-Crosin. Les habitants de chaque village continueront à utiliser des sacs officiels estampillés par leurs communes respectives, et se verront facturer la taxe de base par ces dernières.

C'est par contre Cormoret qui assumera le partenariat avec les entreprises de ramassage et d'incinération, avant de nous refacturer les frais inhérents, au pro rata des habitants de notre commune à Mont-Crosin.

Ce partenariat devrait simplifier l'organisation du ramassage des déchets sur la montagne. | cm

Un défibrillateur bientôt au Centre communal

Décision vient d'être prise par les autorités locales de souscrire un contrat avec l'association Firstresponder et d'installer dans ce cadre un défibrillateur au centre du village; cet engin sera très probablement posé sur une paroi de l'entrée couverte, à l'extérieur du Centre communal. Il sera dès lors accessible en tout temps.

Parallèlement, la Commune accueillera tout prochainement un cours de sauveteur BLS/AED (basic life support/automate external defibrillation). Cette formation, qui constitue le premier pas pour toute personne souhaitant devenir first responder (premier répondant), permet d'apprendre les pre-

mières mesures en cas d'urgence, notamment l'évaluation de l'état de la victime, les gestes en cas d'étouffement, le massage cardiaque, la reconnaissance des symptômes d'accident vasculaire cérébral ou de crise cardiaque et les actions efficaces y relatives, ainsi bien évidemment que l'utilisation d'un défibrillateur.

Offert aux plus rapides

Le Conseil municipal a décidé d'offrir ce cours aux dix premiers inscrits de la commune. Intéressés? Annoncez-vous jusqu'à la fin du mois de mars à l'administration municipale.

| cm



Assemblée fixée

Les autorités locales viennent de fixer la prochaine assemblée municipale, qui se déroulera donc le lundi 17 juin à 20h au Centre communal. | cm

Trois classes de Villeret accueillies pour une année



C'est ici, selon les gabarits, que seront posés les trois conteneurs qui abriteront les classes de Villeret durant un an

En été prochain, la commune de Villeret va lancer les importants travaux de rénovation de son collège, qui sera dès lors inutilisable durant une année environ. Conséquemment, nous accueillerons à Courtelary les trois classes du Syndicat scolaire actuellement abritées à Villeret, ceci dans des locaux provisoires à installer aux abords de notre collège.

C'est sur la place en dur dévolue actuellement au sta-

tionnement des véhicules motorisés, à l'ouest du bâtiment, que seront posés trois conteneurs aménagés pour les écoliers. Ils seront installés à fin juin 2019 et demeureront en cet endroit jusqu'au début juillet 2020.

En compensation des cases de parcage ainsi supprimées, les autorités ont décidé d'ouvrir des places de stationnement provisoires, accessibles sur la partie ouest du préau durant toute la durée des travaux.

Avis aux sociétés

En relation avec ces aménagements provisoires, la Municipalité avertit les sociétés locales et tous les autres utilisateurs du complexe que le préau ouest sera inaccessible durant une bonne année. Chacun est par avance remercié de la compréhension dont il fera preuve, face à ces désagréments inévitables.

| cm

Récupérés et recyclés

La société Texaid, active dans la récupération et le recyclage des vêtements, textiles et chaussures usagés, vient de publier ses chiffres 2018. L'année passée, 5991 kilos de matériaux ont été récupérés dans notre commune (5088 en 2017), dans les conteneurs qui sont situés respectivement à La Praye (à l'ouest du magasin Landi), à la gare et à l'EcoPoint de la Fleur de Lys.

La population est remerciée de soutenir cette collecte, qui permet de recycler l'immense majorité des matériaux récupérés: 65 pour cent repartent dans le circuit en tant que vêtements de seconde main, 15 pour cent sont transformés en chiffons d'essuyage pour l'industrie et 15 autres pour cent en fibres utilisées pour fabriquer de nouveaux textiles. Seuls cinq pour cent environ des matériaux collectés doivent finalement être incinérés.

De surcroît, Texaid veille à la durabilité sociale et écologique dans son fonctionnement. | cm

Elles vont déménager

Une des deux tables de ping pong, installées actuellement à l'ouest du collège, tout à côté des places de stationnement, est en piteux état. Le Conseil municipal a décidé de la remplacer par une installation neuve. Il a en effet pu constater que ces deux tables sont utiles et qu'elles répondent à un réel besoin de la jeunesse.

On profitera de ce remplacement pour déménager les deux tables en un endroit mieux adapté, mais toujours dans le préau du collège.

Pour ce remplacement, ce déménagement et les menus travaux y relatifs, le Conseil municipal a libéré la semaine passée un crédit de 4000 francs. | cm



On le voit, l'une des deux tables a subi les affres du temps

PAYSAGE LIBRE BEJUNE JURA – JB – NEUCHÂTEL

Mont Crosin : 10% de production en moins en 2018

On est habitué aux communiqués de presse triomphants de Juvent SA en début d'année, vantant les performances du parc éolien de Mont Crosin. Cette année pourtant, c'est le silence qui a prévalu. Et pour cause: le parc éolien a vu sa production chuter de près de 10%, malgré le récent «repowering» de 2016.

Disponibles sur le site winddata.ch, les chiffres de la production électrique du parc éolien de Mont Crosin en 2018 montrent une sévère baisse par rapport à l'année précédente: moins 9.5%. La production s'élève à 67 GWh sur l'année, contre 74 GWh en 2017.

Plusieurs enseignements doivent être tirés de ces résultats décevants pour l'exploitant. D'abord, le rendement irrégulier de l'éolien sur les crêtes jurassiennes. D'année en année, il n'est pas possible de tabler sur une production prévisible. L'éolien est et restera une source d'énergie aléatoire qui rend difficile la couverture des besoins en électricité et menace la stabilité du réseau. Ensuite, le faible

rendement des installations. En 2018, le facteur de charge – un indicateur qui mesure sur la production effective par rapport à la capacité de l'installation – se situe à 20%. Ce chiffre témoigne de la faiblesse des vents sur les crêtes jurassiennes en comparaison avec des régions comme le Nord de l'Europe. Mis en regard des coûts d'investissement, cet indicateur montre aussi et avant tout la disproportion entre les investissements nécessaires et le rendement des installations éoliennes. Or, cette disproportion doit être financée par les subventions payées par les consommateurs d'électricité, entreprises et particuliers.

Souvent présenté comme un «modèle» par les médias, le parc éolien de Mont Crosin est au contraire l'exemple paradigmatique de notre absurde politique énergétique. Les dix millions de francs de subventions versées par la Confédération l'année passée à Juvent SA pour ce parc éolien auront permis de couvrir à peine 0.1% de la consommation électrique suisse.

Petite Pause à Cormoret

Tous les 3^{es} vendredis du mois à la route Principale 13 à Cormoret, la population du village et les gens de passage peuvent faire halte pour une «Petite Pause». L'église mennonite du vallon de Saint-Imier ouvre ses locaux et souhaite contribuer à faire vivre le village en favorisant les échanges et le développement des relations sociales. Le but est d'offrir un moment qui contribue à renforcer les liens et à lutter contre l'isolement et le «chacun pour soi». «La Petite Pause» est un espace convivial pour se rencontrer en toute simplicité et sans contrainte! Tout le monde est donc bienvenu pour boire un café, déguster une pâtisserie, discuter un peu et passer du bon temps en agréable compagnie! (Boissons et pâtisseries sont gratuites.) Venez donc vous accorder une «Petite Pause», vendredi 15 mars entre 8h et 11h!

Renseignements:
Luc Ummel
078 894 22 70

Réclame

VOUS VOULEZ VOUS FAIRE REMARQUER ?



clin d'œil



PUBLICITÉ CRÉATIVE

CONSEIL EN MARKETING
CRÉATION DE STAND

GRAPHISME
SITE WEB

IDENTITÉ VISUELLE
COMMUNICATION BD

clin-d-oeil.net
TONY MARCHAND 032 940 11 16

Conseil de ville de Saint-Imier

Séance ordinaire du jeudi 7 février 2019, tenue dès 19 h 30 dans la salle des délibérations du Conseil de ville

Présidence : Michel Meyer, président, jusqu'au tractandum 3a, puis Gaëtan Aellen, président, dès le tractandum 3b
Secrétaire : Tiago Rodrigues, vice-chancelier

Michel Meyer, ARC: « Il est 19h30, j'ouvre la séance du Conseil de ville. Monsieur le vice-maire Marcel Gilomen, notre maire étant malade à la maison, je m'adresse à vous, à Monsieur le chancelier, Monsieur le vice-chancelier, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, Madame et Messieurs les représentants de la presse, chers collègues du Conseil de ville. Le règlement communal est formel: le premier Conseil de ville de la nouvelle législature doit être ouvert par le doyen. Il m'incombe donc de diriger la séance jusqu'au point 3a. La tradition, pas le règlement, veut que le doyen, président éphémère, « dise quelques mots ». Le message que je devrais vous adresser suscite chez moi quelques interrogations. Dans l'esprit de celui qui a lancé cette coutume, il était certainement évident que l'ainé a des choses à dire. Il a un vécu. Il a de l'expérience. C'est sûrement un sage. Il sait tout. Comme je ne me reconnais pas dans ce portrait, j'ai demandé au Conseil communal d'être dispensé de ce rôle ceci d'autant plus que j'en fus chargé il y a 4 ans. Refus du conseil: « Le règlement, c'est le règlement! » J'avais suggéré de confier la tâche d'ouverture de cette séance à un(e) jeune issu(e) de ce parlement. Car, j'en suis convaincu, plus que jamais l'heure est venue d'écouter attentivement les jeunes. Il est évident que l'avenir tellement préoccupant de ce monde les interpelle. Alors écoutons-les. Comment voulez-vous qu'un vieux fasse passer un message aujourd'hui, en 2019, alors que ma génération, plus que les suivantes, est responsable de l'avenir catastrophique qu'on nous prédit. Ce n'est pas moi qui le prétends mais Greta, la jeune Suédoise, qui a affirmé ou à qui on a fait affirmer que « vous êtes responsables de la destruction de notre avenir ». Je me sens visé par le constat de cette gamine par ailleurs charmante, courageuse, porteuse d'un coup médiatique sans pareil. Je suis né avant vous tous ici. Le nombre des années de vie fait de moi le plus grand producteur de gaz à effet de serre de ce Conseil de ville. J'en déduis donc que le mieux serait de me taire, surtout que mon mode d'expression favori étant plus la chanson que le discours philosophique, je préférerais vous en chanter une plutôt que d'énoncer des banalités. Vous allez en déduire que c'est à contrecœur que j'assume mon droit d'aïnesse ce soir. Il n'en est rien. C'est juste regrettable que par la faute d'un règlement, et j'en suis désolé, vous êtes privés d'un message émanant de la jeunesse. Sachez donc, Mesdames et Messieurs, que c'est avec une grande fierté que j'occupe la place de premier citoyen de Saint-Imier... pendant 10 minutes. Laissez-moi le plaisir de souhaiter la bienvenue dans ce Conseil de ville aux nouvelles et nouveaux élus, de les féliciter pour leur élection ainsi que tous les autres qui repartent pour quatre ans. Félicitations aux nouvelles, aux élus ou réélus au Conseil communal. Bravo à Patrick Tanner, notre maire, pour sa réélection en lui demandant d'utiliser de toutes ses qualités pédagogiques, de sa bienveillance, de sa patience auprès de ses conseillers municipaux afin qu'elles, qu'ils s'épanouissent dans des tâches nouvelles pour trois d'entre eux. Un salut également tout particulier à la presse qui, fidèlement, informe notre population. Quant à notre Conseil de ville, je lui demande de ne jamais oublier qu'il a été élu pour veiller au bien-être de nos concitoyens. Certes, durant les 4 années écoulées, nous, les conseillers de ville, de chercher à mettre en position inconfortable un(e) conseiller(ère) municipal(e) ne maîtrisant pas parfaitement son dossier, qui a du retard pour une réponse à une question. De rire sous cape. D'échanger des regards condescendants lorsqu'apparaissent des hésitations dans la formulation d'une réponse. Cette attitude doit cesser alors que de jeunes nouveaux conseillers municipaux seront sous les feux de la rampe. J'ai observé ce comportement manquant de respect dans nos rangs mais aussi chez les autres. Je n'aime pas non plus la compétition puérile par feuille Bechtel interposée entre nos formations pour affirmer dans les communiqués de presse: c'est nous qui avons réalisé! C'est grâce à nous que! Toute réalisation est débattue ici et, dans des échanges respectueux des uns et des autres, décidons ce que nous croyons être le meilleur pour Saint-Imier. Toute réalisation est le fruit du Conseil de ville dans son ensemble et non celle d'un groupement qui l'a emporté. Treize

nouveaux conseillers de ville! Cinq nouveaux conseillers municipaux dont certains avec le baptême du feu dans un exécutif. Je suis convaincu que ça se passera bien. La disparition de cette salle de quelques vieux briscards de la politique devrait faciliter les débats. Un fait anodin mais révélateur m'a surpris durant la campagne d'avant élection en novembre dernier. Josika Iles, candidate au Conseil municipal, à qui j'adressais mes encouragements m'a affirmé: Je suis motivée et me réjouis de collaborer avec Corentin dont j'apprécie les qualités. Josika n'a pas dit: s'il n'était radical, je collaborerais avec lui! De mon temps, cette attitude constructive était plutôt rare. Elle m'a beaucoup plu et c'est dans cet état d'esprit que je vous invite à œuvrer pour Saint-Imier durant la nouvelle législature. Dans 4 ans, je vous le promets, je n'ouvrirai plus le Conseil de ville ni le Conseil général. Je vous remercie pour votre attention. »

... Applaudissements...

Michel Meyer, président: « Avant de passer à l'appel, une modification de l'ordre du jour est-elle demandée? »

... Il n'y a pas de modification à l'ordre du jour...

L'ordre du jour se présente de la manière suivante :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2018
3. Nomination du bureau du Conseil de ville
 - a) président
 - b) 1^{er} vice-président
 - c) 2^e vice-président
 - d) secrétaire
 - e) deux scrutateurs
4. Communications du président et du maire
5. Nomination des membres dans les commissions municipales permanentes pour une nouvelle période de quatre ans (législature 2019-2022):
 - a) Commission de gestion (7 membres)
 - b) Commission des finances (6 membres)
 - c) Commission de l'équipement (6 membres)
 - d) Commission bâtiments et infrastructures sportives (6 membres)
 - e) Commission urbanisme et mobilité (6 membres)
 - f) Commission économie et tourisme (6 membres)
 - g) Commission de l'école primaire (8 membres)
 - h) Commission de l'école secondaire (5 membres)
 - i) Commission culturelle (6 membres)
 - j) Commission de l'action sociale (6 membres)
 - k) Commission de la santé (6 membres)
 - l) Commission de la jeunesse (4 membres)
6. Nomination de 3 délégués de la Municipalité dans le Syndicat de communes des sapeurs-pompiers d'Erguël
7. Nomination de 3 délégués de la Municipalité dans le Syndicat de communes du Centre régional de compétences de protection civile du Jura bernois
8. Nomination de 4 délégués de la Municipalité dans le Syndicat pour l'épuration des eaux usées de Saint-Imier et environs (SESE)
9. Nomination de 2 délégués de la Municipalité dans le Syndicat d'aménagement des eaux de la Suze
10. Nomination de 1 représentant de la Municipalité au sein de l'assemblée générale du Service d'aide et de soins à domicile du Vallon de Saint-Imier (SASDOVAL)
11. Nomination de 4 représentants de la Municipalité dans le Conseil de fondation « Colonies d'habitations pour personnes âgées ou invalides de la commune municipale de Saint-Imier »
12. Fermeture d'une classe à l'école primaire pour l'année scolaire 2019-2020: décision
13. Traitement de la motion « Votations communales: constat, une faible participation du Corps électoral » déposée le 13 décembre 2018 par la fraction libérale-radical: décision
14. Motions et interpellations
15. Petites questions
16. Divers et imprévus

1. Appel

Michel Meyer, président: « L'appel se fera par Tiago Rodrigues, vice-chancelier. »

Sont présents: Cédric Spielhofer (PLR), Denis Gerber (PLR), Jean-Paul Gerber (PLR), Mathias Nikles (PLR), Yann Doutaz (PLR), Samuel da Silva (PLR), Gisèle Tharin (PLR), Gaëtan Aellen (PLR), Christian Tharin (PLR), Daniel Müller (PLR), Joëlle Häller (PLR), Patrick Domon (ARC), Michel Meyer (ARC), Josepha Chiesa (ARC), Swann Thommen (ARC), Florine Pessotto-Bueche (ARC), Claude Voisin (ARC), Raphaël Perotto (ARC), Morgane Bussian (ARC), Danika Perret (ARC), Philippe Garraux (ARC), Michèle Comte (ARC), Roger Comte (ARC), Elisabeth Beck (PS), Nathalie Fiechter (PS), Michel Ruchonnet (PS), Vital Carnal (PS), Marie Ruchonnet (PS), Gerolamo Pepe (PS) et Loïc Springenfeld (PS)

Est excusé: Vincent Brahier (PLR)

Conseil municipal: Marcel Gilomen (vice-maire), Jean Luc Berberat, Paula Tanner, Corentin Jeanneret, Josika Iles, Olivier Zimmermann et Beat Grossenbacher (chancelier municipal)

Excusé: Patrick Tanner (maire)

Presse: Alexandre Steiner (RJB), Blaise Droz (Le Journal du Jura) et Céline Lo Ricco Châtelain (Le Quotidien jurassien)

Public: -

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2018

Michel Meyer, président: « Je précise que seuls les conseillers de ville présents le 13 décembre 2018 peuvent voter l'approbation. »

Au vote, le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité des conseillers de ville présents lors de la séance du 13 décembre 2018.

3. Nomination du bureau du Conseil de ville

- a) président
- b) 1^{er} vice-président
- c) 2^e vice-président
- d) secrétaire
- e) deux scrutateurs

a) président

Gisèle Tharin, PLR: « La fraction libérale-radical propose Gaëtan Aellen, PLR. »

Au vote, Gaëtan Aellen, PLR, est nommé président à l'unanimité, moins l'intéressé.

... Applaudissements...

Michel Meyer, président: « Monsieur le président du Conseil de ville, félicitations pour cette nomination. Je vous prie de venir vous installer à la place du président du Conseil de ville. »

b) 1^{er} vice-président

Nathalie Fiechter, PS: « Le parti socialiste propose Elisabeth Beck, PS. »

Au vote, Elisabeth Beck, PS, est nommée 1^{ère} vice-présidente à l'unanimité, moins l'intéressée.

c) 2^e vice-président

Patrick Domon, ARC: « La fraction alternative régionale et communale propose Morgane Bussian, ARC. »

Au vote, Morgane Bussian, ARC, est nommée 2^e vice-présidente à l'unanimité, moins l'intéressée.

d) secrétaire

Gisèle Tharin, PLR: « La fraction libérale-radical propose Samuel da Silva, PLR. »

Au vote, Samuel da Silva, PLR, est nommé secrétaire à l'unanimité, moins l'intéressé.

e) deux scrutateurs

Michel Ruchonnet, PS: « La fraction socialiste propose Nathalie Fiechter, PS. »

Patrick Domon, ARC: « La fraction alternative régionale et communale propose Josepha Chiesa, ARC. »

Au vote, Nathalie Fiechter, PS, et Josepha Chiesa, ARC, sont nommées scrutatrices à l'unanimité, moins les intéressées.

4. Communications du président et du maire

Gaëtan Aellen, président: « Mesdames, Messieurs, je souhaite la bienvenue à Monsieur le vice-maire, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, Mesdames les conseillères de ville, Messieurs les conseillers de ville, Monsieur le chancelier, Monsieur le vice-chancelier, ainsi qu'aux représentants de la presse, à la première séance du Conseil de ville de cette législature. Qui dit nouvelle année, dit nouveau président, mais également nouvelle législature et nouveau Conseil de ville composé de nouveaux conseillers débordant de motivation pour relever les nombreux défis que leur réservent leurs mandats dans les différentes commissions de notre commune. Je profite de l'occasion pour leur adresser mes meilleurs vœux pour cette législature et les remercie de leur engagement envers notre Ville de Saint-Imier. J'espère que chacun trouvera satisfaction dans ses nouvelles attributions. Je souhaite que cette législature soit excellente et qu'elle se déroule au mieux car notre objectif commun reste notre Ville de Saint-Imier. Nous nous sommes tous engagés pour la communauté et pour garantir la meilleure qualité de vie possible à nos citoyens. En effet, en tant que président, je veillerai à ce que les débats et les discussions restent constructifs, ceci en gardant un esprit de respect mutuel. Enfin, je vous remercie pour la confiance que vous me témoignez en me nommant président du Conseil de ville durant cette première année de législature. C'est un honneur pour moi d'être assis à cette place et c'est avec votre aide que je souhaite au mieux représenter notre Conseil de ville lors des différents événements que je devrai honorer. J'espère être à la hauteur afin de répondre à vos attentes et vous souhaite une bonne législature. Merci à tous et bons débats! »

... Applaudissements...

Marcel Gilomen, vice-maire: « Je vous transmets encore les communications de M. le maire: »

« Suite à la décision de votre Conseil du 13 décembre 2018 concernant le crédit d'engagement pour la Maison de la musique, le Conseil municipal souhaite vous informer que la demande de référendum a abouti. Le Corps électoral de Saint-Imier sera ainsi appelé à se prononcer sur le crédit d'engagement de 885 000 francs pour la réalisation de la Maison de la musique. Lancée par le parti socialiste, la demande de référendum a abouti dans le délai légal. Muni de 203 signatures valables sur 118 nécessaires (4 % des ayants droit), le texte déposé par le PS demande que les citoyennes et citoyens puissent se prononcer sur la décision du Conseil de ville du 13 décembre dernier. Pour rappel, par 22 voix contre 4, le Législatif imérien avait alors accepté un crédit d'engagement sous forme de subvention d'investissement de 885 000 francs (790 000 francs en cash et 95 000 francs d'estimation de la valeur de donation) pour la réalisation du projet « Maison de la musique » dans le bâtiment de l'ancien manège. La votation populaire aura lieu le 19 mai prochain.

Finalement, je profite également de vous rappeler le cours de formation aux outils parlementaires organisé par la commission de perfectionnement de l'Association des secrétaires communales et communales du Jura bernois à l'attention des autorités législatives. Ce cours, d'une durée de 2 heures environ, aura lieu le 8 mai à 19h à l'Auditorium du Centre interrégional de perfectionnement à Tramelan en présence de Madame la Préfète Stéphanie Niederhauser et de Giovanna Munari Paronitti, cheffe de l'Unité francophone de l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire. Spécialement destiné aux membres des conseils généraux, le Conseil municipal vous encourage à y prendre part, la participation financière étant prise en charge par la commune. En cas d'intérêt, vous pouvez vous adresser directement à la Chancellerie municipale. »

... Applaudissements...

Gaëtan Aellen, président: « Merci. Je passe maintenant la parole à notre vice-maire Marcel Gilomen. »

Marcel Gilomen, vice-maire: « Monsieur le président du Conseil de ville, Mesdames, Messieurs les conseillères et les conseillers de ville, Mes chers collègues du Conseil municipal, Mesdames et Messieurs les représentantes et représentants de la presse, en l'absence de M. le maire Patrick Tanner, à qui nous souhaitons un prompt rétablissement, c'est à moi que revient le plaisir et l'honneur de vous souhaiter la bienvenue au

5. Nomination des membres dans les commissions municipales permanentes pour une nouvelle période de quatre ans (législature 2019-2022):

- a) Commission de gestion (7 membres)
- b) Commission des finances (6 membres)
- c) Commission de l'équipement (6 membres)
- d) Commission bâtiments et infrastructures sportives (6 membres)
- e) Commission urbanisme et mobilité (6 membres)
- f) Commission économie et tourisme (6 membres)
- g) Commission de l'école primaire (8 membres)
- h) Commission de l'école secondaire (5 membres)
- i) Commission culturelle (6 membres)
- j) Commission de l'action sociale (6 membres)
- k) Commission de la santé (6 membres)
- l) Commission de la jeunesse (4 membres)

a) Commission de gestion (7 membres)

Michel Ruchonnet, PS, la fraction socialiste propose:
– Bettina Zürcher
– Nathalie Fiechter

Gisèle Tharin, PLR, la fraction libérale-radical propose:
– Christian Tharin
– Christian Schluep
– Roland Helbling

Patrick Domon, ARC, la fraction alternative régionale et communale propose:
– Roger Comte
– Claude Voisin

Au vote, les candidats sont nommés à l'unanimité, moins les intéressés.

b) Commission des finances (6 membres)

Danika Perret, ARC, la fraction alternative régionale et communale propose:
– Cyril Erard
– Yvan Adatte

Michel Ruchonnet, PS, la fraction socialiste propose:
– Francis Daetwyler

Christian Tharin, PLR, la fraction libérale-radical propose:
– Gisèle Tharin
– Yves Mathys
– Hugo Figueiredo

Au vote, les candidats sont nommés à l'unanimité, moins l'intéressée.

Il est indiqué que la première séance aura lieu le 18 février, à 18h, au bureau municipal, salle du Conseil municipal.

c) Commission de l'équipement (6 membres)

Swann Thommen, ARC, la fraction alternative régionale et communale propose:
– Séverine Perret
– Michael Oppliger

Michel Ruchonnet, la fraction socialiste propose:
– Gerolamo Pepe

Gisèle Tharin, PLR, la fraction libérale-radical propose:
– Jean-Paul Gerber
– Cédric Spielhofer
– Mathias Nikles

Au vote, les candidats sont nommés à l'unanimité, moins les intéressés.

Il est indiqué que la première séance aura lieu le 18 février, à 18h, au bureau municipal, salle Warmbrodt.

d) Commission bâtiments et infrastructures sportives (6 membres)

Morgane Bussian, ARC: la fraction alternative régionale et communale propose:
– Michel Meyer
– Claude Voisin

Gisèle Tharin, PLR, la fraction libérale-radical propose:
– Vincent Brahier
– Samuel da Silva
– Yann Doutaz

Michel Ruchonnet, PS, la fraction socialiste propose:
– Vital Carnal

Au vote, les candidats sont nommés à l'unanimité, moins les intéressés.

Il est indiqué que la première séance aura lieu le 11 mars, à 17h45, au bureau municipal, la salle n'est pas définie.

e) Commission urbanisme et mobilité (6 membres)

Florine Pessotto-Bueche, ARC, la fraction alternative régionale et communale propose:
– Philippe Garraux
– Jérôme Kernen
– Pierre Gianoli

Gisèle Tharin, PLR, la fraction libérale-radical propose:
– Cornelio Fontana
– Christian Tharin

Michel Ruchonnet, PS, la fraction socialiste propose:
– Vital Carnal

Au vote, les candidats sont nommés à l'unanimité, moins les intéressés.

Il est indiqué que la première séance aura lieu le 18 février, à 18h, le lieu n'est pas défini.

f) Commission économie et tourisme (6 membres)

Joseph Chiesa, ARC, la fraction alternative régionale et communale propose:
– Patrick Domon
– Swann Thommen

Michel Ruchonnet, PS, la fraction socialiste propose:
– Diamantino Rodrigues
– Elisabeth Beck

Gisèle Tharin, PLR, la fraction libérale-radical propose:
– Cédric Spielhofer
– Jean Claude Dougoud

Au vote, les candidats sont nommés à l'unanimité, moins les intéressés.

Il est indiqué que la première séance aura lieu le 4 mars, à 18h15, bureau municipal, salle du Conseil municipal.

g) Commission de l'école primaire (8 membres)

Claude Voisin, ARC, la fraction alternative régionale et communale propose:
– Florine Pessotto-Bueche
– Michèle Comte
– Carole Aubry

Christian Tharin, PLR, la fraction libérale-radical propose:
– Gaëtan Aellen
– Monica Gerber
– Gisèle Tharin

Michel Ruchonnet, PS, la fraction socialiste propose:
– Marie Ruchonnet
– René Thommen

Au vote, les candidats sont nommés à l'unanimité, moins les intéressés.

Il est indiqué que la première séance aura lieu le 27 février, à 19h30, à l'Ecole primaire.



h) Commission de l'école secondaire (5 membres)

Michel Ruchonnet, PS, la fraction socialiste propose:
– Marie Ruchonnet

Gisèle Tharin, PLR, la fraction libérale-radical propose:
– Gaëtan Aellen
– Samuel da Silva

Michèle Comte, ARC, la fraction alternative régionale et communale propose:
– Morgane Bussian
– Raphaël Perotto

Au vote, les candidats sont nommés à l'unanimité, moins les intéressés.

Il est indiqué que la première séance aura lieu le 18 février, à 19h, à l'Ecole secondaire.

i) Commission culturelle (6 membres)

Raphaël Perotto, ARC: la fraction alternative régionale et communale propose:
– Morgane Bussian

Gisèle Tharin, PLR: la fraction libérale-radical propose:
– Michel Bastardoz
– Stéphanie Jeanneret
– Yves Rochat

Michel Ruchonnet, PS, la fraction socialiste propose:
– Bettina Zürcher
– Mélanie Lambert

Au vote, les candidats sont nommés à l'unanimité, moins l'intéressée.

Il est indiqué que la première séance aura lieu le 4 mars, à 18h30, au Centre de culture et de loisirs (CCL).

j) Commission de l'action sociale (6 membres)

Michel Ruchonnet, PS, la fraction socialiste propose:
– Regina Stöcklin
– Aline Ruchonnet

Gisèle Tharin, PLR, la fraction libérale-radical propose:
– John Buchs
– Michel Rohrbach

Philippe Garraux, ARC, la fraction alternative régionale et communale propose:
– Danika Perret
– Ali Assaf

Au vote, les candidats sont nommés à l'unanimité, moins l'intéressée.

Il est indiqué que la première séance aura lieu le 18 février, à 18h, bureau municipal, salle Aragon.

k) Commission de la santé (6 membres)

Gisèle Tharin, PLR, la fraction libérale-radical propose:
– Hugo Figueiredo
– Michel Rohrbach

Marie Ruchonnet, PS, la fraction socialiste propose:
– Nathalie Fiechter
– Michel Ruchonnet

Roger Comte, ARC, la fraction alternative régionale et communale propose:
– Mélanie Kernen
– Aurélie Juillerat

Au vote, les candidats sont nommés à l'unanimité, moins les intéressés.

Il est indiqué que la première séance aura lieu le 18 février, à 19h, au bureau municipal, salle Aragon.

l) Commission de la jeunesse (4 membres)

Michel Ruchonnet, PS, le parti socialiste propose:
– Gérald Bassard

Michel Meyer, ARC, la fraction alternative régionale et communale propose:
– Florine Pessotto-Bueche

Gisèle Tharin, PLR, la fraction libérale-radical propose:
– Denis Gerber
– Marianne Louvet

Au vote, les candidats sont nommés à l'unanimité, moins les intéressés.

Il est indiqué que la première séance aura lieu le 4 mars, à 18h30, bureau municipal, salle Aragon.

... Au fur et à mesure des nominations dans les diverses commissions permanentes, les conseillers municipaux présentent leurs félicitations, et se réjouissent de travailler avec les commissaires.

6. Nomination de 3 délégués dans le Syndicat de communes des sapeurs-pompiers d'Erguël

Michel Ruchonnet, PS, la fraction socialiste propose:
– Vital Carnal

Patrick Domon, ARC, la fraction alternative régionale et communale propose:
– Michel Meyer

Gisèle Tharin, PLR, la fraction libérale-radical propose:
– Daniel Müller

Au vote, les candidats sont nommés à l'unanimité, moins les intéressés.

7. Nomination de 3 délégués dans le Syndicat de communes du Centre régional de compétences de protection civile du Jura bernois

Michel Ruchonnet, PS, la fraction socialiste propose:
– Gerolamo Pepe

Patrick Domon, ARC, la fraction alternative régionale et communale propose:
– Michel Meyer

Gisèle Tharin, PLR, la fraction libérale-radical propose:
– Daniel Müller

Au vote, les candidats sont nommés à l'unanimité, moins les intéressés.

8. Nomination de 4 délégués dans la Municipalité pour l'épuration des eaux usées de Saint-Imier et environs (SESE)

Michel Ruchonnet, PS, la fraction socialiste propose:
– Vincent Scheidegger

Patrick Domon, ARC, la fraction alternative régionale et communale propose:
– Michel Meyer

Gisèle Tharin, PLR, la fraction libérale-radical propose:
– Jean-Michel Luginbühl
– Walter Häller

Au vote, les candidats sont nommés à l'unanimité, moins l'intéressé.

9. Nomination de 2 délégués dans le Syndicat d'aménagement des eaux de la Suze

Gisèle Tharin, PLR, la fraction libérale-radical propose:
– Ludovic Zürcher

Patrick Domon, ARC, la fraction alternative régionale et communale propose:
– Ali Assaf

Au vote, les candidats sont nommés à l'unanimité.

10. Nomination d'un représentant de la Municipalité au sein de l'assemblée générale du Service d'aide et de soins à domicile du Vallon de Saint-Imier (SASDOVAL)

Gisèle Tharin, PLR, la fraction libérale-radical propose:
– Vincent Brahier

Au vote, le candidat est nommé à l'unanimité.



11. Nomination de 4 représentants de la Municipalité dans le Conseil de fondation «Colonies d'habitations pour personnes âgées ou invalides de la commune municipale de Saint-Imier»

Marie Ruchonnet, PS, la fraction socialiste propose:
– Michel Ruchonnet

Patrick Doman, ARC, la fraction alternative régionale et communale propose:
– Anne Baume

Gisèle Tharin, PLR, la fraction libérale-radical propose:
– Michel Bastardoz
– Joëlle Häller

Au vote, les candidats sont nommés à l'unanimité, moins les intéressés.

12. Fermeture d'une classe à l'école primaire pour l'année scolaire 2019-2020: décision

Rapport du Conseil municipal:

Nous vous remettons en annexe le rapport du directeur de l'école primaire concernant l'objet cité en titre.

En effet, conformément à l'art. 5 du Règlement scolaire de la commune de Saint-Imier, le Conseil de ville est compétent pour l'ouverture ou la fermeture des écoles, des classes d'école enfantine, primaire ou secondaire degré I, sous réserve d'approbation par la Direction de l'instruction publique et sur préavis de la commission d'école concernée.

En raison d'effectifs en baisse à l'école primaire et enfantine, mais en raison également des exigences du canton de Berne qui fixe la moyenne du nombre d'élèves par classe entre 19,5 et 21, la direction de l'école primaire, sur conseil de l'inspection scolaire et sur préavis de la commission de l'école primaire, propose à votre autorité la fermeture d'une classe au niveau primaire.

Dès la prochaine rentrée scolaire et afin de répondre aux exigences cantonales, cette mesure portera ainsi le nombre de classes à 15 pour l'école primaire et 5 pour l'école enfantine, contre 16 respectivement 5 actuellement. Parallèlement à cette fermeture, l'école enfantine verra également la diminution de certaines prestations offertes actuellement aux élèves.

Compte tenu de ce constat et des exigences fixées par le canton, le Conseil municipal recommande à l'unanimité à votre Conseil d'approuver la fermeture d'une classe à l'école primaire dès l'année scolaire 2019-2020.

Ouverture de la discussion:

Swann Thommen, ARC: «La fraction ARC a pris connaissance du rapport du Conseil municipal concernant l'organisation de l'école primaire pour l'année scolaire 2019-2020. Cette mesure qui répond aux exigences du canton de Berne, qui fixe la moyenne par classe à 19.5 et 21 élèves a en effet tout son sens au vu des arguments donnés par la direction de l'école primaire et des préavis de la commission de l'école primaire et du conseil de l'inspection scolaire. En effet la diminution des effectifs est une réalité et il est important pour le bon fonctionnement de cet établissement de prendre les mesures nécessaires pour répondre aux exigences du canton de Berne. La fraction ARC accepte donc à l'unanimité sa décision de fermer une classe de l'école primaire dès l'année scolaire 2019-2020.»

Nathalie Fiechter, PS: «C'est avec grand regret que la fraction socialiste a pris connaissance du rapport demandant la fermeture d'une classe primaire. Les chiffres n'étant plus dans les normes cantonales, il n'y a malheureusement pas d'autre choix que de prendre acte de cette situation. Cependant, la fraction aimerait tout de même connaître les répercussions que cette fermeture

aura sur le personnel. Jean Luc Berberat, chef du Département éducation et culture, peut-il nous donner quelques précisions sur cette diminution de poste de 143 %, à savoir: comment cette perte va-t-elle être répercutée sur le personnel et celles et ceux qui vont perdre ces heures d'enseignement pourront-ils bénéficier de mesures d'accompagnement pour retrouver du travail ailleurs? Par ailleurs, quelles sont les prestations d'école enfantine qui vont disparaître?»

Jean Luc Berberat, chef du Département éducation et culture: «Je déplore aussi la fermeture de cette classe, et aussi les répercussions que cela peut avoir au niveau du corps enseignant. C'est une perte d'environ 1,5 unité temps plein, donc à peu près 40 leçons. Je ne sais pas qui seront les personnes qui vont subir ces pertes de leçons. La commission scolaire devra très rapidement, une fois la fermeture décidée, se réunir, et sur proposition de la direction, prendre des décisions qui seront difficiles. Depuis que je suis à la tête du département, il n'y a jamais eu de mesures d'accompagnement. Je ne peux pas vous les garantir non plus. Je vais faire mon possible pour ce soit le moins dommageable possible. Quant aux écoles enfantines, il s'agit de 15 leçons en sections de classes octroyées par le canton jusqu'à maintenant, à raison de 3 par classe d'école enfantine, qui sont données en tandem. Deux enseignants s'occupent conjointement de sections de classes. Ceci va disparaître en raison de la réduction des effectifs. Voilà l'état actuel.»

Nathalie Fiechter, PS: «C'est regrettable que ceci disparaisse, car il y a diverses études qui tendent à prouver que plus vite on prend en charge des élèves avec des difficultés, et plus vite ils ont de chance de les surmonter. Surtout lorsqu'on est petit, plutôt qu'au moment d'un apprentissage. C'est donc sans enthousiasme que la fraction socialiste accepte la fermeture d'une classe à l'école primaire dès l'année 2019-2020.»

Gisèle Tharin, PLR: «La fraction libérale-radical a pris bonne connaissance du rapport du Conseil municipal concernant l'organisation de l'école primaire pour l'année 2019-2020, ainsi que la proposition de fermeture d'une classe au niveau primaire. Vu l'effectif en baisse à l'école primaire et enfantine et afin de répondre aux exigences du canton de Berne quant à la moyenne du nombre d'élèves par classe, la fraction libérale radical approuve la fermeture d'une classe à l'école primaire dès l'année 2019-2020.»

Au vote, la fermeture d'une classe à l'école primaire pour l'année scolaire 2019-2020 est acceptée à l'unanimité.

13. Traitement de la motion «Votations communales: constat, une faible participation du Corps électoral» déposée le 13 décembre 2018 par la fraction libérale-radical: décision

Rapport du Conseil municipal:

Le 13 décembre 2018, la fraction libérale-radical (PLR) a déposé une motion intitulée «Votations communales: constat, une faible participation du Corps électoral».

Conformément à l'art. 3 du Règlement du Conseil de ville du 26 avril 2012, il appartient au Conseil municipal de donner son avis lors de la prochaine séance et de proposer l'entrée en matière sur la motion ou son refus, avec une courte argumentation, après quoi le Conseil de ville décide de l'acceptation ou du rejet de la motion.

Selon l'Office fédéral de la statistique, «la participation aux votations populaires fédérales est en baisse depuis le début du 20^e siècle, mais son recul est marqué de forts soubresauts. Ainsi, dès 1990, les valeurs extrêmes étaient de 28 % à 79 %. La tendance à la baisse ne s'est cependant pas poursuivie au début du 21^e siècle. La participation moyenne aux votations a même légèrement augmenté (de 42 % dans les années 1980/1990 à 45 %)».

Force est toutefois de constater que la participation aux votations communales est souvent relativement en dessous de la moyenne et que l'abstention constitue le premier parti.

Compte tenu de ce constat, le Conseil municipal est naturellement favorable à toutes les mesures qui permettraient d'augmenter le taux de participation lors d'élections ou de votations. Il propose l'entrée en matière sur la motion et suggère cependant de confier son traitement à une commission temporaire spécialement créée pour traiter de cette problématique. En effet, la Commission économie et tourisme proposée par les motionnaires ne lui semble pas adéquate pour traiter de cette problématique compte tenu de ses attributions.

Ouverture de la discussion:

Michel Ruchonnet, PS: «Nous traitons ce soir de l'entrée en matière ou non sur la motion déposée par le PLR le 13 décembre dernier visant à diminuer l'abstentionnisme lors des diverses votations et élections. Cette motion aurait aussi pu s'intituler: «Saint-Imier à la recherche du Graal». En cas d'acceptation de cette motion, il s'agirait ensuite de désigner les preux chevaliers et les gentes dames qui se mettraient à la table ronde avant d'aller affronter les dragons. J'ai pris la métaphore du Graal non sans raison car il s'agit d'un but fanatisme et presque impossible

à atteindre. S'occuper que de l'abstentionnisme électoral n'est pas suffisant car ce n'est qu'un épiphénomène. Il s'agit d'un mal généralisé au niveau de la planète et pas seulement pour notre petite commune. C'est à une véritable étude sociologique qu'il faut procéder car c'est un problème de société. Le verbe servir a perdu de sa signification et la politique a mauvaise presse. Comment en est-on arrivé là, telle est la question. Pour préparer les élections de novembre dernier, chaque parti a fait l'expérience des difficultés à convaincre des gens pour s'engager pour la communauté avec toutes sortes d'excuses qui sont toujours les mêmes, souvent par manque de connaissance du travail à faire pour s'engager pour la communauté. L'altruisme n'est plus une vertu très partagée mais il essaye de revenir à la mode. Il est plus facile de ne s'occuper que de son entourage personnel et confortable et c'est également de ce genre de personnes que viennent les critiques les plus acerbes sur la manière dont ils sont gouvernés. Je pense qu'il est temps d'écouter ce que les citoyens et les citoyennes pensent du travail politique et de la manière dont ils ont envie d'être gouvernés. Il y a un désintérêt persistant de la chose publique chez plus de la moitié de nos concitoyens et cela doit nous interpeller. Après cette introduction quelque peu philosophique, venons-en à la motion du PLR: nous sommes d'accord avec le Conseil municipal qu'il faut une commission temporaire nouvelle pour le traitement éventuel de cette motion et la Commission économie et tourisme n'est pas adaptée pour ce travail. Concernant les deux pistes qui sont proposées, à savoir un journal d'information régulier de la part de la commune ainsi qu'une séance d'information sur comment voter sont des bonnes idées. Par contre, il s'agit typiquement d'un travail qui peut être confié à l'administration communale et ne nécessite pas la constitution d'une commission. Notre position est la suivante: s'il s'agit de créer une commission pour analyser les dysfonctionnements de notre société, nous sommes partants de manière active. Si la motion devait garder le cadre restreint de son intitulé, nous occuperions le siège qui nous revient mais avec nos convictions et notre liberté de penser et de parler. Nous sommes très intéressés à écouter les arguments des deux autres partis et nous nous réservons le droit de demander une suspension de séance avant le vote. Ce genre de sujet comporte un risque de dérive populiste à laquelle nous ne souscririons pas.»

Denis Gerber, PLR: «Notre fraction est heureuse de la proposition du Conseil municipal d'entrer en matière sur notre motion. Elle est d'accord de confier son traitement à une commission temporaire ad hoc. La fraction libérale-radical s'engagera avec le souci d'apporter des pistes permettant de motiver nos citoyens à prendre part aux décisions qui les concernent tous. Ce soir, je m'arrête là. Je vais revenir, lors de la prochaine séance, sur les déclarations du PS.»

Joseph Chiesa, ARC: «La fraction ARC a pris connaissance avec intérêt du rapport concernant la motion dont nous remercions l'auteur. Bien qu'il soit important de relever tous les efforts déployés par ARC, ainsi que les autres partis pour impliquer le plus longuement possible les citoyennes et citoyens lors du renouvellement des autorités, et ceci par différents moyens (contacts multiples pour rechercher des candidatures, tous-ménages, contacts personnels, présence dans la rue, annonces, commu-

niqués de presse, débat public, site internet, réseaux sociaux...). Que la représentativité des élus et élus ne souffre d'aucun doute. Il est vrai que le faible taux de participation lors des votations mérite que nous nous questionnions tout en réfléchissant à des pistes d'actions, ceci, dans le but d'augmenter l'intérêt et la participation du Corps électoral, si possible. Cependant, le parti ARC partage le même avis que le Conseil municipal, c'est à dire, de confier cette motion à une «commission ad hoc» et non à la Commission d'économie et du tourisme, qui a été constituée ce soir même et dont les membres recrutés et choisis ont d'autres tâches. En effet, le sujet nous semble suffisamment important, preuve étant que cela ne concerne pas seulement Saint-Imier mais que c'est une réalité régionale voire nationale, selon l'office fédéral de la statistique (du moins pour ce qui était de l'année 2018), pour que le dossier soit traité de manière «unique». C'est-à-dire, par une commission qui se consacrerait entièrement à cette problématique, composée de membres dont elle sera la préoccupation et l'objectif essentiels. Pour ces motifs, ARC approuve la motion et propose que son traitement soit confié à une commission ad hoc à nommer lors de la prochaine séance du Conseil de ville.»

Michel Ruchonnet, PS: «Nous demandons une suspension de séance.»

Gaëtan Aellen, président: «Très bien, nous allons faire une suspension de séance. La séance reprend à 20h40.»

... Suspension de séance,
il est 20h33...

... Reprise de séance,
il est 20h40...

Gaëtan Aellen, président: «Quelqu'un souhaite-t-il la parole avant le vote?»

Gaëtan Allen, président: «Cela ne semble pas être le cas, nous passons au vote.»

Au vote, le traitement de la motion «Votations communales: constat, une faible participation du Corps électoral» déposée le 13 décembre 2018 par la fraction libérale-radical est accepté à l'unanimité.

14. Motions et interpellations

Gaëtan Aellen, président: «Je n'ai pas reçu de motion, je donne la parole au Conseil municipal pour les réponses aux interpellations.»

Gaëtan Aellen, président: «Il ne semble pas y avoir de réponse aux interpellations, nous pouvons passer aux nouvelles interpellations. J'ai reçu 4 interpellations du parti libéral-radical. Je donne la parole.»

Christian Tharin, PLR: «L'effectif de la Police administrative a été augmenté de 100 % depuis le 1^{er} mai 2018. Le contrôle des zones bleues et des parages intempêtes et illicites est donc effectué plus souvent, ce qui répond à un besoin. Le groupe PLR demande au Conseil municipal de répondre aux questions suivantes:

- Quel est l'organe compétent pour supprimer une amende d'ordre?
- Combien d'amendes d'ordre ont-elles été supprimées en 2018?
- Des macarons permanents pour parquer au-delà du temps fixé en zone bleue ont-ils été accordés, si oui pour quelles raisons?
- Qui est responsable de l'engagement de nos policiers sur le terrain?
- Qui est le garant politique?

De plus nous exprimons le souhait que la Police administrative devrait, à notre avis, faire plus de patrouilles à pied aussi bien au centre que dans les rues plus excentrées. Le groupe PLR souhaite également recevoir des informations concernant les mesures hivernales, particulièrement pour les automobilistes n'appliquant pas ces mesures, soit :

- Combien d'amendes d'ordre ont déjà été distribuées à ce jour depuis le début de l'hiver ?
- Cela représente quel montant ?
- Quels sont les coûts engendrés pour distribuer ces amendes ?

Enfin sur le même sujet, où en est le traitement de notre intervention du 5 février 2015 qui a été transmis au département de l'administration générale ?

Marcel Gilomen, vice-maire : « S'agissant du département de M. le maire, une réponse vous sera donnée ultérieurement. »

Christian Tharin, PLR : « Merci. »

Samuel da Silva, PLR : « Interpellation intitulée : le courriel, pour l'écologie et des économies. Avec le début de la nouvelle législature, la fraction PLR propose la mise à jour d'une pratique traditionnelle : l'envoi des documents relatifs à l'ordre du jour du Conseil de ville non plus par courrier postal, mais électronique. Cette mesure nous paraît pertinente et en adéquation :

- Avec des économies, facilement réalisables, non seulement financières, mais également logistiques.
- Avec notre ère où la technologie est omniprésente et les courriels devenus un vecteur efficace de communication.
- Puis finalement avec un geste symbolique fort pour l'écologie.

A ce sujet-ci, rappelons-nous que la chancellerie nous a adressé un courriel, en début d'année, pour nous demander notre adresse électronique, n'est-ce pas là déjà un premier pas en ce sens ? Dans la foulée, notre chancelier nous envoyait, à tous par courriel, une information au sujet d'une formation destinée aux membres des législatifs de la région. On voit que sur le papier, ou plutôt au niveau technologique, toutes les conseillères et tous les conseillers sont déjà équipés pour recevoir des courriels. Relevons aussi que notre Conseil municipal s'est déjà mis à jour : ils ont une plateforme informatique sécurisée sur laquelle ils ont accès à tous les dossiers et documents utiles à leurs séances hebdomadaires. D'autre part, notre commission d'école secondaire convoque, déjà, ses commissaires par voie électronique. Pour en revenir au législatif, prenons l'exemple d'une commune voisine : Tramelan. Si on se réfère à leur « règlement du conseil général », art. 17, al. 2 « le conseiller général reçoit la convocation et tous les documents relatifs aux objets mis en discussion... par courrier postal ou électronique, selon demande du conseiller général. » Notons toutefois que lors de la séance des présentations des comptes et du budget, toutes les conseillères et tous les conseillers reçoivent les documents par courrier postal, afin de « faciliter le travail des conseillers généraux », selon ce que M. Gullotti, chancelier de Tramelan, m'a relaté et que je remercie, au passage, pour le partage d'informations.

Dès lors, la fraction PLR se pose donc les questions suivantes :

- A combien s'élèveraient les économies pour notre commune avec la mise en place d'une telle mesure ?

- Y aurait-il des modifications à apporter au règlement communal pour ce faire ?
- Finalement, serait-ce possible d'instaurer une telle pratique à court terme, en prenant exemple sur Tramelan, c'est-à-dire avec libre choix au conseiller de ville, et envoi postal d'office lors de la présentation des comptes et du budget ?

Marcel Gilomen, vice-maire : « Je vous remercie pour votre interpellation. Le Conseil municipal vous répondra à une date ultérieure. »

Denis Gerber, PLR : « Interpellation intitulée : Cours d'informatique pour le 3^e âge. Plusieurs communes de la région ont une commission permanente de la politique du 3^e âge. Saint-Imier n'en a pas et à notre humble avis, les tâches dévolues à une telle commission peuvent être exécutées par la commission action sociale. Le PLR demande au Conseil municipal d'organiser, dans la mesure du possible gratuitement, un cours d'informatique pour les aînés et un cours pour introduire nos seniors dans l'univers du smartphone et des technologies actuelles qui conditionnent toujours plus, il faut le reconnaître, notre vie quotidienne. Ces cours répondent à un besoin et nos aînés apprécieront certainement ces offres. »

Paula Tanner, cheffe du Département action sociale : « Merci pour votre interpellation. J'ai pris bonne note. Une réponse vous sera donnée lors d'une prochaine séance. »

Denis Gerber, PLR : « Je souhaite juste encore apporter une précision. Il serait bon d'envisager une collaboration avec le ceff Industrie où, nous avons des jeunes spécialistes en informatique qui ont des temps de congé, et cela leur permettrait aussi d'avoir un « gagne-pain ». Lors de la Journée des métiers, j'ai pu constater qu'il y a là des étudiants capables d'effectuer cette tâche et de donner des explications à un béotien comme moi. »

Denis Gerber, PLR : « Interpellation intitulée : Aide sociale : Saint-Imier avec 11,43 % est nettement au-dessus de la moyenne du canton qui est de 4,6 %. Il n'est pas question au travers de cette interpellation de remettre en question l'aide sociale individuelle ou l'aide matérielle aux ménages dans le besoin. L'aide sociale est accordée à toutes les personnes qui résident dans le canton de Berne. Un article paru dans un quotidien de la région en décembre 2018 a interpellé un grand nombre d'habitants de la Cité. Pourquoi un taux aussi élevé à Saint-Imier ? Les critiques, pas toujours objectives, et commentaires ne manquent pas. Saint-Imier a un taux d'aide sociale de 11,43 %, ce taux est parmi les plus élevés du pays. La moyenne cantonale s'élève à 4,6 % et la moyenne suisse à 3,3 %. Quant à la commune de Courtelary, commune la mieux classée du Jura bernois, son taux est de 4,11 %. Selon le rapport de la direction de la santé publique et de la prévoyance sociale du canton (SAP), le taux d'aide sociale varie fortement selon les régions. « Il est plus important dans les centres urbains et les grandes communes ». Saint-Imier ne peut pas être considérée comme une grande commune. Questions :

1. Le Conseil municipal peut-il donner les raisons qui justifient ce taux élevé ?
2. Le Conseil municipal propose-t-il des mesures pour diminuer ce taux ? Si oui, lesquelles ?

Paula Tanner, cheffe du Département action sociale : « Je vous

remercie pour votre interpellation. Je me réjouis de travailler sur ce sujet, pour vous apporter une réponse dès que possible. »

Denis Gerber, PLR : « Merci. »

15. Petites questions

Gaëtan Aellen, président : « Je donne la parole au Conseil municipal pour les réponses aux petites questions. »

Marcel Gilomen, vice-maire : « Au nom du Conseil municipal, je me permets de vous apporter une réponse suite à la petite question de Denis Gerber, PLR, posée le 13 décembre dernier concernant l'utilisation de vaisselle réutilisable et de carafes avec de l'eau de Saint-Imier afin de préserver notre environnement. En collaboration avec la chancellerie, le Conseil municipal peut vous apporter la réponse suivante : Naturellement sensible à l'empreinte que nous laissons sur notre planète et son environnement, le Conseil municipal estime que la question du parti libéral-radical est pertinente et qu'il appartient en effet aux autorités municipales de montrer l'exemple même si cette responsabilité nous appartient bien évidemment à nous tous individuellement. Si les séances des commissions municipales et de l'exécutif sont d'ores et déjà desservies avec des carafes d'eau du réseau de Saint-Imier depuis plusieurs années, il est vrai cependant qu'actuellement le service est réalisé dans des verres en plastique jetables. Le Conseil municipal a ainsi pris la décision de progressivement remplacer les gobelets par des verres lavables pour l'ensemble des séances qui se tiendront au sein de l'administration communale (rue Agassiz 4 et Temple 15). Pour ce faire et afin de faciliter l'application logistique de cette décision, le département des bâtiments a été chargé d'étudier la mise en place d'un lave-vaisselle dans le local de cafétéria. Nous comptons également sur la bienveillance de l'ensemble des commissaires pour leur contribution et collaboration à la mise en œuvre de ces mesures. Concernant les 6 séances annuelles du législatif, l'analyse réalisée démontre que l'application de cette même mesure est nettement plus complexe dans la salle du Conseil de ville pour les raisons suivantes :

- L'acquisition et l'entretien d'une fontaine à eau pour le réseau comme c'est le cas à l'administration communale ne se justifient pas en raison d'une utilisation très occasionnelle. Ainsi seule l'eau du robinet pourrait être disposée sur les tables du Conseil de ville.

- Le remplissage de la quinzième de carafes et le nettoyage des celles-ci et de la quarantaine de verres nécessiteraient l'engagement du concierge en dehors de ses heures de travail avant chaque séance ainsi que le lendemain. Si cela est naturellement possible, après une pesée d'intérêts, le Conseil municipal trouve très contraignant de faire déplacer le concierge l'heure qui précède les séances du législatif. De plus le coût généré, estimé à quelque 600 francs par an, lui semble disproportionné économiquement.

Le Conseil municipal estime qu'il n'est pas rationnel de mettre en œuvre cette mesure pour les 6 séances de législatif. Toutefois, chacune et chacun de vous, comme je l'ai fait ce soir, peut devenir acteur en emportant avec lui son propre contenant afin de limiter voire supprimer l'utilisation de verres en plastique



jetables. Dans ce même souci de respect de l'environnement, le Conseil municipal a également pris la décision cette législature de supprimer les blocs-notes et les crayons mis à disposition jusqu'ici sur les places de chaque conseiller et conseiller. En effet, de nombreux blocs devaient être renouvelés à chaque séance et le Conseil municipal estime que, si ce n'est pas déjà le cas, chacun peut emporter avec lui de quoi écrire. Nous espérons que ces mesures répondront aux attentes de préservation de notre terre tout en permettant également une utilisation rationnelle et économique des finances publiques. »

Denis Gerber, PLR : « Je ne veux pas rallonger, mais c'est un peu surprenant que l'on ne puisse pas confier ceci à un concierge, et que ce dernier pose quelques carafes sur les tables. Les carafes peuvent être remplis avec l'eau du robinet. Nous n'avons pas besoin d'une fontaine à eau. Je bois l'eau du robinet à la maison, elle va très bien. Et puis, nous avons ici, à la Salle de spectacles, des lave-vaisselle qui lavent en quelques minutes. L'argument est un peu spécial, mais bon. »

Swann Thommen, ARC : « Est-ce que cela serait possible que je fasse la vaisselle en fin de séance du Conseil de ville ? Je veux bien m'en charger. C'est des gestes simples. »

Marcel Gilomen, vice-maire : « Pendant 4 ans ? »

Swann Thommen, ARC : « Oui, pendant 4 ans, je m'y engage, c'est des gestes simples. »

... Rires...

Gaëtan Aellen, ARC : « D'autres petites questions ? Je n'ai rien reçu ce soir. »

Michel Ruchonnet, PS : « Les chefs de fraction ont reçu, de la part de M. le maire, une demande concernant trois motions qui n'ont pas été traitées, et qui datent de quelques

années. Il s'agissait de savoir quel avenir réserver à ces motions :

- Restez chez soi, le vœu de tout un chacun ? (AJU, 22 avril 2010), la fraction alternative régionale et communale décidera ce qu'elle veut faire de sa motion.

- Gestion du parc immobilier des immeubles du patrimoine financier (PLR 24 avril 2011), le parti libéral-radical décidera ce qu'il veut faire de sa motion.

- Planification de la politique du 3^e âge dans le Jura bernois et sur la commune de Saint-Imier (SOC 23 juin 2011), notre parti maintient sa motion, et demande à ce qu'elle soit transmise à la Commission de la santé pour traitement. »

Marcel Gilomen, vice-maire : « Je prends acte de votre revendication. »

Gisèle Tharin, PLR : « Le PLR maintient sa motion. »

Marcel Gilomen, vice-maire : « Merci pour l'éclaircissement. »

Patrick Domon, ARC : « Je m'excuse, je n'avais pas saisi que nous allions débattre de ceci ce soir. Nous pensions que nous pourrions classer ces trois motions, car elles datent, et puis qu'il était quelque peu « bizarre » de se préoccuper de ces sujets maintenant. Nous

sommes tous concernés par le fait que ces motions n'ont pas été traitées. Nous pensons qu'il serait préférable de les classer, et puis de les reformuler, les actualiser, afin qu'elles puissent être, cette fois-ci, mieux suivies, et finalement traitées. »

Marcel Gilomen, vice-maire : « Merci pour votre réponse. »

Gisèle Tharin, PLR : « Notre motion sera réactualisée. »

Michel Ruchonnet, PS : « Nous allons suivre Gisèle Tharin, PLR, notre motion sera également réactualisée. Je me permets aussi de répondre à Patrick Domon, ARC. Effectivement ces motions datent, mais les sujets sont bien d'actualité. Parfois, nous oublions des dossiers dans un coin du bureau, cela ne dérange pas de les ressortir. Ce sont des sujets d'actualité. »

16. Divers et imprévu

Gaëtan Aellen, président : « Je n'ai pas de Divers et imprévu. Quelqu'un souhaite-t-il la parole ? »

Gaëtan Aellen, président : « Cela ne semble pas être le cas, je vous remercie, et je lève la séance. »

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20h58.

Présidence : Michel Meyer, président, jusqu'au tractandum 3a, puis Gaëtan Aellen, président, dès le tractandum 3b

Secrétaire : Tiago Rodrigues, vice-chancelier

CENTRE DE CULTURE ET DE LOISIRS SAINT-IMIER 

Entre 2 Caisses et leurs chansons bien-aimées

Comme les hirondelles, comme les cigognes, Entre 2 Caisses sont de retour. Avec une besace pleine de pépites: les chansons avec lesquelles les quatre compères nous ont fait vibrer au fil de leur parcours déjà long de plus de vingt ans. Parcours marqué par la reconnaissance du public et la reconnaissance officielle confirmées par le Prix Charles Cros en 2003 et le Prix Jacques Douai en 2017. Ils reprendront leurs trouvailles les plus marquantes dans une sorte d'hommage à eux-mêmes et aux divers auteurs qui les ont inspirés. Et cela sans forfanterie mais pour partager à nouveau les émotions qu'ils ont su faire naître. Ils vont donc nous promener dans leur univers où se rejoignent le rêve, la poésie, la tendresse, la sensualité, sans oublier bien sûr l'humour qui les caractérisent. Face à l'abondance de matériel et pour élaborer ce nouveau

spectacle, les quatre Français ont été amenés à s'adjoindre un regard extérieur, celui de Thierry Romanens, qui leur a apporté son éclairage pour

mettre en place un travail qui n'apparaît jamais comme travail, tellement ils ont l'air de faire jaillir l'émotion avec naturel et simplicité.

Vendredi 15 mars, 20h30
CCL, Marché 6, Saint-Imier

032 941 44 30
ou information@ccl-sti.ch



ESPACE NOIR

La montée de l'extrême droite en Europe

Espace Noir propose une conférence du politologue tessinois Oscar Mazzolini. Ce dernier abordera la question de la montée de l'extrême droite en Europe.

L'orateur est professeur titulaire en Science politique à l'UNIL depuis janvier 2016. Il a fait ses études à l'Université de Lausanne. Après avoir obtenu son premier diplôme en sociologie et anthropologie, il a achevé, après quelques années à l'Université de Turin comme chercheur invité, son doctorat en histoire contemporaine. Ensuite, il s'est engagé dans le développement de l'Observatoire de la vie politique, service de données et de recherche nouvellement créé à l'Office de la statistique du canton du Tessin, qu'il dirigera pendant treize ans.

Pendant cette période, il enseigne dans plusieurs uni-

versités. En 2011, suite à la mise en place d'une convention entre le Canton du Tessin et l'UNIL, il assume la direction de l'Observatoire de la vie politique régionale, nouvelle unité de recherche de la Faculté des SSP et est nommé MER en Science politique. Animé par une sensibilité interdisciplinaire, à cheval entre la science politique, la sociologie, l'histoire et, plus récemment la géographie, il concentre son intérêt scientifique sur les partis et les élites politiques, ainsi que sur la vie politique locale et régionale. Il a publié plusieurs articles scientifiques et dix ouvrages en français, italien, anglais et allemand.

Mercredi 13 mars, 19h30
Espace Noir, Saint-Imier
Entrée libre

C'est le dernier moment!



Il ne reste plus qu'une semaine pour découvrir les onze photographes de l'exposition collective du CCL. Depuis bien longtemps déjà, l'habitude est prise: tous les deux ans, une exposition collective réunissant plusieurs artistes issus de divers courants des arts plastiques est présentée au CCL. Originalité, qualité tech-

nique, démarche individuelle et cohérente: ce sont ces trois critères qui ont conduit les membres de la commission des expositions du CCL dans sa sélection.

Paysages, portraits, natures mortes, techniques de photographie particulières, procédés de tirages rares, diversité et singularité sont les maîtres-mots

qui vous accompagnent dans la visite de l'exposition proposée par les onze photographes. Ne manquez pas l'occasion!

Avec Séverine Are, Jean-Robert Drougard, Jean-Marc Erard, Ana Göldin, Mike Kieme, Yvonne Marchand, Christian Rossé, Isabelle Schaeer, Alan Stalder, Anne-Camille Vaucher et Eric Wälti.



Renan



Sonvilier



Saint-Imier



Cormoret



Courtelary

Commune d'Erguël: règlement en consultation



Vue estivale sur Erguël (photo Claude-Alain Aubry)

Dès vendredi prochain 15 mars, le Règlement d'organisation de la future commune d'Erguël sera mis en consultation pour trente jours, sur le site internet dédié aux travaux préparatoires. Le projet de fusion respecte donc parfaitement son calendrier.

Le Comité de pilotage (Copil) et les cinq groupes de travail continuent en effet de plancher comme prévu, pour préparer la commune politique baptisée Erguël et qui réunira les localités de Courtelary, Cormoret, Saint-Imier, Sonvilier et Renan.

Transparence et participation

Respectant parfaitement leur volonté affirmée de transparence, d'ouverture et de participation, les élus engagés dans la procédure ont déjà présenté les grandes lignes et les orientations importantes du Règlement d'organisation alors en préparation; ils l'ont fait le 31 janvier dernier rappelons-le, à l'occasion de la séance publique d'information

donnée à Sonvilier. Aujourd'hui, ce document central étant prêt, ils annoncent sa mise en consultation pour un mois complet.

Dès vendredi prochain le 15 mars et jusqu'au lundi 15 avril y compris, ce Règlement d'organisation sera effectivement consultable de deux manières différentes: sur le site internet www.avenir-vallon.ch, ainsi que dans chacune des cinq administrations communales, où un exemplaire papier pourra être consulté durant les heures habituelles d'ouverture à la population.

Les habitants des cinq communes actuelles sont chaleureusement invités à parcourir ce futur RO et à transmettre leurs éventuelles remarques ou propositions.

Le choix

Ils ont pour ce faire trois possibilités: via le site internet susmentionné, par courriel à info@avenir-vallon.ch, ou par courrier postal à Avenir-Vallon, case postale 59, 2608 Courtelary.

Dès le 16 avril, le Copil étudiera toutes les suggestions transmises et intégrera au RO celles qui sont estimées judicieuses. Ce travail terminé, le texte sera soumis à l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (Oacot), avant d'être intégré à la votation populaire sur la fusion.

| *copil de fusion*

COMMUNE DE SAINT-IMIER AVIS OFFICIELS 

Rue de la Clef partiellement fermée

Depuis mercredi 6 mars, l'accès à la rue de la Clef depuis la rue du Pont est fermé au trafic motorisé pour plusieurs semaines. Des travaux de génie civil sont à l'origine de cette mesure. Les travaux de rénovation du bâtiment de la Clef 44, qui accueillera le ceff Santé-Social après les vacances de Pâques, touchent à leur fin. La Municipalité entend profiter de cet important chantier pour procéder au renouvellement des réseaux souterrains de la rue de la Clef, au nord de l'immeuble, et de remettre à neuf la chaussée et les trottoirs.

Pour des questions de délai, les travaux porteront cette année sur une septantaine de mètres de la route pavée. Si la météo le permet, toutes les conduites des différents réseaux souterrains seront remplacées d'ici au 25 avril prochain.

Le chantier nécessite la fermeture de ce secteur au trafic motorisé depuis la rue du Pont. Pour accéder à l'est de la rue de la Clef, les automobilistes

doivent l'emprunter depuis l'ouest et la Route de Sonvilier. Une signalisation spéciale est en place. Le Conseil municipal les

prie de la respecter. Il remercie les riverains et les usagers de leur patience.

| *cm*



SONVILIER AVIS OFFICIELS 

Permanence du bureau communal

La prochaine permanence du bureau communal aura lieu le 11 mars. Pour rappel, Rosemarie Jeanneret, Maire de Sonvilier, et Pauline Grosjean, Secrétaire municipale, se tiennent à votre disposition de 17h30 à 19h.

CATHOLIQUES

UNITÉ PASTORALE CATHOLIQUE BIENNE-LA NEUVEVILLE BIENNE, Cure Sainte-Marie
032 329 56 01

Contact en cas de funérailles pour la Communauté Catholique des Villages Péry: du 12 au 16 mars: Emmanuel Samusure, Cure Sainte-Marie, 032 329 56 01, 079 440 16 04, emmanuel.samusure@kathbielbienne.ch. Les funérailles ont lieu du mardi au samedi, la date et l'heure sont fixées avec le célébrant. Pour les autres célébrations, se référer à l'Angelus.

Avis à nos paroissiens: en vue d'un complément de l'historique publié en 1990, nous sommes à la recherche de documents écrits et photos concernant notre Chapelle sise à Reuchette. Contact: Jean-Claude Lièvre, 032 358 17 49, jeanclaudelièvre@bluewin.ch, photos argentiques ou diapos seront scannées et ensuite vous seront retournées.

Location de la salle Sainte-Bernadette: 25 à 30 places, contact: Sylvie Monnier, os.monnier@bluewin.ch, en cas d'absence: Marlyse Nobs, am.nobs@bluewin.ch.

Rencontre des aînés Orvin: mercredi 13 mars à 14h à Orvin, un moment de contes avec Rachel Charpillot conteuse.

www.upbienne-laneuveville.ch

PAROISSE CATHOLIQUE ROMAINE TRAMELAN

Messes: samedi 9 mars à 17h30, messe des familles, pour Narcisse Lovis et Julio Munoz; jeudi 14 mars à 9h, messe.

Méditation du chapelet: mardi 12 mars à 17h.

Première communion: rencontre de préparation à Tavannes. Rendez-vous à 13h15 devant la paroisse de Tramelan pour le transport.

Parcours du pardon: samedi 16 mars à 15h pour les enfants et adultes inscrits.

Soupe œcuménique de carême: dimanche 17 mars, rendez-vous au temple à 10h pour une célébration œcuménique suivie de la soupe de carême à la maison de paroisse protestante.

Secrétariat ouvert le lundi matin et le jeudi après-midi.

www.cathberne.ch/tramelan

PAROISSE CATHOLIQUE ROMAINE VALLON DE SAINT-IMIER

Horaire liturgique: samedi 9 mars, 18h, Corgémont; dimanche 10 mars, 10h, Saint-Imier; mardi 12 mars, 9h, Corgémont; jeudi 14 mars, 19h, Saint-Imier.

Un livre à partager: vendredi 8 mars, 19h, Saint-Imier.

Veil à la foi: samedi 9 mars, 14h30, Corgémont.

Première soupe de carême: mercredi 13 mars, 12h, Saint-Imier.

Mouvement Chrétien des Retraités: jeudi 14 mars, 14h30, Corgémont.

RÉFORMÉES

LE CATÉ EN ERGUËL

Rencontre des parents des jeunes de 11H: jeudi 7 mars, 20h-21h30, cure de Courtelary, 2^e rencontre de préparation en vue de la fête de confirmation.

Atelier « Écriture » 9H: samedi 9 mars, ~13h-18h, Bienne, les participants ont reçu les infos détaillées par mail ou par WhatsApp.

PAROISSE RÉFORMÉE CORGÉMONT ET CORTÉBERT

Cultes: dimanche 10 mars, 17h, temple de Villeret, méditation et musique; prochain culte dans la paroisse le 17 mars, à 10h30, célébration œcuménique et soupe de carême.

Rencontre des aînés: mardi 19 mars, 14h. Nous nous retrouvons à la gare de Corgémont avant de partir en voitures visiter le temple de Chaindon et prendre les quatre heures à Reconvilier ou dans les environs.

Veil à la foi: samedi 23 mars, de 9h30 à 11h30 à la salle de paroisse de Corgémont. Quatrième rencontre, autour du programme « Météo Bible » avec le thème « Bien à l'abri, écoute la pluie Matthieu 7,24-27 ». Si vous souhaitez participer ou que vous avez besoin de renseignements, merci de contacter David Giauque.

Prière œcuménique: chaque mercredi de 19h15 à 19h40 au temple de Corgémont.

032 489 17 08
www.referguel.ch/paroisses/corgemont-cortebert

Secrétariat: corgecorte@referguel.ch

David Giauque, 079 823 75 84
david.giauque@referguel.ch

Services funèbres:
permanence au 0800 225 500

Présidente du conseil de paroisse:
Christine Brechbühler, 079 565 93 66

Réservation salle de paroisse:
E. Hohermuth, 032 963 11 89,
4hohermuth@bluewin.ch

PAROISSE RÉFORMÉE COURTELARY ET CORMORET

Culte: dimanche 10 mars, 17h à l'église à Villeret, méditation et musique (pas de culte à Courtelary).

Philippe Hauri, président, 079 271 99 10,
philippe.hauri@bluewin.ch

J.-P. Merrillat, pasteur, 032 944 11 63,
jphmerrillat@bluewin.ch

A. Stieger, secrétariat, 032 944 11 07,
annelise.stieger@bluewin.ch

www.referguel.ch

PAROISSE RÉFORMÉE LA FERRIÈRE

Méditation et musique: dimanche 10 mars, Villeret, 17h.

Soupe de solidarité: mercredi 13 mars dès 11h30 à la cure. Invitation cordiale à chacun à venir déguster de délicieuses « soupes maison ». Collecte en faveur de « Pain pour le Prochain » pour soutenir des projets en faveur de « droit à l'alimentation ».

Serge Médebielle, pasteur
032 963 11 27 ou 079 414 03 60

Pierrette Wäfler, présidente
et service auto, 032 961 15 81

www.referguel.ch

PAROISSE DE RONDCHÂTEL PÉRY, case postale 163

Culte: dimanche 10 mars, 10h, à Péry. Officiant: Daniel de Roche. Culte Terre Nouvelle avec la participation de Nicole Tille de l'EPER qui va nous présenter le nouveau projet que va soutenir notre paroisse. Pour plus d'infos, voir communiqué. Offrande en faveur de Terre Nouvelle.

Proposition d'intercession: dans la semaine à venir, nous sommes invités à prier pour la Commission Terre Nouvelle et son animatrice.

Soupe de carême: lundi 11 mars, salle de la cure, Orvin.

Catéchisme 7H: mardi 12 mars, 17h-19h30, Grain de sel, Orvin. **8H:** lundi 11 mars, 17h-19h30, salle de paroisse, Péry.

Rencontre des aînés Orvin: mercredi 13 mars, 14h, salle de la cure; un moment de contes avec Rachel Charpillot, conteuse.

Café vert: jeudi 14 mars, 20h, salle communale, Plagne. Conférence de Lucien Willemmin, thème: pourquoi manger local... c'est loin d'être l'idéal. Entrée libre, chapeau, bénéfice destiné intégralement à des œuvres d'entraide. **Fruits TerrEspoir:** livraisons le 20 mars à Péry et Vauffelin, le 21 mars à Orvin. Les prochaines commandes sont à remettre jusqu'au 11 avril.

032 485 11 85
(lu: 13h-17h30, ve: 7h45-11h30)

contact@paroisse-rondchatel.ch
www.paroisse-rondchatel.ch

Services funèbres:
permanence au 079 724 80 08

Location de salles: Grain de sel, Orvin; salle de la Cure, Orvin; salle de paroisse, Péry.
032 485 11 85

Visites: Daniel de Roche 079 337 50 76, Gilles Bourquin 079 280 20 16.

Catéchisme:
7H et 8H, Anne Noverraz, 079 852 98 77, 9H, Anne Noverraz, 079 852 98 77 et Christian Borle, 078 739 58 28. 10H, Anne Noverraz, 079 852 98 77, Daniel de Roche, 079 337 50 76, et Christian Borle, 078 739 58 28. 11H, Anne Noverraz, 079 852 98 77, Christian Borle, 078 739 58 28, et Pierre-André Kuchen, 079 136 76 74.

PAROISSE RÉFORMÉE RENAN

Méditation et musique: dimanche 10 mars, 17h, Villeret.

Soupe de solidarité: mercredi 13 mars dès 11h30 à la cure de La Ferrière, invitation cordiale à chacun à venir déguster de délicieuses « soupes maison ». Collecte en faveur de « Pain pour le Prochain » pour soutenir des projets en faveur de « droit à l'alimentation ».

Conseil de paroisse: mardi 12 mars, 20h, Ancre.

Serge Médebielle, pasteur
032 963 11 27 ou 079 414 03 60

Catherine Oppliger, présidente
078 761 46 38

PAROISSE RÉFORMÉE SAINT-IMIER

Culte: dimanche 10 mars, méditation et musique à 17h à Villeret.

Femmes protestantes: la Baratte vous accueille pour le café-croissant vendredi 8 mars de 9h30 à 11h à la cure.

Après-midi récréatif des aînés: prochaine rencontre mardi 19 mars de 14h30 à 17h30 à la cure.

Plan annuel des cultes disponible sur le présentoir de la Collégiale, dans les locaux de la cure, peut être envoyé sur demande au 032 941 37 58 ou à paroisse.st-imier@hispeed.ch

Services funèbres:
permanence au 0800 22 55 00

paroisse.st-imier@hispeed.ch
www.referguel.ch

PAROISSE RÉFORMÉE SONCEBOZ-SOMBEVAL

Culte: dimanche 10 mars, méditation et musique à 17h à Villeret. **Aînés:** le mardi 12 mars de 14h à 17h à la cure, Collège 19, jeux et partage. La religion, Dieu, Jésus-Christ, source de paix ou de violence?: en vue du culte-questions du 31 mars, vous avez la possibilité de transmettre dès à présent vos questions de tout ordre au pasteur Richard Riesen, rue du Collège 19, de manière anonyme ou non. Vos questions seront alors abordées pendant le culte.

Téléphone de piquet de l'Erguël, services funèbres: 0800 225 500.

Richard Riesen, pasteur (42% dans la paroisse et 13% dans le syndicat des paroisses réformées de l'Erguël), 032 489 17 68, 076 536 53 26, richardriesen@sunrise.ch

www.referguel.ch/paroisses/sonceboz-sombeval

PAROISSE RÉFORMÉE SONVILIER

Culte: dimanche 10 mars, 17h, Villeret, méditation et musique.

Corinne Baumann, pasteur,
079 793 39 20, corinne.charlotte.baumann@hispeed.ch

Beatrix Ogi, présidente et service de taxi, 079 725 15 41

Location de la maison de paroisse:
Mélanie Walliser Stevens,
077 429 74 59, emawalliser@yahoo.com

Permanence des services funèbres:
0800 225 500

STIFTUNG FÜR DIE PASTORATION DER DEUTSCHSPRACHIGEN REFORMIERTEN TAVANNES, rue du Pasteur Frêne 12

Nächster Gottesdienst: Sonntag, 17. März, 10 Uhr, Moutier, mit PfarrerIn Christina Meili.

Christina und Stefan Meili,
Pfarrerehepaar, 079 363 97 16

PAROISSE RÉFORMÉE TRAMELAN

Groupe JADER: vendredi 8 mars, 19h, maison paroisse, atelier cuisine coaché par une professionnelle. Rens. Frédéric Crivelli, 078 611 59 61. **Culte Par8 Terre Nouvelle:** dimanche 10 mars, 10h, église de Bévillard, 1^{er} dimanche de carême. Taxi sur appel, prière de s'annoncer, jusqu'au jour précédent à 12h au plus tard, au 032 487 57 64.

Conseil de paroisse: mercredi 13 mars, 17h, paroisse, bureau du conseil.

Chorale Cantemus: jeudi 14 mars, 20h, église catholique, répétition, chantons pour le carême; rens. M. Burion, 032 487 58 49.

Pain du Partage: jusqu'au 21 avril, dans les boulangeries du village.

Cible missionnaire: le montant à atteindre pour l'année 2019 est de 37 412 francs, vos dons petits ou grand sont les bienvenus. Au nom des plus démunis, merci!

Services funèbres:
permanence au 0848 778 888

www.par8.ch

PAROISSE RÉFORMÉE VILLERET

Cultes: dimanche 10 mars 17h, méditation et musique Villeret.

Prière matinale: mardi 12 mars, 6h30-7h, en partie silencieuse.

Repas des aînés: mardi 19 mars, dès 12h à la cure, inscriptions au 078 822 35 34 ou au 032 941 56 77 jusqu'au vendredi 15 mars.

Repas pour tous: mercredi 20 mars, dès 12h, soupe de Carême, prix indicatif 12 francs.

Secrétariat: 032 941 14 58 (vendredi: 8h-11h)

Le pasteur est de permanence les mardis matin au bureau et tous les jours au 079 289 95 06.

Services funèbres et urgences:
0800 225 500

villeret@referguel.com
www.eglise-protestante.ch
sous « Villeret »

ÉVANGÉLIQUES

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE MENNONITE VALLON DE SAINT-IMIER CORMORET

La Petite Pause: vendredi 15 mars de 8h à 11h à Cormoret.

R. Geiser, 078 652 64 04
www.eemvs.ch

ÉGLISE DU PLEIN ÉVANGILE ORVIN, Le Crêt 2

Culte: dimanche 10 mars, 9h45.

www.epeo.ch

ÉGLISE DU ROC SAINT-IMIER, Jacques-David 12

Culte: dimanche 10 mars à 10h avec le pasteur Luc Normandin. Thème: la puissance de nos paroles. Prière et accueil café avant et après la rencontre. Ecole du dimanche et garderie. **Blablathé:** lundi 11 mars à 14h, cours de français oral gratuit et sans inscription. **Groupes de partage:** durant la semaine.

Luc et Renate Normandin
032 941 58 25
<http://egliseroc.wordpress.com>

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE MÉTHODISTE BÉTHANIA SAINT-IMIER, Fourchaux 36

Flambeaux: samedi 9 mars, 13h30 à la Chaux-d'Abel.

Culte: dimanche 10 mars, 9h30 avec Norbert Valley, garderie et école du dimanche. **Après-midi convivial:** jeudi 14 mars, 14h.

Théodore Paka, 032 941 49 67

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE ACTION BIBLIQUE SAINT-IMIER, rue Paul-Charmillot 72

JAB junior: samedi 9 mars, 15h, Renens. **Culte:** dimanche 10 mars, 10h, prédication David Weber. Ecole du dimanche et garderie. **Club d'enfants:** jeudi 14 mars, 12h.

David Weber, pasteur,
djw.weber@gmail.com
www.ab-stimier.ch

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE DU PIERRE-PERTUIS SONCEBOZ, Pierre-Pertuis 2

Culte: dimanche 10 mars, 9h30, école du dimanche.

Etude biblique: mardi 12 mars, 20h.

www.eepp.ch

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE MENNONITE DU SONNENBERG TRAMELAN

Séance: vendredi 8 mars à 18h45 à la rue des Prés, préparation à l'assemblée des délégués CMS.

Assemblée des membres: vendredi 8 mars à 19h30 à la rue des Prés.

Marcher, méditer et prier: dimanche 10 mars à 8h30 à la loge du Cernil.

Culte: dimanche 10 mars à 10h aux Mottes, avec Brass Band, garderie, groupe juniors.

Etude biblique: mardi 12 mars à 20h à la rue des Prés.

Moment de prière et de silence: mercredi 13 mars à 13h30 à la rue des Prés.

Kangourou: jeudi 14 mars à 9h15 à la rue des Prés.

mmummel@bluewin.ch
www.menno-sonnenberg.ch

ARMÉE DU SALUT TRAMELAN, Grand-Rue 58

Accès: vendredi 8 mars, 18h, groupe ados.

KT: samedi 9 mars, 9h, matinée avec dîner.

Flambeaux: samedi 9 mars, 10h, cabane.

Prière: dimanche 10 mars, 9h.

Culte, école du dimanche, garderie: dimanche 10 mars, 9h45.

Méli-Mélo: lundi 11 mars, 15h, animation pour les requérants.

Prière 29B12: lundi 11 mars, dès 19h30, nous prions pour vous.

Prière: mardi 12 mars, 10h.

Brico-déco: mardi 12 mars, 20h. **Danse:** mercredi 13 mars, 19h. **Babysong:** jeudi 14 mars, 9h30, bébés et parents. **Repas pour tous:** jeudi 14 mars, 12h. **Groupe de jeunes:** vendredi 15 mars, 20h.

P. et M. Donzé, 032 487 44 37
www.ads-tramelan.ch

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE DU FIGUIER TRAMELAN, Grand-Rue 116 (entrée: face à Albert Gobat 15)

Culte: dimanche 10 mars, 9h30, DEFI-culte café/croissants sous le Figuier.

Un temps sous le Figuier: du 4 au 16 mars, Ouvert 7/7 et 24/24.

Flambeaux de l'Evangile: samedi 9 mars 10h, à la cabane.

Temps de prière: mercredi 13 mars, 12h15.

Conférence Petits Déjeuners Contacts: mercredi 13 mars 20h, avec Léonard Vulliouid à la salle communale de Tavannes.

032 487 32 17
eric.germain@lafree.ch
www.eglisedufiguier.ch

ÉGLISE BAPTISTE L'ORATOIRE TRAMELAN, rue A. Gobat 9

Culte: dimanche 10 mars, 9h30, avec Marc Daniel Molla, garderie et école du dimanche.

Réunion de prière: mercredi 13 mars, 20h.

032 487 43 88 ou 032 487 31 40
www.oratoiretramelan.ch

COMMUNAUTÉ ANABAPTISTE MENNONITE LA CHAUX-D'ABEL

Flambeaux: samedi 9 mars, 13h30. **Groupe de jeunes avec souper:** samedi 9 mars, 19h.

Culte: dimanche 10 mars, 10h.

AUTRE

TÉMOINS DE JÉHOVAH SAINT-IMIER, rue du Vallon 28

Réunions hebdomadaires: le mardi à 19h15 et le samedi à 17h.

Plus d'informations: jw.org
(site officiel gratuit)

PAROISSE RÉFORMÉE DE RONDCH

Le développement doux de Mont-Soleil : avec vous ?

Grâce à la société du funiculaire, Mont-Soleil retrouve pas à pas son lustre d'antan. Cette destination mérite incontestablement d'être privilégiée par les amateurs de tourisme doux, sain et pourtant épatant. Les projets dessinés à court et moyen terme ne manqueront pas d'en faire un lieu toujours plus apprécié par les familles et les promeneurs de tous âges, de toute provenance. Pour voir le jour, ils ont cependant besoin de l'aide précieuse apportée par l'association des Amis du funiculaire, laquelle est largement ouverte à tous les intéressés.

Majeure cette année, puisque fondée voici 18 ans, cette association vise pour seul objectif de réunir les fonds nécessaires au maintien et au développement d'un joyau du tourisme régional, le funiculaire Saint-Imier-Mont-Soleil.

Ce moyen de transport, fascinant et écologique, date rappelez-le de l'été 1903. Et s'il a vécu depuis de nombreuses modernisations, on n'a pas trouvé mieux pour rallier l'un des sommets phares de l'Arc jurassien.

Rien ne sert...

Si son rôle primordial consiste à assurer la liaison publique entre le Vallon et le sommet, la société du funiculaire n'est pas dupe : les seuls promeneurs ne suffisent pas à faire vivre la ligne. Pour attirer les visiteurs à Mont-Soleil, un minimum d'infrastructures et d'attractions est indispensable.

Pour les premières, l'érosion avait été terrible. Mais grâce au Funiculaire, un fleuron des hauteurs, Le Manoir a réouvert de fort belle manière voici bientôt

deux ans. Quant aux secondes, la centrale éolienne et solaire, ainsi que l'Observatoire, attirent un grand nombre de visiteurs ponctuels. Pour les faire revenir et les retenir, ainsi que pour séduire la population locale et régionale, il en faut certes davantage. Ce qui a conduit le funiculaire à multiplier les offres attrayantes.

En toute saison

En hiver, le funiculaire propose quantité d'attractions liées à la neige, la piste de luge Mont-Soleil-Saint-Imier remise en état annuellement le long de la Standard, la piste éclairée en haut du funiculaire, son télésiège qui fête un demi-siècle cette année, son télébob installé en 2009, un parcours de raquettes balisé par le personnel du funiculaire et passant tout à côté de la station supérieure (les raquettes et bâtons peuvent être loués sur place!), la piste de ski de fond d'Espace nordique Erguël, dont le nouveau tracé a été soutenu par le funiculaire et qui passe elle aussi devant la station.

Même en l'air

En été, le choix est particulièrement vaste aussi, avec la location au funiculaire de trottinettes, des vélos électriques et de segway. Avec les premières, on peut descendre sur Saint-Imier en suivant trois parcours au choix. Les bicyclettes sont pour leur part louées pour la journée ou la demi-journée et permettent de découvrir Mont-Soleil et ses alentours sur divers parcours balisés. Les



De riches activités hivernales sont également proposées par la société du funiculaire

Climato compatible



A l'heure où l'on se préoccupe enfin de l'avenir proche de notre planète, le Funiculaire Saint-Imier-Mont-Soleil propose un moyen de transport exemplaire, puisqu'il fonctionne exclusivement grâce à de l'énergie renouvelable. Cette dernière est produite par la descente sur Saint-Imier d'une part, par les panneaux solaires installés sur le tunnel de la station supérieure d'autre part.

C'est donc non seulement avec confort, tranquillité et une vue à couper le souffle que l'on peut rallier le sommet, mais encore la conscience parfaitement tranquille! | funi

derniers, véritables véhicules du futur, permettent de circuler sur trois parcours des hauts.

De surcroît, les parapentistes confirmés sont légion à décoller de la base créée juste à côté de la station supérieure.

Ce n'est pas fini!

Les projets ne manquent pas, dont les trois premiers verront le jour ou seront pour le moins lancés cette année: une nouvelle place de jeu et de détente sera aménagée au sud-ouest de la station supérieure, un immense « plus » pour les visites en familles; un nouveau bâtiment d'exploitation pour les activités annexes sera construit dès cet automne; une nouvelle salle devrait agrandir le potentiel d'accueil du Manoir, au nord-ouest du restaurant, avec terrasse sur le toit.

Des places de travail

Par la suite, le Funiculaire envisage de créer une promenade panoramique, qui a été dessinée en collaboration avec l'Ecole suisse du bois. En complément, un centre d'accueil devra être créé. Ce projet exceptionnel inclura la création de nombreuses places de travail: 7 à 10 postes à plein temps et une trentaine de places à temps partiel.

Enfin, une pré-étude vient d'être lancée pour la création éventuelle de quelques maisons dans les arbres. Une affaire à suivre.

Des Amis précieux

Pour financer tous ces projets, la Société du funiculaire compte fortement sur l'association des Amis du funiculaire, laquelle a déjà soutenu

de manière significative la rénovation totale des installations en 2002, l'acquisition des vélos électriques et la création des parcours y relatifs, la rénovation du Manoir, ainsi que l'achat de l'ancien jeu de boules. Elle apportera une forte contribution cette année à la nouvelle place de jeux et d'accueil, avant de soutenir les projets futurs. Cette association a donc besoin du plus grand nombre possible de membres ou autres donateurs, qu'on se le dise! | funi

Pour devenir membre de l'association des Amis du funiculaire: utilisez le bulletin encarté dans ce journal

Les dons sont déductibles fiscalement

AVIS MORTUAIRE

Ce n'est pas drôle de mourir et d'aimer tant de choses.

Son amie: Monique Jeandupeux à La Chaux-de-Fonds
Sa fille: Evelyne et Christophe Huber-Walther à Villarlod
Ses petits-enfants: Raphaël à Villarlod
Damien et son amie Laura à Fribourg
Marie et Didier et leurs enfants à La Roche
Sa sœur: Trudy et Robert Gerber-Walther et famille à Courtelary
Son frère: Marcel et Margrit Walther et famille à Cortébert

ainsi que les familles parentes, alliées et amies ont le chagrin de faire part du décès de

Monsieur Fritz Walther

dit Fridou

qui atteint dans sa santé a choisi de s'en aller paisiblement dans sa 91^e année entouré de sa famille.

Saint-Imier, le 1^{er} mars 2019

Adresse de la famille: Evelyne Huber
Route du Gibloux 74
1695 Villarlod

La cérémonie d'adieu a eu lieu mardi 5 mars en la Collégiale de Saint-Imier.

Selon la volonté de mon papa, en lieu et place de fleurs vos dons seront versés à la ligue Suisse contre le cancer.

Cet avis tient lieu de faire-part.

AVIS MORTUAIRE

Quand tu es arrivé au sommet de la montagne, continue de grimper

C'est avec beaucoup de chagrin et de reconnaissance pour les années partagées que le **Ski Club de Courtelary** fait part du décès de

Monsieur Fritz Walther

membre du club depuis 1958

La fidélité et le dévouement dont il a fait preuve au sein de notre ensemble durant de si nombreuses années laisseront en chacun de nous une trace impérissable.

Le club souhaite par la présente s'associer à la douleur de la famille et des amis de Fritz et les assurer de son soutien.

Courtelary, le 5 mars 2019

AVIS MORTUAIRE

J'ai combattu le bon combat, J'ai achevé la course, J'ai gardé la foi.

La famille et les amis de

Madame Maria Aeberhard

née Sulzmann

ont le chagrin de faire part du décès de leur très chère tante, parente et amie qui s'est endormie paisiblement dans sa 93^e année.

Saint-Imier, le 2 mars 2019

Home La Roseraie

Adresse de la famille: Annelise Vaucher-Sulzmann
Chemin des Pâturages 1
2612 Cormoret

La cérémonie d'adieu a eu lieu dans l'intimité de la famille.

Un merci tout particulier au personnel du home La Roseraie.

Cet avis tient lieu de faire-part.

LUDOTHÈQUE SAINT-IMIER

Quelles nouveautés pour le printemps ?

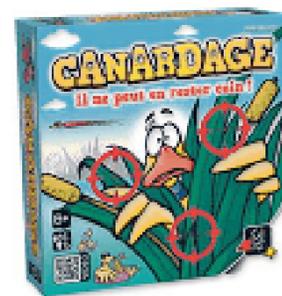
Le jeu n'est pas qu'un moyen de récréation, c'est avant tout un moyen d'éducation.

Les nouveautés, ce sont plusieurs jeux Smart Games pour aider l'enfant à choisir un défi proposé sur l'une des cartes défi. L'enfant peut jouer seul (jeux de logique, de réflexion, de combinaison, etc. à partir de 3 ans).

Fermeture: pendant toutes les vacances scolaires Prêt de jeux dès 18 mois Abonnement annuel: 1^{er} enfant 30 fr. / 2^e 15 fr. / 3^e gratuit 032 941 51 41 ludotheque@saint-imier.ch www.saint-imier.ch/ludotheque

CANARDAGE
Il ne peut en rester coin!

HANABI



Jeux de réflexion et de stratégie à partir de 8 ans. D'innocents canards barbotent en file indienne, mais personne n'est en sécurité dans ces eaux mitraillées... A chaque tour, vous devez simplement jouer l'une de vos 3 cartes. Les joueurs vont ainsi pouvoir viser, tirer, affecter la disposition des canards en se cachant derrière son voisin, etc. Mettez vos protégés à l'abri et canardez les volatiles adversaires car le dernier survivant sera le gagnant!

Jeu coopératif, et combinaison à partir de 8 ans. Les joueurs doivent fabriquer un feu d'artifice à partir de cartes de valeurs et de couleurs différentes. L'originalité d'Hanabi est que chaque joueur doit tenir ses cartes à l'envers, de manière à ce que seuls ses compagnons de jeu les voient. Par un dialogue limité par la règle du jeu, les joueurs devront se donner des indications pour poser les cartes dans la bonne séquence.

Avis mortuaires et remerciements

DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS

032 944 17 56

EN SALLES 

AU CINÉMATOGRAPHE À TRAMELAN

LE MERVEILLEUX VOYAGE DE WOLKENBRUCH

VENDREDI 8 MARS, 18 H 
SAMEDI 9 MARS, 18 H
DIMANCHE 10 MARS, 20 H 
JEUDI 14 MARS, 18 H

de Michael Steiner, avec Joel Basman, Noémie Schmidt. Jusqu'ici, Motti a toujours sagement obéi à sa mame, juive orthodoxe convaincue. Jeune homme zélé portant la barbe et discrètement vêtu, Motti étudie à l'Université de Zurich et travaille à temps partiel au sein de Wolkenbruch Assurances, l'entreprise de son père. En français et VO s.-t. 6 ans (sugg. 12). Durée 1 h 32.

CAPTAIN MARVEL

VENDREDI 8 MARS, 20 H 30
SAMEDI 9 MARS, 21 H
DIMANCHE 10 MARS, 17 H

d'Anna Boden, Ryan Fleck, avec Brie Larson, Ben Mendelsohn. Le film raconte comment Carol Danvers va devenir l'une des plus puissantes super-héroïnes de l'univers. En français. 12 ans. Durée 2 h 08.

YAO

LUNDI 11 MARS, 20 H

de Philippe Godeau, avec Omar Sy, Lionel Louis Basse. Depuis son village au nord du Sénégal, Yao est un jeune garçon prêt à tout pour rencontrer son héros : Seydou Tall, un célèbre acteur français. Invité à Dakar pour promouvoir son nouveau livre, ce dernier se rend dans son pays d'origine pour la première fois. En français. 6 ans (sugg. 10). Durée 1 h 44.

LA GRANDE AVENTURE LEGO 2

SAMEDI 9 MARS, 15 H
DIMANCHE 10 MARS, 14 H

de Mike Mitchell. Alors que les habitants de Bricksburg coulent des jours heureux depuis cinq ans, une nouvelle et terrible menace se profile à l'horizon : des envahisseurs Lego Duplo venus des confins de l'espace qui détruisent tout sur leur passage ! En français. Dès 6 ans. Durée 1 h 48.

DAMIEN VEUT CHANGER LE MONDE

MERCREDI 13 MARS, 20 H

de Xavier de Choudens, avec Franck Gastambide, Melisa Sözen. Damien est pion dans une école primaire, et mène une vie tranquille. Pour sauver l'un de ses jeunes élèves, Bahzad, et sa mère, d'une expulsion de territoire imminente, Damien renoue avec le passé militant de ses parents et convainc sa soeur Mélanie, devenue redoutable avocate d'affaires, son meilleur ami Rudy et une bande de potes improbables de l'accompagner dans son nouveau combat. En français. 6 ans (sugg. 10). Durée 1 h 39.

LE CHANT DU LOUP

JEUDI 14 MARS, 20 H

d'Antonin Baudry, avec François Civil, Omar Sy, Reda Kateb, Mathieu Kassovitz. Un missile nucléaire a été tiré depuis les mers russes et se dirige vers la France. A bord du sous-marin « Le Terrifiant », le commandant Grandchamp reçoit l'ordre de riposte nucléaire. Un ordre irréversible. En français. 10 ans (sugg. 14). Durée 1 h 55.

AU ROYAL À TAVANNES

DESTROYER

VENDREDI 8 MARS, 20 H
SAMEDI 9 MARS, 21 H
DIMANCHE 10 MARS, 17 H

de Karyn Kusama, avec Sebastian Stan, Nicole Kidman. Erin Bell travaille comme policière à Los Angeles et doit affronter son passé. En tant que jeune enquêtrice de la police de Los Angeles, elle avait infiltré il y a longtemps un gang sectaire – avec des conséquences tragiques. En français. 14 ans (12 acc.). Durée 2 h 03.

UNE INTIME CONVICTON

SAMEDI 8 MARS, 17 H
DIMANCHE 10 MARS, 20 H
MARDI 12 MARS, 20 H

d'Antoine Raimbault, avec Marina Fois, Olivier Gourmet, Laurent Lucas. Depuis que Nora a assisté au procès de Jacques Viguière, accusé du meurtre de sa femme, elle est persuadée de son innocence. Craignant une erreur judiciaire, elle convainc un ténor du barreau de le défendre pour son second procès, en appel. En français. 12 ans (sugg. 14). Durée 1 h 50.

AGENDA 

EXPOSITIONS

- L'Atelier du Qu'Art, La Roseraie, Saint-Imier, 7/7, 9h-19h jusqu'au 30 avril
- Exposition de photographies de onze créateurs jusqu'au 17 mars, CCL, Saint-Imier
- Vingt ans de peinture de Serge Hager, exposition du 1^{er} au 31 mars au CIP à Tramelan, du lundi au vendredi 8h-20h, le samedi 14h-20h et le dimanche 14h-17h

SAMEDI 9 MARS

- Spectacle d'humour, Gil Alma, CCL Saint-Imier, 19h 30
- Soirée dédiée à la musique celte, Salle de l'Ouest, Tramelan, 20h 30
- Nettoyage de nichoirs à hirondelles, Orvin

MARDI 12 MARS

- Connaissance du monde, film-conférence sur le Portugal, Cinématographe Tramelan, 20h

MERCREDI 13 MARS

- Conférence de Christian Ruch, conseiller en sécurité, organisée par la Commission 3^e âge du Bas-Vallon sur le thème : La sécurité à la maison, une affaire de tous, 14h à la salle du centre communal de Péry, conférence ouverte à tous
- Conférence sur la montée de l'extrême droite en Europe, Espace Noir, 19h30, entrée libre

JEUDI 14 MARS

- Conférence Café Vert sur le thème de l'alimentation, salle communale de Plagne, 20h

VENDREDI 15 MARS

- Entre 2 Caisses au CCL, Saint-Imier, 20h 30
- « La Petite Pause » à l'église mennonite de Cormoret, entre 8h et 11h

SAMEDI 16 MARS

- Grand rallye familial organisé par Pro Natura Jeunesse, de 14h à 16h, place du village, Villeret
- Spectacle annuel de la FSG Tramelan, La Marelle, 20h
- Ouverture de la déchetterie, Sonceboz, 9h-11h

JEUDI 21 MARS

- Les récrés du jeudi, après-midi jeux et autres de 14h à 16h à l'ancienne école de Vauffelin
- Moment musical au Salon de Musique à Cormoret, de 17h à 19h

SAMEDI 23 MARS

- Festival des 4 saisons, au Salon de Musique à Cormoret, détails et réservation : www.lesdm.ch, 076 343 60 64
- Concert annuel de la fanfare montagnarde au Centre communal de Plagne, 20h
- Concert du chœur Jubilate, 20h, salle de La Loge, Bienne

DIMANCHE 24 MARS

- Rythme'n'Danse Festival à Corgémont
- Concert du chœur Jubilate, 17h, église protestante de Corgémont

LUNDI 25 MARS

- Marche printanière et repas en métairie organisés par la Commission du 3^e âge du Bas-Vallon

MERCREDI 27 MARS

- Animations pour les enfants dès 9 ans proposées par l'Espace Jeunesse d'Erguël à la salle de sport du collège de Courtelary, de 14h à 17h, tenue de sport conseillée

VENDREDI 29 MARS

- Nul bar ailleurs, Last Friday, ancien stand de tir à Vauffelin, 19h

MARDI 2 AVRIL

- Club des Aînés, présentation d'un film, salle de la paroisse, Sonvilier, 14h

JEUDI 4 AVRIL

- Les récrés du jeudi, récré spéciale-surprise en soirée à l'ancienne école de Vauffelin

MERCREDI 24 AVRIL

- *Moïse, 40 ans dans le désert*, comédie musicale, salle de spectacles de Saint-Imier, 20h

Délai rédactionnel

MERCREDI 9H

COMMUNE DE TRAMELAN AVIS OFFICIELS 

Désaffectation de tombes au cimetière

Conformément aux articles 33 et 34 du Règlement des services funéraires et du cimetière de Tramelan, la commission du cimetière a décidé de désaffecter :

- le secteur N° 8 inhumations du N° 1 année 1959 au N° 155 année 1962
- le secteur N° 7 enfants des années 1958 à 1969.

Selon le règlement, les nivellements se font par secteur, au plus tôt 20 ans après la dernière inhumation du secteur concerné. Le délai est donc largement échu.

Nous prions les familles ou proches de bien vouloir enlever les monuments et plantes qu'ils désirent garder en leur possession jusqu'au 15 juin au plus

tard. Après la date précitée, les champs d'ensevelissements seront aplanis.

Pour tous renseignements, le secrétariat de la commission du cimetière est à votre disposition, le mercredi et le vendredi, au 032 486 99 40.

| Commission du cimetière

Le clin d'œil

LES FRANCHISES MALADIE PRENNENT L'ASCENSEUR



CONSEIL DU JURA BERNOIS

PER : des ajustements nécessaires

Dans le cadre des adaptations du Plan d'études romand (PER), le Conseil du Jura bernois est globalement favorable aux modifications législatives y relatives tout en demandant certains ajustement, tels que, par exemple l'établissement systématique de rapports d'évaluation en 11 H permettant ainsi aux élèves de disposer d'une appréciation à la fin de leur scolarité, dans le but d'accéder à des formations ou apprentissages. Au niveau des devoirs à domicile, le CJB demande que le minutage ne soit plus mentionné mais que les dispositions mettent plutôt l'accent sur la régularité et la fréquence des devoirs. Les préparations des évaluations font partie des mêmes dispositions réglant les devoirs à domicile. Cependant, il est important de relever que certaines d'entre-elles ne peuvent être appliquées aux préparations des évaluations. En effet, ces dernières ne peuvent être systématiquement adaptées aux possibilités individuelles de chaque élève étant donné que les travaux écrits/oraux sont les mêmes pour tous. Les leçons d'approfondissements et de prolongements individuels (API) permettent aux élèves de définir des priorités individuelles afin de se préparer à la suite de leurs études ou à l'entrée dans la vie professionnelle par un apprentissage. Il est important que les effectifs des classes API ne dépassent pas 10-12 élèves, pour que les attentes de chacun puissent être correctement remplies.

Les aides liées à la NPR

Le CJB est consulté sur toutes les demandes d'aides financières ayant attrait à la

Nouvelle politique régionale (NPR). Ce mois-ci, le CJB a préavisé favorablement une demande à hauteur de 100 000 francs émanant de la Chambre d'économie publique du Jura bernois (CEP) concernant la réalisation des 4 premiers axes de la Stratégie économique 2030 du Jura bernois ; Organisation régionale et relations extérieures, Tourisme, Formation et Identité & Culture.

De tout...

Durant le mois février, le CJB a également nommé Roland Benoit en tant que représentant du CJB au sein du groupe d'accompagnement pour le bilinguisme, nommé les membres bernois de la Commission interjurassienne de la formation professionnelle en agriculture et en économie familiale (CIFPAEF), pris position sur le Plan de mise en œuvre (PMO) de la Fondation rurale interjurassienne (FRI) relatif à la Filière alimentaire et à l'Espace rural ainsi que sur les modifications de la loi sur le notariat (LN). Finalement, le CJB a octroyé des aides financières à 4 projets jeunesse pour un montant total de 4000 francs et 27 subventions dans les domaines de la culture, du sport, de la protection des monuments historiques, de la protection du patrimoine et de l'acquisition de divers uniformes.

Subventions

Pour le mois de février : Chœur Yaroslavl, garantie de déficit, 2000 francs. Exposition *Histoires de gares*, aide à la réalisation, 2000 francs. Arte Animi pianoduo, garantie de déficit, 1000 francs. Subvention annuelle : Cejare, 55000 francs. Subvention conjointe Jura ber-

nois-Bienne : Les Bal(l)ades des Jardins musicaux, aide à la production et garantie de déficit, 45000 francs. Une décision complémentaire de l'Office de la culture, sur préavis du CAF, est également attendue pour ce dossier. Fonds de loterie pour le mois de février : protection des monuments historiques, 2 dossiers, montant de 40900 préavisé au Conseil exécutif. Protection du patrimoine, 4 dossiers, 17900 francs. Acquisition d'uniformes/costumes, 2 dossiers, 2060 francs. Fonds du sport pour le mois de février : Cercle d'échecs du Jura, Open du Jura, 2000 francs. Club cycliste de Moutier, Petit Raid, 5000 francs. Club de lutte de la Vallée de Tavannes et environs, Fête fédérale de lutte féminine, 5000 francs. Société de cavalerie de Tavannes et environs, Finale championnat suisse R, 7000 francs. Up n'Down, Trail du Jura bernois, 5000 francs. Groupe sportif Malleray-Bévilard, Trophée de la Tour de Moron, 5000 francs. Club athlétique de Courtelary, 10 Bornes de Courtelary, 5000 francs. Société d'équitation du Vallon de Saint-Imier, concours hippique, 5000 francs. Halté-club de Tramelan, championnat suisse juniors et vétérans, 2000 francs. Halté-club de Tramelan, 48^e édition du Challenge 210, 5000 francs. Skater Hockey Club de La Neuveville, finale du tournoi suisse région Est-Kids, 2000 francs. Arc et Forêt Tavannes, concours de tir à l'arc et championnat suisse préhistorique arc et propulseur, 7000 francs. Club des patineurs de Saint-Imier, Coupe d'Erguël, 2000 francs. Tennis Club Malleray-Bévilard, Tournoi de Noël, 500 francs.

FC Saint-Imier : 100 ans de sport(s) et d'amitié



Souvenirs... De gauche à droite, derrière: Gérard Dessales (comité), Bernard Nussbaum (entraîneur), Cédric Humair, Pierre-Adrien Bourquin, Denis Gerber, Jacques-André Zumwald, Jean-Paul Vaucher, Yves Rüfenacht, Dominique Chiofalo. Devant: Frédéric Mast, Patrick Vils, Carlo Feuz, Pierre-André Kernén, Gérard Vuilleumier, Patrick Schlegel, Romualdo Matera, Denis Willen

100 ans jour pour jour

Quelques dates, piquées subjectivement sur un siècle complet d'histoire footballistique à Saint-Imier:

- 15 septembre 1919: assemblée constitutive de la Société des sports réunis, qui devint l'Association sportive d'éducation physique (ASEP) le 9 mai 1922, puis le FC Saint-Imier Sports à une date indéterminée
- Septembre 1920: inscription à l'ACNF (Association cantonale neuchâteloise de football)
- Décembre 1922: disparition de la section de natation
- 8 mai 1923: dissolution de la section de boxe, suivie en fin d'année par celle de la section de patinage
- 16 août 1924: inauguration du terrain de Fin des Fourches
- 1931: drainage du terrain
- Décembre 1945: publication du premier *Jaune et Noir*, le mensuel du club signé Pierre Colombo, dont 112 numéros parurent jusqu'en décembre 1956
- 1949: promotion en première ligue
- 16 août 1952: la section d'athlétisme est dissoute
- 1955: installation de l'éclairage
- 1967: promotion en première ligue
- 25 septembre 1981: inauguration du terrain de Châtillon
- 2017/2018: regroupement avec le FC Sonvilier et promotion en 2^e ligue
- 23 mars 2019: lancement de la tombola du 100^e
- 15 septembre 2019: FCSI-Suisse Legends, dans le cadre de la grande fête populaire du 100^e

Soyons réalistes, on ne résume pas un siècle de football et d'amitié sur une page de journal! On se contente d'y tourner quelques feuillets anecdotiques, d'y survoler la nostalgie et les espoirs, d'y frôler l'ambiance et d'y reconnaître quelques visages.

Les étoiles d'Erguël...

Grâce à la plaquette éditée pour le 50^e anniversaire du club, on apprend qu'à sa naissance, juste après la Première Guerre mondiale, le football commençait à être un peu mieux considéré. Sous sa première appellation de Société des sports réunis, il succédait sans doute aux FC Etoile et Erguel. Comme eux, il joua tout d'abord à Mont-Soleil, sur un terrain de La Baillive. Ses vestiaires? Deux chambres au Buffet de la Gare...

A l'eau!

On l'a oublié: avant de courir exclusivement derrière le ballon rond, la société multipliait les disciplines. En effet, celle qui est devenue l'ASEP (Association sportive d'éducation physique Saint-Imier Sports) en 1922, réunissait plusieurs sections, dévolues respectivement à la natation, à la boxe, au patinage, à l'athlétisme et au football. Les

trois premières ont très rapidement disparu faute de combattants et au profit de l'athlétisme, qui connaissait alors ses heures de gloire, avec notamment les fameux Tour de ville. Les années 50 signaient cependant la disparition de cette section aussi.

Trop et trop peu...

Retour de manivelle: si l'engouement général pour le football a donc effacé le caractère multisportif de l'ASEP, aujourd'hui la multiplicité des disciplines praticables concourt grandement à rogner les effectifs du club.

Certes, une bonne saison de la Nati engendre invariablement un nouvel engouement des petits. L'école de football est prise d'assaut, mais les rangs s'éclaircissent rapidement au fil des années.

Face à cette érosion des effectifs, les regroupements sont indispensables. Avec Sonvilier, il permet actuellement d'aligner deux équipes d'actifs, en 2^e et 4^e ligues respectivement, ainsi que deux formations senior. Avec le Vallon, il réunit 320 juniors sous la bannière du Team Erguël. Ils facilitent aussi, c'est indéniable, une élévation du niveau dans chaque catégorie d'âge.

Dans un avenir proche, prévient le comité actuel, un regroupement plus large devra être instauré pour les actifs.

Rien ne change, finalement

On ne cesse de stigmatiser le peu d'engagement des générations actuelles, en déplorant les difficultés rencontrées par les sociétés sportives, pour réunir suffisamment de bras bénévoles et de têtes pensantes. Or voilà qui n'est pas nouveau! Avant même de fêter son demi-siècle d'existence, le FCSI était déjà confronté à ce phénomène, comme tous les autres clubs, d'ailleurs.

Et au début des années 90, le manque de «comitards» se faisait une nouvelle fois sentir cruellement. Jusqu'au grand tournant de 1993: une équipe de copains prenaient les choses en mains, Philippe Roulin assumait la présidence pour 16 ans, suivi par Greg Doutaz depuis une décennie. «Une belle aventure, vécue par un groupe très soudé. Nous avons immédiatement bousculé le protocole et le formalisme, renonçant à voter en comité: chaque décision devait faire l'unanimité», souligne Philippe Roulin.

Un quart de siècle plus tard, le club espère revivre le même genre de «révolution». Affirmant qu'il cèdera son poste en juin 2020, le président Doutaz souhaite qu'une nouvelle équipe de jeunes footeux saisissent cette occasion pour reprendre le club à leur compte, travailler en groupe, imprimer leur marque à l'avenir du FCSI. A suivre...

Un rêve en vert

Avant de plonger dans le programme du centième et donc dans les réminiscences, deux mots sur l'avenir proche... ou moins. Avec Gregor Doutaz, qui rappelle l'objectif sportif de la saison, à savoir le maintien. «Par la suite, mais sans se presser, le club cherchera à retrouver la 2^e ligue interrégionale.»

Le rêve du président? Un terrain synthétique, qui permettra de jouer à domicile lorsque la neige peine à fondre. Un rêve qui ne sera pas le cadeau d'anniversaire du FCSI, sachant qu'une telle installation vaut aujourd'hui près d'un million de francs, alors que le budget annuel du club approche 120 000 francs. | de

Les festivités pas à pas

Après le coup d'envoi donné avec Saintimania en janvier, le centenaire marquera encore quelques étapes d'ici la mi-septembre et ses journées officielles. Le 23 de ce mois, c'est sur invitation qu'une soirée théâtrale sera offerte à près de quatre cents personnes, avec Les Amis du boulevard romand dans *Oscar*.

A la mi-mai, deux rendez-vous sportifs et publics sont offerts à toute la population: le mardi 14 mai à 19 h et le jeudi 16 mai à 11 h, l'équipe nationale helvétique des moins de 16 ans affrontera à deux reprises son homonyme de Géorgie. L'entrée à ces matches sera libre et le jeudi, toutes les écoles du Vallon y seront invitées officiellement.

Changement de générations en juin avec l'assemblée générale annuelle des délégués seniors de l'Association jurassienne de football (AJF), puis en août avec celle des délégués de l'Association neuchâteloise de football (ANF), organisées par le club centenaire. L'imériale s'intercalera entre ces deux réunions officielles.

Souvenirs...

Mi-septembre, on passera aux choses les plus sérieuses et les plus festives à la fois, avec d'abord la soirée officielle du centenaire le 13, qui réunira autorités sportives et politiques locales et régionales. Le samedi 14, c'est entre membres anciens et actuels

que l'on passera une folle soirée. Le comité du 100^e, que préside Michel Schafroth, a adressé plus de 900 invitations à cette manifestation dont on imagine l'ambiance et la multiplicité des souvenirs évoqués.

Le point d'orgue sera légendaire

Appréciée coïncidence du calendrier, c'est 100 ans jour pour jour après sa fondation que le FCSI convie la population imérienne et régionale à une grande fête populaire, dont le point d'orgue sera le match opposant la première garniture du club centenaire et une équipe des Suisse Legends, ces anciennes gloires de l'équipe et des ligues nationales. Ont d'ores et déjà annoncé qu'ils fouleront Fin des Fourches, coachés par Bernard Challandes et Daniel Jeandupeux: Stéphane Chapuisat, Marc Hottiger, Thomas Bickel, Andy Egli, Stefan Wolf.

Un excellent niveau

Et le comité d'organisation de souligner que ces «anciennes gloires» possèdent encore un excellent niveau de jeu, garantissant un spectacle de grande qualité. «Sans compter qu'ils resteront ensuite sur place, pour échanger avec la population.»

On ne saurait clore ce calendrier des festivités sans rappeler que le 23 de ce mois, seront mis en vente les 4000 billets d'une tombola exceptionnelle, qui permettra de gagner notamment une voiture et trois montres Longines. | de



En camp d'entraînement à Torremolinos, sous l'ère Milutinovic, de gauche à droite: Milorad Milutinovic (entraîneur), Denis Zurbuchen, Carlo Feuz, Pierre-Adrien Bourquin, Denis Willen, Daniel Heider, Mario Schafroth, Cédric Humair, Jacques-André Zumwald, Jean-Paul Vaucher, Frédéric Mast, Max Frizzarin, Yves Mathys, Patrick Vils, Dominique Chiofalo, Yves Rüfenacht

HOCKEY CLUB SAINT-IMIER

La première est sortie la tête haute



Le Coach Evan Vuilleumier (au centre) et sa troupe savourent un succès incontesté dans leur championnat

Fin de parcours haut en couleurs pour le HC Saint-Imier de Michael Neininger, devant un public conquis. Ses gars ont tout donné mais un passage à vide à l'approche du milieu de la partie leur a été fatal. Lyss en a profité pour passer deux filets aux Imériens en 41 secondes.

Auparavant, ce sont les locaux qui dictaient le rythme dans un premier vingt particulièrement lumineux, malheureusement sans effet au tableau d'affichage. C'est certainement là que les Bats ont laissé passer leur chance de disputer un acte V: «Il sont venus forts au 1^{er} tiers et nous avons mis les épaules quand il le fallait pour réagir par la suite. Nous n'avons pas une équipe aussi extraordinaire et comme dit, nous devons travailler à chaque match pour l'emporter», confiait Patrick Glanzmann, soulagé au terme des débats.

Les Seelandais sont revenus en seconde période avec des intentions plus prononcées et ont rapidement ouvert la marque juste après un manquement de Camarda face à l'excellent portier Geissbühler.

Robin Fuchs est parvenu à rétablir la parité quelques minutes plus tard, ce qui a coïncidé avec une baisse de régime des Erguéliens. Lyss a pris le large coup sur coup sans pour autant devenir dominant par la

suite. Saint-Imier à tout essayé pour revenir au score, les sportifs se sont montrés sans doute les auteurs d'un record en évoluant sans gardien pendant près de six minutes pour avoir un homme de plus sur la glace et ceci, sans encaisser de but.

Une ultime pénalité écopée à la 58^e minute a obligé Frédéric Dorthe à regagner sa cage. «Je suis très fier de mes gars», tenait à relever Michael Neininger. «Nous avons dominé le 1^{er} tiers, puis ces deux buts au milieu de la partie nous ont fait mal même si nous n'avons rien lâché. Il nous a manqué un peu de chance. Nous sommes allés crescendo dans le championnat pour élever nettement notre niveau de jeu durant ces play-offs», poursuivait le boss de Saint-Imier.

Une dernière chance?

En accueillant Fleurier, leader du championnat, les jeunes Imériens avaient la possibilité de faire un pas vers les finales. Malheureusement, ils ont laissé passer cette chance. Fleurier a marqué deux buts en infériorité numérique, deux cadeaux qui ont coûté cher aux Bats.

Cela dit, ils ont encore la possibilité d'atteindre ces finales s'ils l'emportent ce dimanche aux Franches-Montagnes. Une rencontre qui sera sans doute explosive, les Jurassiens occu-

pant cette fameuse deuxième place à égalité de points avec les Imériens.

Au jeu des confrontations directes et de la différence de buts, ils sont actuellement finalistes. C'est donc une victoire que doivent absolument aller chercher à Saignelégier les Juniors A.

Champions de groupe

Avec 226 buts inscrits contre seulement 53 encaissés en vingt rencontres, les jeunes chauves-souris sont donc officiellement championnes de groupe. Lors de leur dernier match mercredi passé, Sergio Ghiggia est venu leur remettre un trophée pour clore leur prestation de toute une saison. Saison où ils n'ont égaré que deux points et en comptent dix d'avance sur leur poursuivant Delémont-Vallée, chez qui ils sont allés chercher le titre en s'imposant 8 à 6. C'est Kilian Adatte qui a scellé le score pour les Imériens en marquant le 8 à 4 à moins de trois minutes de la fin de la rencontre. Les Jurassiens ont encore réagi mais pas assez tôt pour inscrire deux buts dans la dernière minute de jeu.

Spielhofer Cup

C'est ce week-end que se déroulera le traditionnel tournoi populaire Spielhofer Cup. Venez y faire un tour, c'est un lieu de

rencontres où vous aurez l'occasion de déguster les menus préparés par l'équipe de la buvette et de la raclette, tout en étant spectateur et supporter de l'une des équipes du tournoi. | gde

Saint-Imier - Lyss _____ 1-4
 Filles Ambri-Piotta - Saint-Imier _ 15-0
 Mosk. A Delémont-Vallée - St-I _____ 6-8
 Saint-Imier II - Franches-Mont. III _ 3-9
 JA Saint-Imier - Fleurier _____ 4-5

Vendredi 8 mars

19h-22h: tournoi populaire Spielhofer Cup
 Mini. A 20h30: Delémont-Vallée - St-I

Samedi 9 mars

9h30-19h: tournoi pop. Spielhofer Cup
 Nov. A 15h30: Delémont-Vallée - St-I

Dimanche 10 mars

15h30: tournoi de l'école de hockey
 JA 16h30: Franches-Mont. - St-Imier

CLUB DE PATINAGE SAINT-IMIER

Elles ont représenté leur club à Malley

Loane Battistig et Virginie Dandin, coachées par N. Fanchtein, ont représenté le CPSI les 2 et 3 mars à la Coupe des Clubs de Lausanne. Sur la patinoire de Malley, elles ont remporté la 8^e place du classement général des clubs.

Individuellement, elles ont montré que leur niveau de patinage était techniquement et artistiquement très bon. Le CPSI est fier de vous.

Nous remercions votre coach N. Fanchtein pour son travail.

Résultats

Novices ARPB: Loane Battistig 2^e (5 participantes). Bronze B: Virginie Dandin 7^e (9 participantes). Classement par clubs: filière romande: 6^e (8 participants). Filière régionale: 7^e (7 participants). Classement général par club: 8^e (9 participants).



Virginie Dandin et Loane Battistig

HOCKEY CLUB REUCHENETTE

Sous tension contre Tavannes

Le premier match des play-offs, plein de suspense, a mis les nerfs des supporters des deux équipes à rude épreuve. La première estocade a été donnée par Tavannes à la 5^e minute. Il a fallu 7 minutes aux gars de Bohnen pour réagir et c'est Elia qui a marqué le premier but, suivi 20 secondes plus tard par Romain. Mais Bastien a alors écopé d'une pénalité et l'adversaire a égalisé peu après. Le score intermédiaire affichait 2 partout et 3 pénalités mineures pour Reuchenette, une seule pour Tavannes.

Une petite mise au point dans les vestiaires à la première pause s'est imposée, puis Romain a redonné l'avantage aux Pérésans, le tout émaillé par des chamailleries qui se sont terminées sur le banc d'infamie avant que Willy

n'inscrive le quatrième but de la soirée. Mais les Tavannois ont réduit l'écart à deux minutes de la deuxième pause. Le score intermédiaire affichait alors 4 à 3 et 3 pénalités mineures des deux côtés.

Le dernier tiers a débuté par une erreur d'arbitrage, car Claudio a été pénalisé injustement dans la 43^e minute. Et rebolote trois minutes plus tard, ce qui lui a fait perdre son sang-froid. Il a écopé de 14 minutes de pénalité et ne reviendra en jeu qu'à 28 secondes du terme de la partie. Malgré cela, les Pérésans ont tenu le coup et protégé leur gardien Alexandre de leur mieux. Le capitaine Fabian, grippé, est parvenu à augmenter l'avance de son équipe, puis c'est Alain qui a scoré en supériorité numérique. Mais Tavannes a absolument voulu

gagner ce match et a réussi à marquer deux buts en fin de partie. Les gars de Bohnen ne voulant pas aller en prolongation, ils ont donné leur maximum dans les deux dernières minutes afin de garder leur avantage.

La revanche a eu lieu mercredi 6 mars à Tramelan. Le résultat de ce match et la suite sont publiés sur notre site internet www.hcreuchenette.ch. Au moment de lire ces lignes, c'est Vallorbe qui mène face à Gurmels dans l'autre demi-finale. Le résultat de leur deuxième rencontre est également visible sur notre site. | vv

Reuchenette - Tavannes _____ 6-5

Samedi 9 mars

17h, Tissot Arena (si perdu mercredi):
 Reuchenette - Tavannes

HOCKEY CLUB TRAMELAN

Défaite sans surprise face à Delémont

Ce début du mois de mars marque la fin de la saison pour la première équipe du HC Tramelan. Mercredi passé, elle a joué son second match de demi-finale des play-offs à Delémont. Comme on l'avait pressenti lors de la première rencontre à la Zurich Arena le samedi précédent, l'équipe jurassienne a démontré ses capacités à maîtriser les Requins. Les possibilités de renverser la vapeur étaient minces au vu des rencontres précédentes dans ce tour final.

Malgré leur bonne volonté, les jeunes Tramelots ont dû plier contre une équipe formée de plusieurs anciens prêts à mener leur équipe en finale des play-offs comme l'an dernier. Certes, les hommes de Bergeron n'ont pas baissé les bras durant cette rencontre, mais ils n'avaient tout simplement pas les moyens de rivaliser.

Le HC Delémont, classé 4^e en championnat, a mis le paquet lors des play-offs pour viser la finale, comme l'an passé. Les hommes de Bergeron, après un excellent championnat avec une belle série de succès, avaient

décroché la tête du classement de leur groupe. Par la suite, lors du tour final, rien n'a été facile avec des rencontres serrées face au Locle puis l'étape suivante contre une équipe de Delémont désireuse de répéter son exploit.

Lors de cette dernière rencontre de la saison, le HCT était pourtant bien parti avec deux réussites d'Hugo Vuilleumier après quatre minutes de jeu. L'entraîneur adverse a usé de son temps mort pour remettre de l'ordre et immédiatement est survenue la déferlante sur l'équipe visiteuse qui a encaissé cinq buts dans le premier tiers; douche froide pour les Tramelots.

La deuxième période leur a permis de freiner l'élan de l'adversaire avec un seul but encaissé en infériorité numérique. Par la suite, le HCT a fait jeu égal, en limitant les dégâts, mais l'écart était déjà bien large. On peut dire que le HCT a bien maîtrisé le championnat régulier mais il n'a pas réussi à retrouver son jeu et toute sa motivation lors des play-offs.

La seconde équipe a égale-

ment terminé son pensum en se classant au 7^e rang sur 15 équipes, avec 32 points. Elle a perdu en demi-finale de 3^e ligue régionale face au HC Corgémont.

L'équipe féminine a quant à elle terminé sa saison au 4^e rang du Groupe Promotion. Bravo!

Les Juniors Top sont toujours en course dans le Qualimaster-tournoi SR (4^e/18 pts), ayant battu de justesse l'équipe de SenSee.

Les Minis A (4^e/36 pts) ont perdu face à SenSee et gagné contre l'équipe de Vallorbe. Ils seront encore en course les 17, 20 et 24 mars.

Les Moskitos A ont largement battu l'équipe des Griffons à l'extérieur.

2^e I. Delémont - Tramelan _____ 8-4
 3^e I. Corgémont - Tramelan II _____ 4-2
 3^e I. Tramelan II - Corgémont _____ 1-4
 JTop Tramelan - EHC SenSee-F. _____ 4-3
 Mini. A Tramelan - EHC SenSee _____ 5-6
 Mini. A Tramelan - Vallorbe _____ 7-3
 Mosk. A Griffons cpg II - Tramelan _____ 1-10

Dimanche 10 mars

JTop 17h: Sierre-Team V. - Tramelan
 Mini. A 17h: Tramelan - Delémont-Vallée
 Mosk. A 11h30: Tram. - Delém.-Vallée

HOCKEY CLUB CORGÉMONT

L'obstacle tramelot a été surmonté

Grâce à sa victoire jeudi passé, Corgémont a remporté sa série face à Tramelan. Les Curgismondains rencontreront donc le HC Franches-Montagnes en finale de groupe.

Retour sur ce match solide. Avec un bon rythme contre Tramelan, Corgémont a rapidement pris l'avantage. Les hommes de Paratte ont même doublé la mise en milieu de première période. Les Tramelots sont parvenus à réduire le score avant le premier thé. Dans une deuxième période marquée

par de nombreuses pénalités, les Curgismondains ont réussi à doubler leur avance. Dans le dernier tiers, ils ont bien contrôlé les offensives tramelotes.

Grâce à une réussite en milieu de période, les Curgismondains ont parfaitement géré leur fin de match. Le premier match de la finale face aux Franches-Montagnes a eu lieu hier, jeudi. La deuxième rencontre aura lieu demain à 20h15 en terres jurassiennes.

Tramelan - Corgémont _____ 1-4

VOLLEY CLUB TRAMELAN

DM15 Tramelan - VEBB _____ 3-2
 D 3^e I. Tramelan - Porrentruy _____ 2-3
 DM19 Tramelan - VFM _____ 3-1

Samedi 9 mars

H 3^e I. 14h, Beunden 3:
 Nidau M23 - Tramelan
 DM15 CL Saignelégier:
 Tramelan - La Suze mixte*

Lundi 11 mars

H 3^e I. 20h45, CIP:
 Tramelan - SMG Bienne

DÉLAI SPORT LUNDI SOIR

COURSE PÉDESTRE VILLERET-CHASSERAL-VILLERET

En route vers une 20^e édition

Le clown Pif et sa partenaire Pifette seront à nouveau au rendez-vous pour donner le départ des enfants et animer la manifestation

Fixée au 1^{er} samedi de septembre, cette édition du jubilé se déroulera le samedi 7 septembre. Toujours présidé par Michel Walthert, le comité d'organisation de la VCV a malheureusement enregistré en début d'année le décès de Fabienne Alberti. Membre du comité depuis de longues années, Fabienne avait notamment pour tâche de s'occuper de la récolte des annonces pour le livret de fête. Très attristé, le comité est présentement à la recherche d'une personne pour la remplacer.

Aucun autre changement n'est à signaler au sein des membres du comité qui, pour la plupart, œuvrent depuis la création de la course en 2000. Animé d'une motivation à chaque fois renouvelée, le comité d'organisation souhaite fêter dignement ce 20^e anniversaire.

Au-delà d'une manifestation sportive dont la renommée n'est plus à faire, le comité fait son possible pour en faire une

fête au village. Un accent est d'ores et déjà prévu au niveau de l'animation avec la présence de Pif le clown et de sa partenaire Pifette.

La VCV réunit lors de chaque édition de nombreux fidèles venant de la région et d'ailleurs mais aussi à chaque fois, et c'est réjouissant, une brochette de nouveaux participants venant d'un peu partout. Si un effort reste à faire, c'est bien auprès de la population du village et de la région, afin que cette manifestation devienne une fête villageoise. Il faut bien reconnaître que du côté de la participation du public dans l'aire d'arrivée notamment, on peut faire mieux.

Au niveau de la course proprement dite, aucun changement n'est à relever pour cette édition. Pour la 3^e fois, les participants recevront un dossard à puce et les temps seront enregistrés électroniquement. Rappelons que depuis 2016, le tracé de la course est balisé

de manière permanente, ce qui permet à tout un chacun d'aller s'y entraîner dès le printemps revenu.

Les bénévoles sont les bienvenus

La VCV bénéficie heureusement du soutien de la Caisse d'Epargne Clientis à Courtelary, du Conseil du Jura bernois (Fonds du sport), de Chococat Camille Bloch ou encore des communes municipale et bourgeoise de Villeret. Elle vit aussi grâce au bénévolat et aux très nombreux soutiens des entreprises de la région, des artisans, restaurateurs et autres qui offrent des prix en nature ou publient une annonce dans le livret de fête édité en marge de la manifestation.

De très nombreux bénévoles de Villeret, des environs et même de France voisine donnent de leur temps pour que cette manifestation se déroule dans les meilleures conditions. Chaque année, une centaine de

personnes sont à l'œuvre dès le jeudi pour que tout se passe au mieux. Que toutes et tous soient chaleureusement remerciés.

Si vous habitez Villeret ou la région et si vous avez quelques heures à consacrer, soit le vendredi précédent la manifestation, soit le jour de la course, n'hésitez pas à vous annoncer auprès du président (032 941 49 89). Le jeu en vaut la chandelle, car la VCV sait aussi remercier ses bénévoles comme il se doit.

Les inscriptions sont ouvertes

Il est d'ores et déjà possible de s'inscrire pour cette 20^e édition sur le site de la course www.coursevcv.ch. Le premier inscrit se voit toujours octroyer un prix spécial.

A noter que les finances d'inscription restent elles aussi inchangées.

Samedi 7 septembre
www.coursevcv.ch

SOCIÉTÉ DE TIR AU PISTOLET LA VIGNEROLE

Challenge remporté avec 97.5 points

par Patrick Weber

Comme chaque année en fin de saison d'hiver a eu lieu la finale de la Coupe interne du pistolet à air comprimé (PAC). Chaque membre de la société a eu la possibilité de se qualifier pour les 8^e de finale. Puis, en confrontation directe, les membres se sont qualifiés pour les quarts puis les demis et enfin, la finale. Cette année se sont retrouvés en finale Patrick Weber et Yann Schindler. C'est à nouveau Patrick Weber qui a remporté le titre avec 97.5 points contre 87.9 pour Yann Schindler. Avec cette victoire, Patrick remporte définitivement le challenge qui était en jeu.

Bravo à eux deux et à tous les participants de la Coupe PAC. Les résultats dans le détail ainsi que les photos sont en ligne sur le site internet de la société www.lavignerole.ch.

Diverses infos

Ouvert à tous, le tir de clôture du tir au pistolet à air comprimé à 10 mètres aura lieu le samedi 23 mars à côté de l'école de Sonceboz-Sombval. Il suffit de suivre les pan-

neaux pour s'y rendre. L'assemblée générale aura lieu le vendredi 26 avril au stand 25-50 mètres à 18h30. Une invitation officielle suivra.

|grh



Patrick Weber, le président Henri Mathez et Yann Schindler

TIR À AIR COMPRIMÉ

De réjouissants résultats

Si les prémices du printemps se font sentir, la compétition à l'air comprimé n'a pas fait de pause. Des concours se sont déroulés dernièrement et plusieurs tireurs de la région ont participé. La saison de tir indoor bat son plein avec le Match Romand AC et les matchs AJBST AC. Toutes ces manifestations précèdent les finales cantonales et fédérales. Voici les principaux résultats avec les performances des tireurs de la région du Jura bernois.

Match romand fusil 10m, Prévèrènges (VD)

Mélissa Oguey (VD) est championne romande avec un total de 610.2 points. Jura bernois: Frédéric Criblez 22^e avec 569.4 points, Peter Gerber 24^e avec 560 points, André Sommer 27^e avec 552.4 points et Sébastien Engelmann 28^e avec 551.3 points. Par équipe, le Jura bernois se classe au 8^e rang avec 1692.8 points. Les Vaudois l'emportent avec 1806.3 points.

Match romand pistolet 10m, Prévèrènges (VD)

Gérald Hippas (VD) s'est imposé avec 578 points. Jura bernois: 33^e Yann Schindler avec 507 points, 35^e Henri Mathez avec 456 points. En équipe, ce sont également les Vaudois qui l'emportent.

Match AJBST fusil 10m, Bienne

Un nouveau record AJBST a été battu par Romain Carrel en M21 avec 597 points (1^{er}). 2^e Dylan Gerber M19 avec 595.2 points, 3^e Yan Fahrni avec 579.1 points, 4^e Sébastien Engelmann avec 577.7 points, 5^e Peter Gerber avec 568.6 points, 6^e André Sommer avec 565.4 points, 7^e Dominique Gutmann avec 563.7 points, 8^e Frédéric Criblez avec 556.1 points, 9^e Michel Cudré-Mauroux avec 545.7 points (13 participants).

Match AJBST fusil 10m, avec appui, Bienne

1^{er} Michel Volery avec 601.9 points, 2^e Erwin Michel avec 585.1 points

Match AJBST pistolet 10m, Bienne et Sonceboz

1^{er} Patrick Weber avec 562 points, 2^e Yann Schindler avec 525 points, 3^e Raphaël Stampfli avec 501 points, 4^e Henri Mathez avec 496 points, 5^e Lucile Wenger M19 avec 484 points, 6^e Daniel Progin avec 417 points.

Match AJBST pistolet 10m, M17, Sonceboz

1^{er} Benoît Villard potence mobile avec 324 points, 2^e Thibaud Marotta potence mobile avec 321 points, 3^e Méline Sieber bras franc avec 318 points, 4^e Cédric Mathez bras franc avec 318 points, 5^e Théo Mottet potence mobile avec 318 points, 6^e Max Felk potence fixe avec 286 points, 7^e Mathieu Sieber potence mobile avec 275 points.

Maîtrise populaire AJBST fusil 10m, Bienne

1^{er} Romain Carrel M21 avec 397.3 points, 2^e Dylan Gerber M19 avec 393.5 points, 3^e Yan Fahrni avec 390.9 points, 4^e Sébastien Engelmann avec 387.2 points, 5^e Peter Gerber avec 378.6 points, 6^e André Sommer avec 377.4 points, 7^e Dominique Gutmann avec 372.4 points, 8^e Frédéric Criblez avec 371.1 points, 9^e Jean-François Carrel avec 363.4 points (13 participants).

Maîtrise populaire AJBST fusil 10m, avec appui, Bienne

1^{er} Michel Volery avec 399.5 points, 2^e Erwin Michel avec 389.9 points.

Maîtrise populaire AJBST pistolet 10m, Sonceboz

1^{er} Patrick Weber avec 371 points, 2^e Laurent Tièche avec 365 points, 3^e Raphaël Stampfli avec 358 points, 4^e Yann Schindler avec 351 points, 5^e Antje Kunze avec 335 points, 6^e Henri Mathez avec 327 points, 7^e Benoît Villard avec 324 points, 8^e Lucile Wenger avec 323 points, 9^e Thibaud Marotta avec 321 points (20 participants).

FSG SAINT-IMIER

La gymnastique ne manque pas de dynamisme

C'est devant près de soixante membres que Nathalie Bifrare, présidente du Comité directeur, a ouvert la 171^e assemblée générale annuelle de la FSG Saint-Imier. Dans ses souhaits de bienvenue, la présidente a relevé avec plaisir la présence de plusieurs membres honoraires et d'Honneur dont le président Jean Hebeisen venu spécialement du Valais pour la circonstance.

Au chapitre des récompenses, 74 membres, tous groupements confondus, ont reçu la prime d'assiduité. Un record. Quant au challenge Montandon, il a été décerné à Mathieu Chatelain, meilleur jeune élément de l'année.

D'autres membres ont eu le plaisir de fêter un jubilé: pour

10 ans de sociétariat, Camille Pellet et Laetitia Tschan. Pour 20 ans, Claude Cudré-Mauroux et Jean-Paul Simon. Pour 30 ans, Christiane Mercanti et Michelle Boss-Theurillat. Pour 40 ans, Martine Erard et Sylvia Bühler. Pour 50 ans, Michel Erard. Et même pour 70 ans, un fait rarissime, Mario Guglielmetti, un pilier de la FSG.

Grand moment également, la nomination de Nathalie Bifrare, actuelle présidente au rang de membre d'Honneur de la société pour plus de 40 ans de dévouement à la cause de la gymnastique.

Concernant les finances, la caissière Catherine Moser a présenté des comptes positifs malgré d'importantes dépenses engendrées par l'entretien du



En haut de gauche à droite: Jean-Paul Simon, Michel Erard, Martine Erard, Mathieu Chatelain, Mario Guglielmetti. En bas de gauche à droite: Nathalie Bifrare, Christiane Mercanti, Camille Pellet, Michèle Boss-Theurillat

terrain d'athlétisme. Ce fut ensuite le tour des responsables des différents groupements (Parents-Enfants, Enfantine, Jeunesse mixte (où une aide-monitrice est recherchée), Agrés mixte, Athlétisme, Dames Volley, Dames Gymnastique et Seniors Hommes) de présenter leur rapport d'activité 2018 avec en exergue des brillants résultats des filles aux agrès et des athlètes.

Concernant le terrain de sport, Brigitte Rosselet et Pierre Gianoli ont donné un aperçu de l'activité de la saison, des travaux à réaliser et d'un éventuel projet de rénovation des installations et des vestiaires.

Pour l'Amicale, sa présidente Anabela Pasquier a lancé un

appel pour étoffer la liste des donateurs. Cette 171^e assemblée annuelle a démontré le dynamisme de la FSG Saint-Imier qui organisera en 2019 le carnaval avec sa soirée vintage (16 mars), la nuit du volley (6 avril), le championnat du Jura bernois aux agrès (4 et 5 mai), sa soirée annuelle suivie d'une soirée disco (23 novembre) sans oublier la course, le souper de Noël et l'apéritif de l'An.

Avis aux amateurs, tous les groupements de la société (les agrès sur liste d'attente) accueillent avec plaisir de nouveaux adeptes pour une gymnastique sous toutes ses formes. Des renseignements peuvent être demandés à l'adresse mail fsg2610@gmail.com.

Tournoi interne

Le 31 janvier, huit équipes provenant des groupements athlétisme et dames volley se sont amicalement affrontées lors de notre tournoi interne, qui a été remporté par les « On s'appelle pas ». Merci à tous pour votre participation et votre bonne humeur.



URGENCES

PHARMACIES DE GARDE

SAINT-IMIER

Du vendredi 8 mars au 15 mars: Pharmacie Amavita, 032 941 21 94.
Dimanches et jours fériés: ouvert de 11 h à 12 h et de 19 h à 19 h 30.

TRAMELAN

Du vendredi 8 mars au 15 mars: Pharmacie Amavita, 058 878 23 50.
Dimanches et jours fériés: ouvert de 11 h à 12 h et de 19 h 15 à 19 h 30.

Changement de service: le vendredi à 18 h 30. Cas particulier: changement de service le lundi 21 janvier, mardi 23 avril et jeudi 29 mai à 16 h. Les éventuelles modifications, de dernière minute, du service de garde seront annoncées sur le répondeur de la pharmacie concernée.

AMBULANCE ET URGENCES

144

MÉDECINS DE GARDE

ORVIN, SAUGE ET ROMONT

24 heures sur 24 0900 900 024
www.cabinetdurgencesbienne.ch

DE RENAN À PÉRY-LA HEUTTE

24 heures sur 24 032 941 37 37

TRAMELAN

0900 93 55 55
En semaine: 18 h-8 h
Samedi, dimanche, jeudi et jours fériés: 24 heures sur 24

PERMANENCES DES SERVICES FUNÈBRES

VALLON DE SAINT-IMIER

0800 225 500
Par8: 0848 778 888

SERVICE D'URGENCE DENTISTES

032 466 34 34

SOINS À DOMICILE

SAMAIDD

VALLON DE SAINT-IMIER
aide et maintien à domicile,
soins en diabétologie
079 439 28 95, 032 941 41 21
samaidd@bluewin.ch
www.samaidd.com

SASDOVAL

SAINT-IMIER, rue de Jonchères 60
032 941 31 33
sasdoval@bluewin.ch
www.sasdoval.ch

SERVICE DU BAS-VALLON

032 358 53 53
tél. national 0842 80 40 20
secretariat@sasdbasvallon.ch
www.sasdbasvallon.ch

GARAGE DE SERVICE

032 489 28 28, 0800 140 140

LOISIRS

ACTION JEUNESSE RÉGIONALE

TRAMELAN rue du Pont 20

Jeudi: 16 h-18 h
Vendredi: 17 h-21 h

CENTRE ANIMATION JEUNESSE

PÉRY-LA HEUTTE

Mercredi: 13 h-18 h
Jeudi: 13 h 30-18 h
Vendredi: 13 h-22 h
www.cajperly.wix.com

CENTRES DE RECHERCHES, DOCUMENTATION ET ARCHIVES

CEJARE

SAINT-IMIER rue du Midi 6
Sur rendez-vous, en principe:
lundi et mercredi: 9 h-17 h
032 941 55 45
cejare@cejare.ch
www.cejare.ch

MÉMOIRES D'ICI

SAINT-IMIER rue du Midi 6
Lundi et jeudi: 14 h-18 h
032 941 55 55
contact@m-ici.ch
www.m-ici.ch

ESPACE JEUNESSE ERGUËL

SAINT-IMIER rue du Marché 1

Mercredi: 14 h-18 h 30 (ou animations mobiles: Place de l'Esplanade, Saint-Imier ou Place du Collège de Courtelary)
Un jeudi sur deux: 15 h 15-18 h 30
Vendredi: 15 h 15-18 h 30 (ou animations mobiles: Place de l'Esplanade, Saint-Imier ou Place du Collège de Courtelary)

032 940 12 17
espacejeunesse@saint-imier.ch
www.e-j-e.ch

BIBLIOBUS UPJ

www.bibliobus.ch

CORGÉMONT gare

Mardi 2 avril: 15 h 15-17 h

LA FERRIÈRE commune

Samedi 9 mars: 9 h 45-11 h 45

FRINVILLIER

Mardi 19 mars: 16 h 30-17 h 15

ORVIN centre du village

Mardi 19 mars: 17 h 45-19 h 30
En cas de route fermée ou de travaux, le bibliobus peut s'arrêter à la rue des Longchamps, derrière le Temple.

PLAGNE ancienne école primaire

Vendredi 22 mars: 17 h 30-19 h 15

ROMONT entrée du village

Vendredi 22 mars: 16 h-17 h

SONCEBOZ-SOMBEVAL commune

Mardi 26 mars: 16 h 30-19 h 30

VAUFFELIN place du village

Vendredi 22 mars: 14 h 30-15 h 30

BIBLIOTHÈQUES

CORMORET collège

Mardi: 17 h-18 h 30

CORTÉBERT

école, rez-de-chaussée
Mercredi: 13 h 30-14 h, 19 h 30-20 h

COURTELARY collège

Lundi: 15 h-17 h 30
Mardi: 17 h-19 h
Jeudi: 15 h-16 h 30
Vendredi: 9 h 30-10 h 30

BIBLIOTHÈQUE RÉGIONALE

SAINT-IMIER rue du Marché 6
Mercredi: 14 h-18 h
Jeudi et vendredi: 9 h-11 h et 14 h-18 h
1^{er} samedi du mois: 10 h-11 h 30
Située dans le bâtiment du Relais culturel d'Erguël, la Bibliothèque régionale vous accueille sur trois étages.
032 941 51 41
bibliotheque@saint-imier.ch
www.saint-imier.ch/bibliotheque
Catalogue en ligne: nouveautés

SONVILLIER

collège
Lundi: 17 h 30-19 h 30
Mercredi: 16 h-18 h

PÉRY-LA HEUTTE

collège
Mardi: 15 h 15-17 h 15
Jeudi: 17 h-19 h

VILLERET

rue principale 20
Mardi: 9 h-10 h, 15 h-18 h
Jeudi: 18 h 15-19 h 15

CHEZ CAMILLE BLOCH LA CHOCOLATERIE À CROQUER

COURTELARY Grand-Rue 21

PARCOURS DÉCOUVERTE
Mardi-dimanche: 10 h-18 h
(dernière entrée à 17 h)
24 et 31 décembre: 10 h-16 h

LE SHOP ET LE BISTROT

Mardi-dimanche: 9 h 30-18 h
2^{es} jeudis du mois: jusqu'à 22 h
24 et 31 décembre: 9 h 30-16 h

Lundis ouverts: vacances scolaires et jours fériés régionales.
Fermetures annuelles: 25-26 déc., 1-2 janvier et du 7 au 18 janvier 2019.

032 945 13 13
welcome@chezcamillebloch.swiss
www.chezcamillebloch.swiss

GYMNASTIQUE DES AÎNÉS

CORGÉMONT halle de La Combe

Gym Tonic: mercredi 14 h-15 h
Gym Fit: mercredi 9 h-9 h 55
Gym Seniors: mercredi 10 h-10 h 55

Si vous avez 55 ans et plus, dames et messieurs, les leçons sont ouvertes à tout le monde. L'expérience vous tente? Venez nous rejoindre.

079 237 21 04

ORVIN halle

Lundi: 16 h 30

PÉRY-LA HEUTTE halle de Péry

Lundi: 14 h 15
Leçons ouvertes à tout le monde.

LUDOTHÈQUE

SAINT-IMIER rue du Marché 6

Mercredi et vendredi: 15 h-18 h

Maria Concetta Houriet, responsable
032 941 51 41, www.saint-imier.ch/index.php/fr/vivre/ludotheque

MÉDIATHÈQUE CIP

TRAMELAN Chemin des Lovières 13

1^{er} samedi du mois: 9 h-12 h
Lundi-vendredi: 13 h-18 h
Mercredi: 13 h-20 h

032 486 06 06, cip@cip-tramelan.ch
cip-tramelan.ch

MUSÉES

JEANGUI ARCHIVES

ANABAPTISTES chapelle
Sur réservation.
079 797 33 53, e.rm.geiser@bluewin.ch

LONGINES SAINT-IMIER

Lundi-vendredi: 9 h-12 h, 14 h-17 h
Réservation recommandée.

MAISON DES SARRASINS

ORVIN, au cœur du village
Ouvert sur demande, entrée libre.
032 358 18 35, 032 358 17 27
erwinlechot@bluewin.ch

PATINOIRES

CLIENTIS ARENA

SAINT-IMIER Beauregard 4

OUVERTURE POUR LE PATINAGE PUBLIC

Attention, le planning officiel fait foi!

	Matin	Après-midi
Lundi:	fermé	fermé
Mardi:	fermé	13 h 30-15 h 30
Mercredi:	9 h-11 h 45	13 h 30-15 h 30
Jeudi:	9 h-11 h 45	13 h 45-15 h 30
Vendredi:	9 h-11 h 45	13 h 30-15 h 45
Samedi:	10 h-11 h 45	14 h 30-16 h 45
	<i>uniquement avec cannes</i>	
Dimanche: autres activités	13 h 30-15 h	

TARIFS D'ENTRÉE

Adulte: 5 francs
Étudiant et AVS: 4 francs
Enfant 6-16 ans EXTERNES: 3 francs
Enfant 6-16 ans RÉSIDENTS: gratuit
LOCATION DE PATINS
Adulte: 5 francs **Enfant:** 3 francs
clientsarena.ch

ZURICH ARENA

TRAMELAN

Vendredi 8 mars: fermé (gala de patinage)
Samedi 9 mars: fermé (gala de patinage)
Dimanche 10 mars: 14 h-16 h 30, patinage
Mercredi 13 mars: 14 h 30-16 h 30, patinage

PATINOIRE NATURELLE

SONCEBOZ-SOMBEVAL

Impasse des Corneilles 2
Lorsque la météo le permet
Michèle Perrenoud, 032 489 33 50

BASSIN DE NATATION

SAINT-IMIER Beau Site 1

Lu: 18 h-19 h ^{140 cm}, 19 h-21 h ^{190 cm}
Mardi: 18 h-20 h ^{190 cm}
Mercredi: 16 h 30-17 h 30 ^{120 cm}, 17 h 30-19 h 15 ^{140 cm}
Je: 18 h-20 h ^{190 cm}, 20 h-21 h ^{140 cm}
Vendredi: 18 h-21 h ^{190 cm}
Samedi: 9 h-11 h ^{140 cm}

Dès 19 h (18 h 30 le mercredi), les enfants, même accompagnés, ne sont plus admis.

Fermetures annuelles

De mi-mai à mi-septembre 2018, ainsi que du 21 décembre 2018 au 3 janvier 2019. Pâques, Ascension, Pentecôte, Jeûne fédéral, Noël, Nouvel-An.

032 942 44 31
www.saint-imier.ch/index.php/fr/decouvrir/sports-et-loisirs/bassin-de-natation

SKI CLUB COURTELARY

Bienvenue aux promeneurs désireux de se désaltérer!

Gardiennage: week-end des 9 et 10 mars assuré par Wenger Jean-Louis et Isler Doris. Pour profiter du chalet durant les week-ends où il n'y a pas de gardiennage, s'adresser à Daniel Isler au 078 713 77 08.
Pâques: week-end du 19 au 22 avril
Ass. générale: vendredi 24 mai
Corvée de bois: samedi 25 mai

COMMUNES

AGENCE AVS

DU BAS-VALLON À PÉRY-LA HEUTTE

Lundi: 8 h 30-12 h, 14 h-18 h
Mardi-jeudi: 8 h 30-12 h
032 485 01 53
c.faeandrich@pery-laheutte.ch

ADMINISTRATIONS

CORGÉMONT

Lundi: 8 h 30-11 h 30, 17 h-18 h
Mardi-jeudi: 8 h 30-11 h 30, 16 h-17 h
Vendredi: 8 h 30-11 h 30
Grand-Rue 15, 2606 Corgémont
032 488 10 30
admin@corgemont.ch
www.corgemont.ch

CORMORET

Lundi: 15 h-18 h
Mardi: 9 h 30-11 h 45
Mercredi: 9 h 30-11 h 45, 14 h 30-16 h 30
Jeudi: 9 h 30-12 h
Vieille-Route 1, 2612 Cormoret
Administration: 032 944 15 13
Mairie: 032 940 20 71
Voyer: 079 381 68 60
contact@cormoret.ch
www.cormoret.ch

CORTÉBERT

Lundi et mardi: 10 h-12 h
Jeudi: 10 h-12 h, 16 h-18 h
Rue du Collège 3, 2607 Cortébert
032 489 10 67
Fax: 032 489 19 27
admin@cortebert.ch
www.cortebert.ch

COURTELARY

Lundi-mercredi, vendredi: 8 h-12 h
Jeudi: 8 h-12 h, 16 h-18 h
Grand-Rue 58
2608 Courtelary
032 944 16 01
admin@courtelary.ch
www.courtelary.ch

LA FERRIÈRE

Lundi-vendredi: 10 h-12 h
Mardi et jeudi: 16 h-17 h 30
Rue des Trois-Cantons 20
2333 La Ferrière
032 961 12 77
Secrétariat: info@laferriere.ch
Finances: commune@laferriere.ch
www.laferriere.ch

MONT-TRAMELAN

Lundi: 16 h-18 h
Métairie des Princes 13
2723 Mont-Tramelan
032 487 62 53
info@mont-tramelan.ch

ORVIN

Lundi: 16 h-18 h (perm. maire: 19 h)
Mercredi: 10 h 30-12 h
Jeudi: 16 h-18 h
La Charrière 6, 2534 Orvin
Case postale 41
032 358 01 80
Fax: 032 358 01 81
administration@orvin.ch
www.orvin.ch

PÉRY-LA HEUTTE

Lundi: 8 h 30-12 h, 14 h-18 h
Mardi-jeudi: 8 h 30-12 h
Grand-Rue 54, 2603 Péry
032 485 01 50
commune@pery-laheutte.ch
www.pery-laheutte.ch

RENAN

Lundi: 8 h-12 h, 13 h 30-18 h 30
Mardi-vendredi: 8 h-12 h
Rue du Collège 5, 2616 Renan
032 962 65 00
Fax: 032 962 65 05
info@renan.ch
admin@renan.ch
www.renan.ch

ROMONT

Mardi: 16 h-18 h
Jeudi: 10 h-12 h
Route Principale 1, 2538 Romont
032 377 17 07
info@romont-jb.ch
www.romont-jb.ch

SAINT-IMIER

Lu-me: 8 h-11 h 45, 14 h-17 h
Jeudi: 14 h-18 h
vendredi: 8 h-11 h 45, 14 h-16 h
Rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier
Case postale 301
032 942 44 24
Fax: 032 942 44 90
info@saint-imier.ch
www.saint-imier.ch

SAUGE

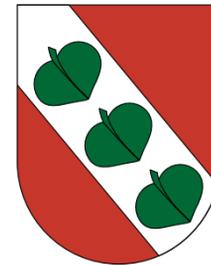
Lundi: 9

Editeur
Imprimerie Bechtel SA
CP 103
Bellevue 4, 2608 Courtelary
info@bechtel-imprimerie.ch
032 944 18 18, FAC: 032 944 17 56
www.bechteli-imprimerie.ch

Délai de remise des publications
Mardi 12h
fac@bechtel-imprimerie.ch

Tarifs
90 ct. le mm/colonne (65 mm) + TVA
Annonces: 2 fr. 75 le mm/colonne (65 mm) + TVA
Largeur max.: 4 colonnes (290 mm)

Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary



Partie intégrante de la *Feuille d'Avis du District de Courtelary*

Corgémont



Avis de construction

Maître d'ouvrage: Ludivine et Cédric Pedroza, rue de la Valle 22, 2738 Court.
Propriétaire foncier: idem.
Auteur du projet: Kipfer Danael CAO, Grand-rue 149, 2720 Tramelan.
Projet: construction d'une maison familiale avec garage double, place couverte, pergola et aménagements extérieurs, chauffage central de type pompe à chaleur (air), sur parcelle N° 1155 au lieu-dit «Chemin de la Fornette» (zone de construction H2).
Protection des eaux: raccordement à la canalisation communale et à la step.
Dérogations: art. 212 RCC (distances aux limites).
Dimensions: selon plans déposés.
Genre de construction: béton et briques, isolation périphérique, façades crépies blanc cassé, toit à 4 pans avec une inclinaison de 18° et tuiles anthracites.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 7 avril 2019, au secrétariat municipal, où les oppositions ainsi que d'éventuelles demandes de compensation des charges (art.30, 31 LC) doivent être adressées, par écrit et dûment motivées jusqu'à cette date inclusivement.

Corgémont, le 8 mars 2019

Secrétariat municipal

Cortébert



Avis de construction

Requérant: Syndicat de communes de l'Ecole des Prés-de-Cortébert, 2608 Montagne-de-Courtelary.
Auteur du projet: Loriol Concept Sàrl, rue du Cairli 13, 2603 Péry.
Propriétaire foncier: Syndicat de communes de l'Ecole des Prés-de-Cortébert, 2608 Montagne-de-Courtelary.
Projet: rénovation du bâtiment existant; isolation toit et façades, remplacement des fenêtres et peinture façades.
Lieu-dit: Les Prés-de-Cortébert 224.
Parcelle: 964.
Zone: agricole.
Constructions: selon plans déposés.
Dérogation: article 24c LAT.

Les demandes, les plans et les autres pièces des dossiers sont déposés publiquement auprès du secrétariat municipal jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary*.

Les oppositions, dûment motivées, doivent être envoyées en double exemplaire au Secrétariat municipal de Cortébert.

Les oppositions collectives et les oppositions multicopiées n'ont de valeur juridique que si elles indiquent le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants.

Cortébert, le 1^{er} mars 2019

Secrétariat municipal

Courtelary



Avis de construction

Requérante: Copropriété Forge 7 représentée par Claude et Béa Glauser, Hidalgo Corinne Sauges 49, 2615 Sonvilier.
Auteur du projet: Wyssbrod W SA, La Planchette 13, 2608 Courtelary.
Propriétaire foncier: idem que requérante.
Projet de construction: agrandissement des balcons façade ouest.
Dimension: selon plans déposés.
Genre de construction: béton (piliers en acier, dalle béton). Similaire aux balcons façade est Forge 7.
Protection des eaux: raccordement à la canalisation communale et à la STEP.

Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du bureau communal de Courtelary jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première parution dans la *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary*.

Les oppositions, dûment motivées, doivent être envoyées en double exemplaire au bureau communal de Courtelary. Les oppositions collectives et les oppositions multicopiées n'ont de valeur juridique que si elles indiquent le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants.

Courtelary, le 28 février 2019

Secrétariat municipal

Péry-La Heutte



PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérante: BKW Energie SA, route de Tavannes 55, 2732 Reconvilier.
Emplacements: parcelles N°s 6, 287, 288 et 289, au lieu-dit: «rue du Collège», La Heutte, commune de Péry-La Heutte.
Projet: pose de tubes souterrains pour l'alimentation des immeubles sis à la rue du Collège 19, 21, 23, 25 et 27 en électricité en remplacement de la ligne aérienne qui sera démontée.
Dimensions: selon plans déposés.
Construction: selon plans déposés.
Zones: H2, M2 et agricole.
Dérogations: art. 24 LAT et 25 LCFO.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 7 avril 2019 inclusivement auprès de l'administration communale de Péry-La Heutte. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 8 mars 2019

La préfète:
Stéphanie Niederhauser

Renan



PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérante: Municipalité de Renan, rue du Collège 5, 2616 Renan BE.
Auteur du projet: Aeschlimann & Wälti Sàrl, rue des Noyes 27, 2610 Saint-Imier.
Emplacements: parcelles N°s 209, 231, 240, 332, 335, 346, 370, 384, 523, 582 et 587, au lieu-dit: «Droit des Convers», commune de Renan.
Projet: aménagement de la route des Convers, réduction de gabarit de 4 à 3,6 mètres et construction de 7 places d'évitement.
Dimensions: selon plans déposés.
Construction: selon plans déposés.
Zones: route communale et agricole.
Dérogations: art. 24 LAT et 25 LCFO.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 7 avril 2019 inclusivement auprès de l'administration communale de Renan. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 8 mars 2019

La préfète:
Stéphanie Niederhauser

Saint-Imier



Règlement municipal de l'affectation du sol et de construction (RAC) Dépôt public

Modification mineure
des plans des zones d'affectation
et de construction (art. 122 al. 7 OC)
du bien-fonds 1114

Procédure: conformément à l'article 60 de la loi cantonale sur les constructions du 9 juin 1985, la commune municipale de Saint-Imier dépose publiquement le projet de modification mineure des plans des zones d'affectation et de construction (art. 122 al. 7 OC) du bien-fonds 1114.
Dépôt public: le projet de modification, le rapport explicatif et ses annexes sont déposés publiquement du 1^{er} mars 2019 au 4 avril 2019 inclusivement auprès du service d'urbanisme et mobilité, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier.
Oppositions: les oppositions ou les réserves de droit écrites et motivées à l'encontre du projet de modification seront adressées au service d'urbanisme et mobilité pendant le délai de dépôt public.
Séances de conciliation: les éventuelles séances de conciliation auront lieu directement au terme du dépôt public.

Saint-Imier, le 1^{er} mars 2019

Le chef du service d'urbanisme
Nicolas Vuilleumier

Sauge



PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérante: Municipalité de Sauge, Haut du Village 8, 2536 Plagne.
Auteur du projet: CSC Arc Jurassien, Grand-rue 107, 2720 Tramelan.
Emplacement: Commune de Sauge:
a) Plagne: parcelles N°s 1, 73 et 228, aux lieux-dits: «Haut du Village, route de Bienne et Champs du Châble».
b) Vauffelin: parcelles N°s 12 et 405, aux lieux-dits: «Chemin de l'Eglise 3a et Chemin de la Sauge».
c) Frinvillier: Parcelle N° 422, au lieu-dit: «Chemin des Pêcheurs».

Projet: démolition d'un dépôt au lieu-dit: «Ch. de l'Eglise 3a» (Vauffelin) et pose de 7 conteneurs semi-enterrés (3 à Plagne, 2 à Vauffelin et 2 à Frinvillier) pour le ramassage des ordures ménagères.

Dimensions: selon plans déposés.
Construction: selon plans déposés.
Zones:

- M2 et UPA.
- agricole et H2.
- agricole.

Dérogations: art. 24 LAT, 48 LAE et 80 LR.
Recensement architectural: ensemble bâti A et B (Plagne) et ensemble bâti A (Vauffelin).

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 7 avril 2019 inclusivement auprès de l'administration communale de Sauge. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 8 mars 2019

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Sonceboz-Sombeval



Avis de construction

Requérant: Pécaut Michael et Nadège, rue du Collège 27 à 2605 Sonceboz-Sombeval.
Propriétaire foncier: Pécaut Michael et Nadège, rue du Collège 27 à 2605 Sonceboz-Sombeval.
Auteur du projet: Atelier-DC Sàrl, Denis Cherbuin, Grand-Rue 3 à 2112 Môtiers.
Projet de construction: construction d'une maison familiale avec garage intégré, installation d'une pompe à chaleur air/eau et aménagement des abords. Lieu-dit: chemin du Brahon 4, parcelle N° 1085, zone HA2 à 2605 Sonceboz-Sombeval.
Dimensions principales: selon plans déposés.
Genre de construction: radier: béton armé. Sous-sol: béton armé. Façades: bois avec isolation périphérique, couleur blanc cassé/gris. Toiture: 2 pans, 35°, tuiles couleur gris.
Protection des eaux: le bâtiment sera raccordé à la canalisation communale et à la STEP.

Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de Sonceboz-Sombeval jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary*. Les oppositions, dûment motivées, doivent être envoyées en double exemplaire au bureau communal de Sonceboz-Sombeval. Les oppositions collectives et les oppositions multicopiées n'ont de valeur juridique que si elles indiquent le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants.

Sonceboz-Sombeval, le 1^{er} mars 2019

Bureau communal

Réclame

L'arrêt du cœur raccourcit des vies avant l'heure.
Active contre les maladies cardiaques et l'attaque cérébrale. Vous aussi, aidez-nous.
Compte pour les dons: CP 10-65-0
www.swissheart.ch

Fondation Suisse de Cardiologie

Délai de remise
des publications officielles

MARDI 12H

Sonvilier



Procès-verbal de l'élection municipale complémentaire du 10 février 2019

Lors de ce scrutin, 882 personnes étaient habilitées à voter. 321 cartes de légitimation ont été réceptionnées et 267 bulletins de vote ont été comptabilisés, dont 14 bulletins nuls. Le scrutin est régité par la majorité de voix.

Nomination en tant que Conseiller municipal

Est élu : Stéphane Rubner 128 voix

A obtenu des voix Christian Hug 125 voix

L'entrée en fonction de M. Stéphane Rubner en qualité de Conseiller municipal est effective au 21 février 2019, pour autant qu'il accepte le mandat sans y invoquer des motifs d'excuses conformément à l'article 53 du règlement d'organisation de la Municipalité de Sonvilier et qu'aucun recours en matière communale ne soit déposé auprès de la Préfecture du Jura bernois dans un délai de 10 jours commençant à courir le jour suivant le scrutin.

Les autorités communales tiennent à féliciter Stéphane Rubner nouvellement élu et lui souhaitent beaucoup de satisfaction dans sa nouvelle fonction.

Sonvilier, le 8 mars 2019

Au nom du bureau de vote
La Présidente : Rosemarie Jeanneret
La Secrétaire : Pauline Grosjean

Tramelan



Avis de construction

Requérant(s): Landry Quentin, rue du Nord 17, 2720 Tramelan.

Auteur du projet: idem requérant.

Projet: construction d'une maison familiale avec garage intégré. Parcelle N° 1855, zone H2.

Emplacement: rue du Chalet 40, 2720 Tramelan.

Dimensions: selon plans déposés. Fondations: béton armé. Construction portante: paroi briques, plafonds béton/dalle bois. Façades: crépis et bardage bois, couleur blanc-cassé/gris. Chauffage par pompe à chaleur intérieure.

Protection des eaux: secteur de protection des eaux Au.

La mise à l'enquête publique a lieu du 8 mars 2019 au 7 avril 2019.

Dépôt public de la demande avec plans au bureau de la Police des constructions, rue de la Promenade 3 où les oppositions, faites par écrit et motivées, les réserves de droit ainsi que les éventuelles demandes de compensation des charges en cas de demande de dérogations au sens de l'article 30 LC, seront reçues au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

Tramelan, le 8 mars 2019

Commune de Tramelan

Avis de construction

Requérant(s): Zürcher Sandy et Sven, rue des Plânes 19, 2720 Tramelan.

Auteur du projet: Kipfer Danael CAO, Grand-Rue 149, 2720 Tramelan.

Projet: transformation du sous-sol et du rez-de-chaussée + changement d'ouvertures de façades + construction d'une terrasse couverte + pose d'un poêle au sous-sol avec canal de cheminée en inox en façade sud. Parcelle N° 1537, zone H3.

Emplacement: rue des Plânes 19, 2720 Tramelan.

Dimensions: selon plans déposés. Fondations: couvert: ponctuelles en béton armé, maison: inchangé; construction portante; parois: couvert: ossature bois; plafonds: couvert: charpente bois; façades: couvert: ouvert, maison: inchangé, couleur blanc; toit: couvert: plat, revêtement: couvert: étanchéité, couleur gris/noir.

Protection des eaux: secteur de protection des eaux Au.

La mise à l'enquête publique a lieu du 1^{er} mars 2019 au 30 mars 2019.

Dépôt public de la demande avec plans au bureau de la Police des constructions, rue de la Promenade 3, où les oppositions, faites par écrit et motivées, les réserves de droit ainsi que

les éventuelles demandes de compensation des charges en cas de demande de dérogations au sens de l'article 30 LC, seront reçues au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

Tramelan, le 1^{er} mars 2019

Commune de Tramelan

Avis de construction

Requérant(s): Carnal Suzana et Jean-François, rue du Pasteur Frêne 3, 2710 Tavannes.

Auteur du projet: Villatype SA, M. Fleury, Le Champat 2, 2744 Belprahon.

Projet: construction d'une maison familiale avec garage intégré. Parcelle N° 1274, zone PQ «Les Deutes Est».

Emplacement: rue du 26-Mars 55, 2720 Tramelan.

Dimensions: selon plans déposés.

Fondations: béton armé; construction portante: étayage: béton armé/isolation/brique TC; parois: brique TC; plafonds: dalle béton; Façades: crépis ciment, couleur blanc cassé; toit: plat, revêtement: dalle béton armé/isolation/étanchéité/gravier, couleur gris. Chauffage par pompe à chaleur extérieure au nord-est (sous un cache).

Protection des eaux: secteur de protection des eaux Au.

La mise à l'enquête publique a lieu du 1^{er} mars 2019 au 30 mars 2019.

Dépôt public de la demande avec plans au bureau de la Police des constructions, rue de la Promenade 3, où les oppositions, faites par écrit et motivées, les réserves de droit ainsi que les éventuelles demandes de compensation des charges en cas de demande de dérogations au sens de l'article 30 LC, seront reçues au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

Tramelan, le 1^{er} mars 2019

Commune de Tramelan

Avis de construction

Requérant(s): Alter Vilma et Wolfgang, rue des Rettes 11, 2103 Noiraigue.

Auteur du projet: Espace Plans Sàrl, Eddy Jeanbourquin, Vers l'Eglise 15, 2333 La Ferrière.

Projet: construction d'une maison familiale avec garage double. Parcelle N° 3611, zone PQ «Les Deutes Est».

Emplacement: rue du 26-Mars 57, 2720 Tramelan

Dimensions: selon plans déposés. Fondations: béton armé; construction portante: étayage: maçonnerie; parois: béton armé + BTC; Plafonds: dalle béton armé; façades: isolation périphérique, couleur brun; toit: plat, inclinaison 2%, revêtement: végétalisé.

Réclame

Protection des eaux: secteur de protection des eaux Au.

La mise à l'enquête publique a lieu du 1^{er} mars 2019 au 30 mars 2019.

Dépôt public de la demande avec plans au bureau de la Police des constructions, rue de la Promenade 3, où les oppositions, faites par écrit et motivées, les réserves de droit ainsi que les éventuelles demandes de compensation des charges en cas de demande de dérogations au sens de l'article 30 LC, seront reçues au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

Tramelan, le 1^{er} mars 2019

Commune de Tramelan

Villeret



PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérante: Commune municipale, rue Principale 24, 2613 Villeret.

Auteur du projet: MBR Architecture SA, Passage de l'Esplanade 1, 2610 Saint-Imier.

Emplacement: parcelle N° 37, au lieu-dit: «rue Principale 25», commune de Villeret.

Projet: réfection des volumes intérieurs, assainissement des installations techniques de l'ensemble du bâtiment, changement des fenêtres, construction d'un garage à vélos, pose d'un ascenseur à l'intérieur du bâtiment, installation de deux conduits de ventilation en toiture, aménagement d'une rampe, construction d'un couvert à vélos et remplacement de la barrière existante par une nouvelle barrière.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: EU.

Recensement architectural: digne de protection, objet C, ACE N° 0432 entrée en force le 9 février 1977.

Dérogation: art. 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 7 avril 2019 inclusivement auprès de l'administration communale de Villeret. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 8 mars 2019.

La préfète:
Stéphanie Niederhauser

Direction des finances

Canton de Berne



Assurance-maladie: demande de réduction de prime en ligne

Les jeunes adultes et les personnes dont l'impôt est déduit à la source peuvent désormais déposer en ligne leur demande de réduction de prime d'assurance-maladie. Ce nouvel outil s'inscrit dans la stratégie de la conseillère d'État Evi Allemann, qui veut faciliter l'accès de la population aux autorités.

La grande majorité des Bernoises et des Bernois sont informés automatiquement par le canton de leur droit éventuel à une réduction de la prime d'assurance-maladie, sur la base des données fiscales définitives des années précédentes. Quelques catégories de personnes doivent néanmoins déposer une demande: il s'agit principalement des jeunes adultes et des étrangers sans autorisation d'établissement, dont les impôts sont déduits du salaire. Ces personnes étaient tenues jusqu'ici de remplir deux formulaires et de les faire parvenir par la poste à l'Office cantonal des assurances sociales.

Depuis la mi-janvier, les demandes peuvent être adressées directement en ligne. L'utilisateur n'a qu'à suivre les différentes étapes du formulaire et confirmer ses réponses par une déclaration de validation. Les premières expériences montrent que la demande en ligne rencontre un franc succès; plus de mille usagers y ont eu recours depuis son introduction. En plus du formulaire en ligne, les usagers peuvent utiliser un calculateur en ligne, qui évalue le droit potentiel à une réduction de prime.

Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques

Dépôt de la déclaration fiscale 2018 par voie électronique

La déclaration d'impôt 2018 doit être déposée le 15 mars au plus tard, ou le 15 mai pour les personnes exerçant une activité indépendante. Elle peut maintenant être remplie et validée entièrement par voie électronique. Plus d'informations sur www.taxme.ch.

Un report jusqu'au 15 novembre est possible, mais il doit être demandé avant la date d'échéance pour le dépôt de la déclaration. Pour le solliciter, il suffit de passer par TaxMe online. Les demandes de prolongation au 15 septembre adressées en ligne sont gratuites; celles au 15 novembre coûtent 10 francs. Les demandes de prolongation peuvent également être faites par téléphone ou par courrier (aussi électronique) à l'Intendance des impôts, mais elles sont alors facturées 20 francs.

« Le pire, c'était la détresse et le sentiment d'impuissance. »

La détresse des personnes âgées n'est pas une fatalité. Nous les aidons. Aidez-les, vous aussi.

Compte postal 87-500301-3
IBAN CH91 0900 0000 8750 0301 3
prosenectute.ch

À la suite d'une grave chute, Rita S. (81 ans) a ressenti une profonde détresse.

